



VILLE DE PULLY



RAPPORT DE GESTION

2013

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93 c de la loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 110 du Règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2009, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2013.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	MUNICIPALITÉ	3
	RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION	3
	RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION	3
CHAPITRE 2	CONSEIL COMMUNAL	5
	BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	5
	COMMISSION DE GESTION	5
	SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL	7
CHAPITRE 3	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DS FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES	9
	MESSAGE DU SYNDIC	9
	SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9
	SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES	17
	SERVICE DE LA COMMUNICATION	23
	SERVICE DU PERSONNEL	25
	SERVICE DES FINANCES	28
	SERVICE INFORMATIQUE	31
CHAPITRE 4	DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORT	32
	MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE	32
	SERVICE DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	32
CHAPITRE 5	DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS	40
	MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	40
	DOMAINES TRANSVERSAUX	40
	RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)	42
	VOIRIE, Y COMPRIS GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES	47
	BUREAU TECHNIQUE - CADASTRE - SIT	49
	BUREAU TECHNIQUE - CHANTIERS	50
	ÉTUDES EN COURS OU TERMINÉES	52
CHAPITRE 6	DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	54
	MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	54
	PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE	55
	AMÉNAGEMENTS URBAINS	58
	ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION	59
	TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER	60
	TRAVAUX DES COMMISSIONS	61
	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES	61
	POLICE EST LAUSANNOIS	62
	SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS	65
	ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE	69
CHAPITRE 7	DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES	72
	MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	72
	LES PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS	72
	LES GRANDS PROJETS	72
	SERVICE SOCIAL COMMUNAL	74
	STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	76
	ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE	77
	SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	79
	PRESTATIONS PARASCOLAIRES	80
	ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	81
	FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	82
CHAPITRE 8	CONCLUSION	84
CHAPITRE 9	GLOSSAIRE	85

Au 1^{er} janvier 2013 :

Présidence : M. G. Reichen, Syndic
Vice-présidence : M. M. Lambert, Conseiller municipal

Au 1^{er} juillet 2013 :

Présidence : M. G. Reichen, Syndic
Vice-présidence : M. M. Zolliker, Conseiller municipal

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION

RÉPARTITION DES DIRECTIONS, SUPPLÉANCES

- Administration générale, finances et affaires culturelles (ci-après DAGF)
Direction : M. G. Reichen, Syndic
Suppléance : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
Secrétaire municipal : M. Ph. Steiner
- Domaines, gérances et sports (ci-après DDGS)
Direction : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
Suppléance : M. M. Lambert, Conseiller municipal
- Travaux et services industriels (ci-après DTSI)
Direction : M. M. Zolliker, Conseiller municipal
Suppléance : M. D. Margot, Conseiller municipal
- Urbanisme, environnement et sécurité publique (ci-après DUES)
Direction : M. M. Lambert, Conseiller municipal
Suppléance : M. G. Reichen, Syndic
- Jeunesse et affaires sociales (ci-après DJAS)
Direction : M. D. Margot, Conseiller municipal
Suppléance : M. M. Zolliker, Conseiller municipal

SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité, qui siège le mercredi, a tenu 44 séances ordinaires et y a traité 1'339 objets divers. Elle a également tenu 7 séances thématiques, durant lesquelles des projets de grande ampleur ou dont la thématique est particulièrement complexe ont été traités, tels que :

- la politique foncière de la commune ;
- le futur de la STEP ;
- les besoins scolaires et parascolaires ;
- la requalification de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin ;
- la classification des fonctions et le règlement du personnel.

RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION

AUTORITÉS CANTONALES

La Municipalité et les Conseillers municipaux, à titre individuel, entretiennent des relations directes avec les Conseillers d'Etat au gré des dossiers sensibles de la Commune, comme celui de l'accueil des migrants, de la péréquation, ou encore de la réorganisation des Offices régionaux de protection civile. De même, des contacts réguliers ont lieu avec le Préfet pour des sujets tels que le plan directeur régional ou la réorganisation scolaire.

DISTRICT DE LAVAUX-ORON

La visite annuelle du Préfet a eu lieu en décembre et s'est déroulée à son entière satisfaction. Tous les documents requis ont été présentés, confirmant l'ordre et la rigueur de la gestion administrative communale. Les questions abordées ont notamment porté sur l'archivage électronique, la protection des données et les relations avec le préposé cantonal. Il a également été répondu à différentes questions du Bureau cantonal de l'égalité femmes-hommes (BEFH).

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La Ville de Pully est représentée par M. le Syndic G. Reichen au sein du groupe des villes qui réunit les communes de plus de 7'000 habitants.

La Municipalité a répondu aux consultations de l'UCV pour les sujets revêtant une importance particulière pour Pully, notamment la révision partielle de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), l'arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015, le projet de nouvelle procédure de demandes de cartes d'identité auprès des communes (NAVIG), la révision partielle de la Loi fédérale sur les droits politiques ou encore l'élaboration d'un contre-projet direct à l'initiative législative " Sauver Lauvoux ".

LAUSANNE RÉGION

Se référer au rapport d'activité de Lausanne Région, publié sur Internet à l'adresse www.lausanneregion.ch, et distribué par voie électronique au Conseil communal.

RAPPORTS INTERCOMMUNES

Promotion Pully Paudex Belmont (ci-après PPPB)

L'Association a pour but de développer le tourisme sous toutes ces formes et de contribuer au développement économique et culturel de la région concernée.

Durant l'année 2013, PPPB a soutenu le Corps de Musique de Pully, l'organisation des " Cartes de visite pulliérannes ", la " Course à travers Pully ", les Nocturnes de Pully, le Festival'entre'2, la petite Fête de la Grand-Rue ainsi que la Fête fédérale de Gymnastique 2013. De plus, PPPB a financé la nouvelle table d'orientation située sur l'esplanade du Prieuré.

Taxe intercommunale de séjour

Conformément à la Loi cantonale sur l'appui au développement économique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, le nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour prévoit l'adaptation des barèmes de la taxe de séjour, désormais uniquement communale, une définition simplifiée des assujettis et des personnes exemptées, l'instauration d'un mode de calcul unique de la taxe, sur la base des seules nuitées, l'adaptation des tarifs destinée à financer une offre en matière de transports publics pour les hôtes et, enfin, des modalités simplifiées de collaboration à l'échelle de la région. En complément au règlement, une convention règle les aspects techniques de la collaboration intercommunale.

Pour la commune de Pully, cette taxe est entièrement versée à PPPB, qui la répartit conformément au Règlement intercommunal, soit :

• 20 % à l'Office du tourisme de la Commune de Lausanne (Lausanne-Tourisme)	CHF	9'017.15
• 50 % au fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL)	CHF	22'543.00
• 15 % au fonds de réserve pour l'équipement touristique de Pully, géré par PPPB	CHF	6'762.90
• 15 % pour le financement de manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage	CHF	6'762.95

A Pully, une taxe communale de séjour de CHF 45'086.00 a été encaissée durant l'année 2013.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Composition du Bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2013

Présidente :	Mme M. Thalmann	soc.
1 ^{er} vice-présidente :	M. S. Coendoz (jusqu'au 10 octobre 2012)	rad.
	M. P. Zappelli (dès le 31 octobre 2012)	rad.
2 ^e vice-président :	M. C. Milliquet	UP
Scrutateurs :	M. A. Freise	lib.
	Mme F. Medana	Les Verts
Scrutateurs suppléants :	M. S. Marion	VL
	M. F. O. Pfister	UDC
Secrétaire :	Mme J. Vallotton	
Secrétaire-suppléante :	Mme L. Bianchi	

Composition du Bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2013

Président :	M. P. Zappelli	rad.
1 ^{er} vice-président :	M. C. Milliquet	UP
2 ^e vice-présidente :	Mme N. Jaquero	Lib.
Scrutateurs :	M. S. Marion	VL
	Mme F. Medana	Les Verts
Scrutateurs suppléants :	M. E. Moser	PS
	M. F. O. Pfister	UDC
Secrétaire :	Mme J. Vallotton	
Secrétaire-suppléante :	Mme A. Mumenthaler	UDC

COMMISSION DE GESTION

Composition de la Commission de gestion depuis le 1^{er} juillet 2013

Président :	M. J.-M. Chevallaz	rad.
Membres :	Mme V. Anglard	soc.
	M. D. Bolens	rad.
	Mme V. Bory Beaud	Les Verts
	M. M. Godart	UP
	Mme L. Lio	VL
	M. P.-W. Loup	lib.
	M. J.-M. Marlétaz	lib.
	Mme A. Mumenthaler	UDC
	M. Y. Rochat	Les Verts
	Mme K. Stékel Diviani	PS
Membres suppléants :	M. M. Aguet	lib.
	M. F. Ducret	UP
	M. J.-F. Dutruit	UDC
	M. M. Fernandez	rad.
	M. R. Golay	Les Verts
	M. S. Marion	VL
	M. G. Mieli	PS

Pour assurer une parfaite transparence relative à la suite donnée par la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion, il convient de rappeler, ci-après, les réponses apportées pour l'exercice 2012.

VŒU NO 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Terminologie utilisée pour la présentation des " Fonds divers "

La Commission de gestion émet le vœu que le terme " perte " figurant sur la présentation des " Fonds divers " soit remplacé par le terme " mouvement " correspondant plus judicieusement à l'opération exécutée.

Réponse de la Municipalité :

Les fonds hors bilan sont présentés sous forme de comptes, soit en fonction des données tirées directement des comptabilités de chacun de ces fonds. La notion de perte ou de bénéfice est un terme universellement reconnu dans le domaine de la comptabilité. Il représente en fait le solde du compte d'exploitation. Ainsi ce dernier est composé de charges (souvent l'utilisation du fonds) et de revenus (souvent les intérêts bancaires).

Par conséquent, la Municipalité est d'avis de ne pas modifier cet intitulé, respectant ainsi les termes couramment usités dans la comptabilité.

VŒU NO 2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Procédure et attribution des divers fonds hors bilan

La Commission de gestion émet le vœu qu'une procédure appropriée quant à l'attribution des divers fonds hors bilan soit mise en place et qu'une meilleure information au public quant à leur existence soit faite.

Réponse de la Municipalité :

Depuis plusieurs années déjà, la Municipalité a intensifié le recours aux fonds hors bilan pour le financement de certaines aides ou projets. La Municipalité entend continuer dans cette direction tout en étant attentive au fait qu'une utilisation trop élevée des fonds hors bilan a pour effet de diminuer de manière importante leur fortune, surtout en cette période où l'on constate des taux d'intérêts extrêmement bas.

Actuellement, toutes les demandes d'utilisation des fonds hors bilan sont transmises à la Municipalité afin qu'elle puisse prendre une décision en s'assurant que les conditions de chacun des fonds soient respectées. Par conséquent, nous estimons que la procédure qui est actuellement appliquée est tout à fait adaptée et respecte parfaitement les attributions de tous les fonds hors bilan à disposition de notre Commune.

Comme mentionné plus haut, ces fonds hors bilan doivent être octroyés en fonction de critères très stricts. Une forte augmentation des demandes aurait pour conséquence une diminution du capital à disposition. La Municipalité pourrait, de ce fait, également être amenée à répondre négativement aux demandes qu'elle recevrait, faute de moyens à disposition. Par ailleurs, la Municipalité reçoit chaque semaine des demandes de soutien en tout genre, sans information particulière au public.

Pour ces raisons, la Municipalité ne pense pas qu'une information au public sur l'existence de ces fonds soit judicieuse.

VŒU NO 3 - DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

Age minimum pour figurer dans la liste d'attente Pulliérans pour l'obtention d'une place au Port de plaisance

La Commission de gestion émet le vœu qu'un âge minimum fixé à 16 ans soit défini dans le Règlement du Port de plaisance de Pully pour figurer sur la liste d'attente Pulliérans et qu'ainsi cette dernière soit allégée/épurée.

Réponse de la Municipalité :

Actuellement, il n'existe à Pully aucun âge minimal pour s'inscrire sur une liste d'attente en vue de l'obtention d'une place pour un bateau. Il arrive donc que des parents inscrivent des enfants dès leur naissance sur une liste d'attente, ce qui prétérite la disponibilité des places actuellement très sollicitées. En accord avec la Commission de gestion, la Municipalité considère que l'inscription devrait être réservée à des adultes, ou du moins des personnes ayant un propre intérêt pour la navigation. Considérant que selon l'art. 82 de l'ordonnance du Conseil fédéral sur la navigation intérieure (RS 747.201.1 ; ONI), l'âge pour obtenir un permis de navigation est de 14 ans pour la conduite des bateaux de la catégorie D (à voile) et 18 ans (majorité civile) pour les bateaux de la catégorie A (motorisés), la Municipalité proposera de fixer, pour l'inscription sur la liste d'attente, un âge analogue à celui prévu dans la loi.

Au vu de ces différentes considérations, la Municipalité fixera l'âge minimal pour l'inscription sur une liste d'attente à 18 ans de manière générale, sous réserve des enfants âgés d'au moins 14 ans, titulaires d'un permis de navigation, dont l'inscription sera également admise.

Cette nouvelle règle sera introduite dans une directive municipale d'application du règlement du port, conformément à l'art. 4 du Règlement du port.

VŒU NO 4 - DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

Suppression de la liste d'attente Hors Pully pour l'obtention d'une place au Port de plaisance

La Commission de gestion émet le vœu que la liste d'attente Hors Pully pour les places d'amarrages soit supprimée, ce qui aurait pour conséquence que seuls les Pulliérans puissent s'inscrire sur une liste d'attente.

Réponse de la Municipalité :

La grande majorité des règlements de ports des communes vaudoises donnent la possibilité aux non-résidents de s'inscrire sur une liste d'attente séparée. Si on supprimait ces listes d'attente, les habitants des communes non riveraines du lac se trouveraient dans l'impossibilité totale de requérir une place où que ce soit.

Afin de garantir à chacun, le droit de requérir une place d'amarrage, il est indispensable, y compris pour la Commune de Pully, d'accepter de faire figurer sur une liste d'attente des habitants issus des communes riveraines, notamment lorsqu'elles ne sont pas au bord d'un lac. La priorité des Pulliérans est, en tous les cas, garantie par la priorité accordée à la liste des habitants de notre Commune.

La Municipalité estime que le système à 2 listes est adéquat ; elle ne juge dès lors pas opportun de supprimer la liste d'attente Hors Pully.

VŒU NO 5 - DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE Publication des chartes, plans directeurs et schémas directeurs

La Commission de gestion émet le vœu que les chartes, plans directeurs et schémas directeurs, ne contenant pas d'éléments confidentiels, soient rendus public, par exemple sur le site Internet.

Réponse de la Municipalité :

Les services de l'Administration communale tiennent à disposition du public les documents officiels qui peuvent être consultés, pour autant qu'une loi, un intérêt public ou privé prépondérant ne s'oppose pas à leur diffusion, conformément à la Loi sur l'information (LInfo, RSV 170.21).

Les services de l'administration examinent systématiquement l'opportunité de publier les documents qu'ils produisent sur le site Internet de la commune (www.pully.ch). Le plan général d'affectation, la charte relative aux aménagements extérieurs sur fonds privés, le plan directeur de l'éclairage public ou encore le plan de gestion des déchets sont quelques exemples de documents mis à disposition sur Internet.

S'agissant de documents produits avant la banalisation d'Internet, la mise à disposition de certains documents au format électronique n'est pas toujours aisée. Il s'agit de documents n'existant parfois pas en version électronique (pour les plus anciens) ou dont le format ne permet pas une mise à disposition et/ou une visualisation aisée (plans, schémas techniques par exemple).

Le site Internet de la Ville de Pully a été réagencé en 2010. Après 4 ans d'exploitation, un grand nombre de documents et d'information y figurent. Afin d'en améliorer l'accessibilité, un examen de notre site Internet débutera probablement l'année prochaine. Une systématisation de la mise à disposition de documents sur Internet sera envisagée dans ce cadre, tout comme l'utilisation des autres médias électroniques afin de diffuser l'information et mettre à disposition les documents cadres produits par l'Administration communale.

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2013, le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de 8 séances :

20 mars

- Préavis N° 01-2013 Renouvellement extraordinaire de compteurs électriques - Crédit demandé CHF 285'000.00 ;
- Préavis N° 02-2013 Secteur gare - Requalification des espaces publics et accès aux quais - Phase 1 des travaux - Crédit demandé CHF 4'295'000.00 ;
- Préavis N° 03-2013 Plan de quartier " Nos Pénates " et son règlement ;
- Préavis N° 04-2013 Réaménagement et transformation des bibliothèques communale et scolaire - Crédit demandé CHF 431'000.00 ;
- Motion de M. le Conseiller A. Bally " Objets/déchets encombrants " ;
- Motion de Mme la Conseillère A. Mumenthaler " Nouvelle politique des déchets de Pully ".

24 avril

- Préavis 05-2013 Entretien des aménagements paysagers - Crédit demandé CHF 547'000.00 ;
- Préavis 06-2013 Prolongation du Ch. du Coteau-Est -Aménagements routiers, décadastration partielle de domaines privés, création de servitudes de passages publics à pied et tous véhicules ;
- Pétition " Pour le déplacement de l'écopoint prévu au bas du chemin de Verney " ;
- Motion de M. le Conseiller J.-B. Paschoud demandant la révision du Règlement du Conseil communal du 8 octobre 2008 ;
- Motion de M. le Conseiller A. Chevalley " Pour l'achat d'un dispositif de vote électronique " ;
- Motion de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) " Modification de l'article 53 du Règlement du Conseil communal concernant le fonctionnement de la CARI ".

29 mai

- Préavis N° 07-2013 Ch. de Pallin - Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et renouvellement du réseau d'électricité - Crédit demandé CHF 754'000.00 ;
- Préavis N° 08-2013 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2013 - 1^{re} série - Crédit demandé CHF 193'100.00 ;
- Postulat de M. le Conseiller E. Roy " Pour une renaturation globale de la Paudèze ".

26 juin

- Préavis N° 09-2013 Rapport de gestion 2012 ;
- Préavis N° 10-2013 Comptes 2012 ;
- Préavis N° 11-2013 Services de défense incendie et secours (SDIS) - Fusion du SDIS Porte de Lavaux et du SDIS La Paudèze sous la dénomination SDIS Ouest-Lavaux.

25 septembre

- Préavis N° 12-2013 Réseau Wifi public et équipement Wifi des salles de conférences et des bâtiments administratifs - Réponse au postulat " Wifi pour tous " de M. le Conseiller G. Mieli - Crédit demandé CHF 193'000.00 ;
- Préavis 13-2013 Préavis d'intention- Rénovation du Prieuré - Bâtiments administratifs sis à l'av. du Prieuré 2 et 2A ;
- Préavis 14-2013 Ch. du Montillier - Travaux d'urgence occasionnés par une fuite d'eau potable - Crédit demandé CHF 520'000.00 ;
- Préavis 15-2013 Av. de l'Avenir et ch. de Miremont Sud - Aménagements routiers - renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - Crédit demandé CHF 1'170'000.00.

30 octobre

- Préavis N° 16-2013 Arrêté d'imposition pour l'année 2014 ;
- Préavis N° 17-2013 Mise en œuvre de la politique du logement 2012-2019 (1^{re} étape) - Octroi d'un droit de superficie sur le terrain des Boverattes-Est - Introduction d'une aide individuelle au logement.

20 novembre

- Préavis N° 18-2013 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2013 - 2^e série - Crédit demandé CHF 318'700.00 ;
- Préavis 19-2013 Réaménagement du carrefour entre l'av. C.-F. Ramuz, le ch. de la Source et le ch. de Carvalho - Crédit demandé CHF 359'500.00 ;
- Préavis N° 20-2013 Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds dans le cadre de chantiers communaux pour la période 2013-2016 - Crédit demandé CHF 900'000.00.

12 décembre

- Préavis N° 21-2013 Budget de l'année 2014 ;
- Préavis N° 22-2013 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2013 à 2017.

MOTIONS ET INTERPELLATIONS EN COURS

Motions en suspens au 31 décembre 2013

- Motion de M. le Conseiller R. Golay " Pully, cité de l'énergie 2012 " ;
- Motion de Mme la Conseillère A. Viredaz Ferrari " Pour améliorer l'information et la concertation sur les projets liés au Schéma directeur Est lausannois (SDEL) " ;
- Motion de M. le Conseiller A. Bally et consorts " Objets/déchets encombrants " ;
- Motion de M. le Conseiller J.-B. Paschoud demandant la révision du Règlement du Conseil communal du 8 octobre 2008 ;
- Motion de M. le Conseiller A. Chevalley " Pour l'achat d'un dispositif de vote électronique ".
- Motion de Mme la Conseillère V. Kuonen demandant la modification de l'art. 53 du Règlement du Conseil communal concernant le fonctionnement de la CARI.

Postulats en suspens au 31 décembre 2013

- Postulat de Mme la Conseillère M. Bolognini et M. le Conseiller S. Rinsoz en vue d'une étude visant à créer un Centre d'animation socio-culturel à Pully ;
- Postulat de M. le Conseiller F. Khosrov pour une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane ;
- Postulat de M. le Conseiller Ph. Diesbach sur l'aide individuelle au logement ;
- Postulat de M. le Conseiller J.-P. Chapuis " Préserver et vivifier le centre de Pully ".

MESSAGE DU SYNDIC

La Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles exerce plusieurs missions à caractère transversal, décrites de manière détaillée dans le présent rapport. Ce message d'introduction ne peut pas être le reflet de l'ensemble de ces activités, mais est plutôt l'occasion d'en souligner l'un ou l'autre aspect, en particulier cette année, la gestion de notre personnel.

Nos projets pour la transformation progressive de la Ville de Pully, son centre-ville notamment, focalisent l'attention et animent bien des discussions.

Mais il convient de relever aussi le fonctionnement quotidien de notre administration qu'il s'agit d'assurer, par une foule de tâches moins spectaculaires et médiatiques que quelques grands projets, mais importantes et indispensables pour répondre aux besoins et aux attentes de notre population.

Une nouvelle fois cette année, l'engagement de nos collaboratrices et collaborateurs nous a permis d'assumer cette mission de service public, et aussi, de progresser dans la réalisation de nos objectifs.

Nous devons être en mesure de proposer une gestion des ressources humaines innovante et dynamique. Dans un marché du travail où la concurrence est bien présente, l'administration doit rester attractive, car le renouvellement ou le recrutement du personnel est difficile dans plusieurs domaines d'activité.

Dans cet esprit, la Municipalité a souhaité connaître les attentes du personnel sur plusieurs thématiques telles que, par exemple, les conditions de travail, la qualité du service offert ou la rémunération. Une enquête de satisfaction a ainsi été effectuée auprès de l'ensemble du personnel, avec l'appui de la HEIG-VD pour en garantir l'anonymat et la neutralité. Cette démarche a connu un très bon écho, avec presque trois quart des questionnaires retournés, et ouvre quelques pistes de réflexions intéressantes, même si la satisfaction globale de nos collaboratrices et collaborateurs est à relever.

Le Service du personnel a également poursuivi les réflexions sur une nouvelle classification des fonctions et sur l'échelle salariale qui lui est directement liée, afin d'en préciser les critères en s'appuyant sur une méthodologie précise. Ces réflexions suscitent une certaine appréhension au sein du personnel, car elles sont perçues, à tort, comme un risque de péjoration des conditions actuelles. La Municipalité s'est clairement engagée pour une clarification de la méthode de classification, mais en maintenant les acquis.

Cet important travail ainsi que la révision nécessaire de notre règlement du personnel communal feront l'objet d'un préavis qui devrait être débattu au Conseil communal à l'automne 2014.

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AUTORISATIONS GÉNÉRALES

Autorisations de plaider

Durant l'année, 17 nouveaux cas de recours ont concerné la Police des constructions, venant s'ajouter aux 10 recours des années précédentes encore ouverts.

Au cours de l'année, 11 causes ont été jugées par la Cour de droit administratif et public (CDAP) et une par le Tribunal fédéral :

- 8 ont été rejetées ou déclarées irrecevables ;
- 4 ont été partiellement admises ;
- 1 est devenue caduque ;
- 4 ont été retirées.

Au 31 décembre 2013, 10 causes restaient en attente d'un verdict.

Durant l'année, 4 cas ont concerné Parcs et Promenades :

- 2 recours ont été rejetés par la CDAP ;
- 1 recours est en cours devant la CDAP ;
- 1 cause est en attente devant la Justice de Paix.

Pour DAGF, un cas a concerné le Service du personnel ; la cause en cours devant le Tribunal des Prud'hommes a été rayée du rôle.

Pour la DDGS, la cause pendante devant la Commission de conciliation en matière de baux à loyer a été rayée du rôle.

Opérations immobilières

La Commission d'achat d'immeubles s'est réunie à 2 reprises en 2013, soit le 28 janvier (parcelles 822 et 2120, av. Général-Guisan 1) et le 3 juin concernant le prochain réaménagement du bd de la Forêt.

Les opérations immobilières conclues par la Municipalité ont été les suivantes :

Cessions au domaine public

- Parcelles N° 515 et 609 - Anciens Moulins : Construction d'un trottoir et correction de limite.
- Parcelle N° 1888 - Ch. de Beau-Soleil : Cession au domaine public d'une bande de terrain d'une parcelle privée permettant un élargissement de la chaussée.
- Parcelle N° 3900 - Av. de Belmont : Cession au domaine public d'une bande de terrain d'une parcelle privée permettant un élargissement de la chaussée.
- Parcelles N° 2195 et 3897 - Av. de Belmont - Cession au domaine public d'une bande de terrain d'une parcelle privée permettant un élargissement de la chaussée.
- Parcelle N° 1017 - Av. des Cerisiers : Construction d'un écopoint avec le système Moloks. Cession au domaine public d'une emprise d'une parcelle privée ayant permis la réalisation de l'écopoint.
- Parcelle N° 3650 - Ch. de La Fontanettaz : Division de bien-fonds et cession au domaine public d'une bande de terrain d'une parcelle privée permettant la création d'un trottoir.
- Parcelle N° 1979 - Av. des Peupliers : Cession au domaine public d'une bande de terrain d'une parcelle privée permettant un élargissement de la chaussée.

Parcelles privées communales

- Parcelle N° 3840 - Av. de Belmont : Construction d'un écopoint avec le système Moloks.
- Parcelle N° 3820 - Place de Chantemerle : Réaménagement de l'espace public. Correction de limites suite au réaménagement de l'espace public.
- Parcelle N° 3292 - Ch. de Beau-Soleil : Réaménagement de la chaussée et des places de parcs. Correction de limites suite au réaménagement de l'espace public.
- Parcelle N° 2076 - Av. de Belmont : Réaménagement de la chaussée. Correction de limites suite au réaménagement de l'espace public.
- Parcelle N° 1865 - Av. de Belmont : Réaménagement de la chaussée. Correction de limites suite au réaménagement de l'espace public.

Divers, relatif à la construction d'une prolongation du ch. du Coteau

- Parcelles 7424, 995 et 149 de la Commune de Pully : Promesse conditionnelle de constitution de servitudes personnelle et foncière. Promesse de cessions de parties de biens-fonds conditionnelle - Décadastration.

ANIMATION, COORDINATION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Conférences des chefs de services, coordination interservices

Les chefs de service se réunissent 1 fois par semaine pour prendre connaissance des objets traités par la Municipalité et des décisions prises. Cette conférence leur permet de coordonner les mesures à prendre lorsqu'il s'agit de dossiers impliquant plusieurs services.

Groupe de travail " Locaux "

Il a été réactivé en 2013 sous une forme légèrement différente, avec pour mission de coordonner la réflexion sur le projet de rénovation du Prieuré. De ce fait, ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises pour suivre le projet tel qu'il a été décrit dans le préavis d'intention N° 13-2013 - Rénovation du Prieuré - Bâtiments administratifs sis à l'av. du Prieuré 2 et 2A, soumis au Conseil communal en septembre 2013.

" Bibliothèque Médiathèque "

La Bibliothèque Médiathèque a poursuivi sa mutation en 2013, avec d'importants travaux de réfection des locaux. Le Service de l'administration générale a assuré le pilotage stratégique de ce projet, qui a été réalisé avec le concours de la DJAS, de la DDGS et de la DUES.

Développement durable

L'outil d'évaluation Boussole 21 est progressivement utilisé pour l'élaboration de rapports, de préavis et tout autre document nécessitant une réflexion sur la durabilité de l'objet traité. Le personnel a été formé à l'usage de cet outil - disponible gratuitement sur Internet (www.boussole21.ch) - qui permet de structurer la réflexion en amont, le développement de l'argumentation lors de la rédaction des documents et l'évaluation des résultats en aval.

Intégration

Conformément à sa politique en matière d'intégration (cf. communication N° 5-2011 - Politique d'intégration à Pully), l'Administration porte un regard attentif sur l'évolution de la population pulliérane afin d'agir, le cas échéant, de façon proactive.

Le délégué à l'intégration, rattaché à DAGF, est en contact avec le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme (BCI), les communes avoisinantes et les différentes entités communales concernées, telles l'Office de la population, le bureau des naturalisations, la DJAS et la Sécurité publique.

Plusieurs séances ont eu lieu avec le BCI et des représentants des communes de Paudex, Belmont et Lutry. Suite à l'état des lieux des activités proposées par les communes en la matière, et au soutien du BCI, les travaux de cette année ont porté sur la mise en place d'un cours de français pour parents allophones, dont les premières leçons seront dispensées en 2014.

Cyberadministration

La communication N° 9-2011 " Etat des lieux de la cyberadministration à Pully " relevait que " Pour [...] la réalisation de démarches administratives sans discontinuité, il sera nécessaire d'évaluer préalablement les ressources et investissements nécessaires ; sa mise en œuvre nécessitera une planification sur plusieurs années, développée sur la base d'une stratégie spécifique en matière de cyberadministration ".

Différents contacts ont été pris avec le Canton, laissant espérer la mise en œuvre progressive de la cyberadministration de concert avec le Canton et les communes. Cette démarche collaborative nécessite toutefois un investissement en temps conséquent afin de répondre in fine au mieux aux besoins et attentes de tous les intervenants. Cette thématique n'a pas connu de développement significatif en 2013.

Représentation au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM) et de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (CISM)

Le Secrétaire municipal participe régulièrement aux activités de l'AVSM et de la CISM. L'AVSM a pour but premier d'aider ses membres dans l'exercice de leur fonction, d'assurer entre eux coordination et information ainsi que de parfaire leur formation dans l'intérêt des administrations communales vaudoises. Quant à la CISM, elle réunit les secrétaires municipaux des villes du Canton et offre une plateforme informelle mais efficace d'échange et d'information.

AIDES ET SUBVENTIONS

Aide humanitaire et coopération au développement

La Ville de Pully, active depuis de nombreuses années dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, a alloué des aides pour un total de CHF 30'100.00 (CHF 30'000.00 en 2012).

La Municipalité a collaboré avec des partenaires de longue date (Nouvelle Planète, Caritas Suisse, Vivamos Mejor) et a notamment soutenu les projets suivants :

- Construction de 3 salles de classe et leur équipement dans la commune d'Ankaranana, à Madagascar ;
- Aide aux victimes du typhon " Haiyan " aux Philippines ;
- Aide aux personnes d'Amérique latine à prendre des responsabilités pour elles-mêmes et pour d'autres.

TRANSPORTS PUBLICS

L'année 2013, qui clôt le Plan d'entreprise (PE) 2010/2013, a été pour les TL une année de transition. Elle a notamment été marquée par une croissance toujours plus forte des voyageurs (104.7 millions en 2013, soit près de +10 % depuis 2010). La ligne 9 est devenue la ligne la plus fréquentée, avec 6.8 millions de voyageurs, en progression de +4.9 %. L'optimisation des études d'avant-projet pour les BHNS (bus à haut niveau de service) qui relieront Pully et Lutry a permis de développer la qualité des aménagements urbains et d'obtenir l'engagement des communes. Enfin, les TL ont poursuivi leur effort visant à l'optimisation des coûts, augmentant leur efficacité et relevant leur taux de couverture à 36.7 % (36.3 % en 2012, 34.7 % en 2011).

MANIFESTATIONS

La Municipalité participe à de nombreuses manifestations à vocations politique, économique, culturelle ou sociale, afin de représenter les intérêts de la Ville. Elle s'implique également en organisant ou en apportant un soutien financier ou logistique à maints événements ayant lieu à Pully.

Manifestations organisées par des instances privées auxquelles la Municipalité est invitée

En principe, au moins un membre de la Municipalité y assiste et représente les Autorités communales.

Manifestations organisées par des instances privées pour lesquelles la Municipalité offre un soutien financier et/ou logistique

La coordination des prestations des services communaux est assurée par le Service de l'administration générale ; font notamment partie des soutiens la mise à disposition à titre gracieux de bancs et de tables, de boîtiers et matériels électriques, de matériel de voirie, de vins de la Ville pour la partie officielle, de décorations florales ou encore de locaux. De multiples manifestations ont été organisées par des instances privées à Pully, dont notamment :

- Le Pully For Noise Festival et le Festival'Entre'2 ;
- La Course à Travers Pully, le tournoi " Graine de foot ", la Fête du Tennis Club et SunDay's Cycling ;
- Diverses fêtes de quartier ;
- La Petite Fête de la Grand'Rue et la Schubertiade des enfants, qui se sont déroulées conjointement ;
- 3 représentations en plein air du Théâtre Itinérant Transvaldésia, au Port ;
- La Fête du Sauvetage et la Semaine du soir du Club Nautique de Pully.

Manifestations organisées par la Municipalité

La Municipalité a organisé diverses manifestations au cours de l'année dont l'envergure varie :

- La soirée des chefs d'entreprises pulliérans, le 4 mars, qui a réuni plus de 300 personnes. M. C. Nicollier, astrophysicien et astronaute, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), a donné à cette occasion une conférence intitulée " Les leçons de l'espace " ;
- La commémoration de l'anniversaire de la mort du Général Guisan ;
- Les traditionnelles " Cartes de visites pulliérannes " ;
- Le 1^{er} août ;
- Pully en fêtes (Nocturnes), le 11 décembre, en collaboration avec le Kiwanis, le Régional, PPPB et les services de l'Administration. Stands, Père Noël, chants des enfants et traditionnelle ouverture de la Cave communale ont animé la place d'Obernai. La Maison Pulliérane a ouvert ses portes à la raclette du Kiwanis ainsi qu'au marché gourmand qui s'est tenu dans le foyer.

AFFAIRES JURIDIQUES

La juriste, qui occupe un poste à mi-temps, apporte son soutien à l'ensemble des services de l'Administration. Compte tenu de l'augmentation constante du volume de travail, un second juriste, occupant également un poste à mi-temps, a été engagé en octobre 2013 pour une durée d'une année.

Les juristes assistent par leurs conseils et leurs avis de droit les collaborateurs confrontés à un problème juridique dans le cadre de leurs activités. Ils sont amenés à rédiger des courriers, des conventions, des décisions, à analyser des dossiers et proposer des solutions dans le but d'éviter une procédure devant les tribunaux.

Ci-dessous figurent, à titre d'exemple, quelques-unes des tâches effectuées au cours de l'année 2013 :

Avis de droit et recherches :

- Droit des commerçants à faire valoir des dommages-intérêts en raison de travaux sur le domaine public ;
- Procédure à suivre en cas d'empiètement d'une haie sur le domaine public ;
- Publication des rapports des commissions du Conseil sur Internet ;
- Etendue de la responsabilité de l'expert en champignons ;
- Publication dans la FAO des décisions du Conseil intercommunal de l'ASEL ;
- Glissement de terrain dans un cours d'eau : prise en charge des frais de déblayage et de stabilisation du talus ;
- Hauteur d'une paroi en verre sise en limite de propriété et en bordure de route ;
- Conditions d'inscription d'une servitude ou d'une mention au registre foncier pour garantir la conservation de droits à bâtir ;
- Conditions à remplir en matière d'assistance administrative gratuite demandée par une assurance sociale ;
- Naturalisation : conditions d'octroi de la bourgeoisie communale.

Décisions - recours :

- Décisions en matière d'abattage d'arbre et suivi des procédures en cours devant le Tribunal cantonal ;
- Décisions sur opposition en matière de taxes de raccordement aux réseaux de distribution, d'évacuation et d'épuration des eaux ;
- Décisions en matière de procédés de réclame ;
- Décision en matière d'octroi de la bourgeoisie communale.

Conventions - accords (rédaction ou analyse) :

- Accord de collaboration avec Pro Senectute Vaud pour le développement d'un projet communautaire " quartier solidaire " à Pully Nord ;
- Convention-type entre l'ORPC Lausanne-Est et les entreprises partenaires des journées " Don du sang " ;
- Contrat pour la fourniture de luminaires d'éclairage public ;
- Convention avec les CFF concernant la participation aux coûts d'investissement pour les aménagements dans le secteur de la halte CFF de Pully ;
- Promesse de cession de parties de biens-fonds au domaine publique ;
- Promesse de constitution de servitude personnelle ;
- Contrat de partenariat entre les Musées de Pully et le Musée cantonal d'Archéologie et d'Histoire.

Divers :

- Directive municipale - Mesures sociales suite à l'introduction de la taxe au sac ;
- Divers courriers et suivi de procédures dans le cadre de litiges avec des employés ;
- Permis de fouille - examen de la nouvelle procédure mise en place - élaboration d'un nouveau règlement fixant les émoluments en matière de fouille ;
- Divers courriers en lien avec l'activité d'accueillante en milieu familial de jour ;
- Rédaction d'une plainte pénale pour soustraction d'énergie ;
- Divers courriers en relation avec la taxe au sac ;
- Défaut d'entretien d'une gouttière - dégâts sur le domaine public : rédaction de courriers au propriétaire ;
- Raccordement en eau potable du collectif " Le Champignon " (squatters) : décision de refus et suivi du dossier ;
- Mise à jour de la Directive relative à l'utilisation d'Internet, de la messagerie électronique, de la téléphonie et du poste de travail ;

- Directives municipales relatives à l'attribution des abonnements gratuits et des bons de réductions pour les abonnements TL pour les élèves de Pully ;
- Mise à jour du contrat de prestations entre la Structure d'accueil familial de jour et les parents placeurs ;
- Conditions d'utilisation des tablettes PC remises aux Conseillers municipaux et aux chefs de service.

ARCHIVES

Les archives se sont concentrées, en 2013, sur l'affinage d'outils de recherche informatisés, sous forme de scannage de documents et d'inventaires, afin de faciliter la transmission d'informations aux différentes Directions de l'Administration et aux citoyens de Pully.

Travaux spécifiques à la Direction de l'administration générale et des finances :

- Procès-verbaux de Municipalité : pour une recherche plus efficace dans la table des matières des PV de la Municipalité, documents essentiels pour l'histoire de Pully, un travail de transcription des index dactylographiés de 1986 à 1978 a commencé.
- Préavis : correction des préavis de 1970 à 1999 et rassemblement des préavis de 1870 à 2011 dans un seul fichier Excel.
- Registre RA2.1.27 : transcription des noms, adresses de propriétaires et locataires, lettres A à G, des années 1910, pour faciliter la recherche généalogique.
- Description du fonds d'environ 2'000 photos et cartes postales de la collection Gindroz (Pully et environs).
- Boîtes BSM : description plus détaillée des dossiers alphabétiques des boîtes 1 à 30 de l'Administration générale des années 1930 à 1980.
- Supervision des essais des communes voisines ayant choisi le logiciel commun Panorama 2, d'ICA AtOM (Prilly et Lutry). Analyse pour une éventuelle utilisation à Pully.
- Organisation de la visite " Osez tous les Métiers " aux archives historiques : grand succès avec la transcription sur l'Aveu de Paternité datant de 1797, et de la déchiqueteuse à documents.
- Inventaire des fonds d'archives historiques : traitement, évaluation, élimination, conditionnement et conservation de 8 fonds, dont les Cabanes Robinson.

Records Management :

La mission de " records management ", gestion des archives courantes et intermédiaires, est toujours présente, en parallèle à une gestion plus traditionnelle des archives historiques.

- **BIP** : participation aux 4 ateliers préparatoires pour évaluer les besoins en GED des collaborateurs.
- **Finances** : transfert des archives intermédiaires au dépôt des Alpes et restructuration des archives courantes à la Maison Pulliérane.
- **Office de la Population** : recherches facilitées grâce au scannage effectué des microfiches dès 1917.
- **Musée d'art de Pully** : traitement des classeurs d'artistes et des affiches des expositions.
- **DTSI et DUES** : scannage de 2'583 plans de ville, des collecteurs et de transformations de bâtiments communaux. Inventaire des archives des bureaux de Parcs et Promenades. Participation à l'élaboration d'un nouveau plan de classement des projets DTSI et présentations en cours.
- **DDGS** : réfection de la vitrine sur Arnold Raymond, au Collège du même nom, avec des informations et des objets plus adéquats.
- **Protection Civile, Biens Culturels** : création d'inventaires et de fiches d'évacuation pour le nouveau dépôt d'archives de Paudex et transport des œuvres d'art au dépôt des Alpes, avec le Musée. Tri des archives en vue du départ à la retraite du commandant Delessert.

En 2013, le bureau des archives a effectué 58 recherches. Les dossiers sortis pour consultation sont au nombre de 414. Les recherches les plus intéressantes ont touché aux vignes de Pully, aux enfants déplacés, aux cloches de Chamblandes et au peintre Jean Viollier.

Les archives ont employé 2 stagiaires qui ont réalisé des inventaires de fonds privés.

En conclusion, la recherche se fait de plus en plus à travers des moyens digitaux. Les projets de scannages de documents importants et de plans, souvent difficiles à manipuler, deviennent la norme aux archives, autant pour la consultation par des collaborateurs que celle par des citoyens.

BIBLIOTHÈQUE ET MÉDIATHÈQUE COMMUNALES



Durant l'année 2013, la Bibliothèque Médiathèque a poursuivi sa mutation avec d'importants travaux de réfection des locaux. Les différents espaces ont été repensés afin de la rendre plus attrayante et conviviale, en privilégiant des zones pour les lecteurs. Une fermeture de 9 semaines durant l'été a été nécessaire pour mener à bien ces travaux.

Les anciens rayonnages, mis à disposition du tournage de la série TV " À livre ouvert ", ont ensuite été donnés à " l'Atelier du livre " de la prison de Champ-Dollon.



Avec l'opération du Livre voyageur, les Pulliérans ont pu profiter de près de 500 livres, mis à disposition librement à la piscine communale et distribués dans la rue.

La Bibliothèque Médiathèque a rouvert au public à fin août et a connu, dès lors, une forte augmentation de la fréquentation.

Le site Internet a été entièrement refondu grâce à l'intégration de l'outil " Ermes ", de la société française Archimed. Il redéfinit les possibilités de mise à disposition de contenus numériques aux usagers et son nouveau design attrayant contribue à valoriser l'institution. Le nouveau site est consultable à l'adresse suivante : <http://bibliotheque.pully.ch>

Service au public

Durant l'année, 2'233 livres, 629 numéros de revue, 547 CD et 522 DVD ont été équipés, indexés, catalogués et mis en service. A fin décembre 2012, 42'322 livres, 10'136 CD, 3'225 DVD, 176 CD-rom et 1'083 revues étaient à disposition des usagers, soit un total de 56'942 documents.

En parallèle au développement des collections physiques, une réflexion est en cours pour proposer des contenus documentaires en ligne, tels que des ressources web, des ebooks, des périodiques en ligne ou encore des documents multimédias.

Récapitulation des prêts 2011-2013

Année	Jours ouvrables	Prêts			Moyenne par jour			Total	Total par jour
		Adultes	Médiath.	Jeunesse	Adultes	Médiath.	Jeunesse		
2011	205	30'462	20'877	-	149	102	-	51'344	250
2012	194	25'822	22'504	26'779	133	116	304	75'105	553
2013	207	27'789	23'453	70'637	134	113	341	121'789	588

Le nombre de prêts dans les sections adultes et médiathèque augmente légèrement, bien que le volume de CD diminue de près de 10 %. Une étude sera menée par un étudiant HES-SO courant 2014 pour évaluer la situation et proposer des axes de développement pour les collections de la Médiathèque.

Le volume de prêt fait à la jeunesse témoigne de l'important succès de la bibliothèque auprès des familles. Il est aussi lié aux importants quotas d'emprunt accordés.

Pour 2013, la Bibliothèque a enregistré 2'188 emprunteurs actifs, sans compter les couples ou familles qui peuvent utiliser parfois un même compte.

Animations

Les animations et la médiation socio-culturelle représentent un des grands axes dans la réorganisation de la Bibliothèque Médiathèque. En multipliant les partenariats, il a été possible de proposer les événements suivants :

- 23 janvier : Animation WWF pour les enfants. Isabeille et les disparitions mystérieuses.
- 2 février : 2^e Samedi des bibliothèques vaudoises. Animations par l'Association des Jeunes Auteurs Romands (AJAR) et Anne Crausaz.
- 14 mars Rencontre avec l'Association Vaudoise des Ecrivains (AVE).
- 25 avril : Soirée littéraire avec Fabrice Colin.
- 30 mai : Soirée littéraire avec Daniel Fazan, organisée à la Cave Communale.
- 22 juin : Début de l'opération du Livre voyageur. Un cortège littéraire a été organisé avec la participation de 2 comédiens.
- 3 octobre : Soirée littéraire avec Eugène.
- 10 octobre : Contes de Grimm.
- 14 novembre : Soirée littéraire avec Rachel Maeder.
- 20 novembre : Atelier " film d'animation ".
- 12 décembre : Petit Noël de la Bibliothèque.

L'Association " Osons les livres " a proposé à 6 reprises, durant l'année, l'animation " Chouette, bébé lit ! ".

Pour le projet " 1001 histoires en voyage ", 4 demi-journées de contes en anglais, portugais, espagnol et arabe, ont été organisées dans différents quartiers de Pully, en partenariat avec le bureau de l'intégration et d'autres bibliothèques de la région.

OFFICE DE LA POPULATION
Données statistiques

Structure de la population de Pully au 31 décembre 2013

Suisses (dont 1'148 bourgeois de Pully)	12'176	68.8 %
Etrangers	5'509	31.2 %
Total	17'685	100 %
Personnes en séjour (non incluses dans le chiffre précédent)	253	
Nombre de ménages	8'297	

L'ensemble de la population étrangère se compose de quelque 118 nationalités différentes.

Le nombre officiel d'habitants, pris en considération par les offices statistiques du Canton et de la Confédération, est de 17'569 au 31 décembre 2013, non compris les étrangers en courts séjours, les requérants d'asile, les demandes provisoires, etc. qui donnent un chiffre de population totale de 17'685 habitants. Les versements ou subsides payés par la Commune doivent être calculés au prorata du nombre officiel d'habitants.

Répartition de la population pulliérane par catégorie d'âge
(moyenne d'âge : 44 ans)

0-19 ans	3'438	19.44 %
20-39 ans	4'168	23.57 %
40-64 ans	5'929	33.53 %
65-79 ans	2'890	16.34 %
80-89 ans	1'014	5.73 %
90 et plus	246	1.39 %
Total	17'685	100 %

Tableau des mutations et population

Années	Arrivées	Naissances	Décès	Départs	Population
2001	1'592	137	162	1'739	15'992
2002	1'626	138	147	1'361	16'175
2003	1'551	155	160	1'527	16'181
2004	1'707	164	142	1'512	16'524
2005	1'658	172	167	1'522	16'670
2006	1'649	181	151	1'599	16'575
2007	1'563	184	183	1'523	16'730
2008	1'709	158	173	1'550	16'884
2009	1'620	191	149	1'439	17'078
2010	1'780	225	153	1'618	17'208
2011	1'770	170	176	1'634	17'433
2012	1'927	171	135	1'722	17'479
2013	1'860	198	163	1'764	17'685

Permis pour étrangers

Etablissement et renouvellement de 2'708 permis d'établissement et de séjour.

Registre civique

L'Office de la population est également chargé de la tenue du registre civique.

12'062 électeurs au 31 décembre 2013

10'164	suisses, dont	5'697	femmes et	4'467	hommes
1'898	étrangers, dont	919	femmes et	979	hommes

Contrôle de listes de signatures : 1 initiative cantonale, 11 initiatives fédérales, 7 référendums fédéraux, représentant 2'515 signatures attestées valables.

Pièces d'identité

564 demandes de cartes d'identité ont été établies en 2013.

NATURALISATIONS

En 2013, la Commission extraparlamentaire de naturalisation et la délégation municipale ont tenu 5 séances d'audition et entendu entre 4 et 8 candidats à chaque séance.

Au cours de l'année, la responsable des naturalisations a reçu 116 nouveaux candidats (requérants, épouses, enfants) originaires des pays suivants :

Algérie	1	Chili	4	Irlande	1	Russie	1
Allemagne	5	Congo	3	Italie	13	Serbie	1
Autriche	2	Danemark	1	Maroc	2	Suède	2
Belgique	5	Equateur	1	Pays-Bas	2	Thaïlande	1
Brésil	3	Espagne	7	Portugal	13	Tunisie	1
Cameroun	1	France	32	Roumanie	1	Ukraine	3
Canada	1	Irak	5	Royaume-Uni	2	USA	2

53 dossiers ont été traités sur le plan communal et transmis au Service cantonal de la population pour la suite de la procédure, à savoir :

- 21 dossiers de naturalisation ordinaire (art. 8 de la Loi sur le droit de cité vaudois - LDCV) ;
- 32 dossiers de naturalisation facilitée, destinée aux étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV), aux jeunes étrangers de la 2^e génération (art. 22 LDCV).

En 2013, 118 candidats ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de Pully, y compris ceux bénéficiant d'une procédure facilitée par mariage (art. 27 LDCV).

GREFFE MUNICIPAL

Votations et élections

- Pour chaque scrutin, le bureau du Greffe municipal traite le vote par correspondance et assure la liaison entre l'Etat de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement. Le rôle des électeurs est tenu par l'Office de la population.
- Le traitement du vote par correspondance consiste à ouvrir l'enveloppe de transmission et à en extraire son contenu, soit la carte et l'enveloppe de vote, cette dernière n'étant pas ouverte avant le jour du scrutin.
- Sur recommandation de l'Etat de Vaud, l'Administration communale prend contact, lorsqu'il en est encore temps, avec les électeurs n'ayant pas correctement rempli leur carte de vote pour les inviter (près d'une cinquantaine par scrutin) à passer corriger leur erreur.
- Conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques, dès et y compris l'ouverture des enveloppes de transmission, la gestion des votes reçus par correspondance est assurée par 2 personnes au moins, assermentées par la Municipalité.

Gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine

Afin de conserver un contact privilégié avec les partenaires, la gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine est assurée par le Greffe. Ce dernier apporte un soutien technique au Service du personnel, en charge de la gestion du portefeuille des assurances de personnes.

Une douzaine de sinistres ont été déclarés aux différents partenaires durant l'année (principalement dans le domaine de la responsabilité civile et de la responsabilité civile des véhicules).

Nonagénaires, centenaires

En 2013, 67 personnes ont fêté leur 90^e anniversaire (25 hommes et 42 femmes) et 6 femmes leur 100^e. Durant l'année, la Municipalité a rendu hommage à 47 de ces aînés.

A ces occasions, la délégation municipale remet une lettre de félicitations accompagnée d'un carton de vin, d'un bouquet de fleurs et d'une tourte.

Pour les centenaires, la délégation municipale participe à la cérémonie organisée par la Préfecture et leur remet une lettre de félicitations et un bouquet de fleurs.

Cartes journalières de la CGN

La population pulliérane peut acquérir des cartes journalières de la CGN, au prix de CHF 45.00 (adultes) et CHF 22.50 (enfants et abonnement ½ tarif des CFF), permettant de naviguer durant une journée en 1^{re} classe. En 2013, 344 cartes ont été vendues (278 en 2012).

Passeport Vacances

Le Passeport Vacances de la région lausannoise s'est déroulé durant 2 semaines en juillet et 2 en août. Il offre, aux enfants de 10 à 15 ans, le libre parcours sur l'ensemble du réseau Mobilis, 3 entrées de cinéma et l'entrée gratuite dans les piscines et musées de la région ainsi que de nombreuses activités (CHF 50.00 complet et CHF 35.00 sans les activités).

1'620 enfants ont participé à l'édition 2013 (dont 143 pulliérans) profitant des quelque 300 activités organisées par les communes membres (dont une dizaine par la Ville de Pully, le Musée de Pully, le SDIS, le Tennis Club et le Club Nautique).

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

L'année 2013 a été extrêmement riche en matière culturelle. Les institutions de la Ville ont ainsi offert une offre très large à un public toujours plus nombreux.

THÉÂTRE DE L'OCTOGONE

En 2013, le bureau de location de L'Octogone a émis 13'916 billets, tous spectacles confondus.

Hormis les années accueillant le festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec, qui provoque une hausse du chiffre de vente de l'ordre de 3 à 4'000 billets, le nombre de billets vendus par le biais du guichet demeure stable. Et pourtant, la question du renouvellement du public a été le débat principal dans le milieu théâtral en 2013. Les abonnements n'auraient plus la cote auprès d'un public plus volatile et il serait urgent de trouver d'autres moyens de fidéliser les spectateurs. Un article du journal *Le Temps*, daté du 10 janvier 2013 au titre provocateur " Genève à l'ère des théâtres vides ", portant sur cette problématique, avait d'ailleurs suscité des remous dans le " Landerneau " culturel.

L'Octogone a accueilli 81 manifestations en 2013, soit un total de 115 représentations.

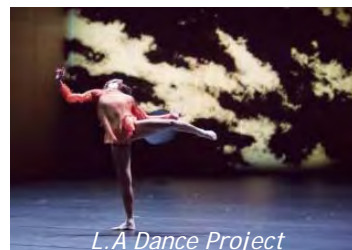
La saison officielle a compté 21 spectacles (théâtre, danse, musique) dont 2 créations. En outre, le théâtre a eu le privilège d'accueillir des exclusivités suisses, notamment un chorégraphe phare de la danse contemporaine Hofesh Shechter.

La 1^{re} création, " Additionnal tones ", proposée par la Compagnie Linga, a réussi le pari audacieux de provoquer un dialogue entre musique expérimentale et danse contemporaine. Christophe Calpini et Pierre Audétat - duo de choc connu pour sa musique électro improvisée - ont accepté de collaborer avec la Compagnie Linga après avoir côtoyé d'autres artistes de la trempe d'un Pascal Auberson ou d'un Erik Truffaz.

La 2^e création a rendu hommage à une figure de la scène lausannoise, Popol Lavanchy, disparu en 2011. Les membres de l'Association Eustache ont réuni sur scène 50 musiciens et chanteurs sous la houlette du chef d'orchestre Philippe Krütli, pour un concert de qualité, empreint d'une belle émotion. A cette occasion, une exposition de photos et lettres de l'artiste a été montée dans le hall du théâtre. Le vernissage d'un livre retraçant le parcours de l'artiste s'y est également déroulé en début de soirée.

Les spectacles invités ont attiré un public nombreux :

- Mis en scène par John Malkovich, " Les liaisons dangereuses " a séduit un grand nombre d'étudiants outre le public habituel, notamment par une approche résolument contemporaine (jeans, SMS, portable) de ce classique de la littérature.
- Bernard Pivot, l'animateur de référence d'émissions littéraires, a raconté ses " Souvenirs d'un gratteur de têtes " le temps d'une soirée magique. Anecdotes, pensées profondes, jeux de mots, humour ont fait le délice des spectateurs présents.
- " Le mensonge n'est un vice que quand il fait mal. C'est une très grande vertu quand il fait du bien ", ainsi pourrait-on résumer la pièce " La Vérité " de Florian Zeller, auteur talentueux. Patrick Chesnais et Fanny Cottençon étaient sur scène brillamment convaincants.
- En exclusivité suisse, la Candoco Dance Company, première compagnie de danse à réunir danseurs handicapés et valides. Ces derniers ont dansé 3 pièces intenses, dénuées de misérabilisme, prouvant que la virtuosité n'est pas réservée qu'aux personnes non handicapées.
- " Hollywood ", comédie enlevée, a révélé les coulisses de l'écriture d'un chef-d'œuvre du cinéma *Autant en emporte le vent*. Menée tambour battant par un trio d'acteurs en pleine forme, ce bel hommage au cinéma a provoqué une avalanche de rires dans la salle.
- Figure emblématique de la scène internationale, le jeune chorégraphe Hofesh Shechter a déclenché une véritable onde de choc dès sa première pièce. Pour sa première venue en Suisse, il a repris son répertoire culte devant une salle bondée et conquise.
- Richard Berry, habitué des planches de L'Octogone qu'il a foulées à maintes reprises, est revenu dans une pièce subtile " Le début de la fin ", sondant le jeu des apparences et ses ambiguïtés. Les dialogues ont dansé et la mise en scène donné au spectacle une roserie idoine.
- Sarah Biasini, fille de Romy Schneider, s'est emparée avec talent du magnifique texte de Stefan Zweig " Lettre d'une inconnue ". Grâce à une interprétation toute en sensibilité, le public a vibré aux notes de cette délicate partition de l'auteur autrichien.
- Inspirés des danses Massaï, les spectacles du chorégraphe ivoirien Georges Momboye sont une ode à l'énergie créatrice des corps. 9 danseurs à la gestuelle élégante ont évolué sur scène et l'on aurait pu, l'espace d'un instant, se croire en Afrique.
- Partout où Benjamin Millepied passe, il fait un triomphe. C'est le cas pour sa compagnie également, L.A Dance Project, qui a rencontré un franc succès tout au long du spectacle où 3 de ses pièces cultes étaient présentées.
- A soirée unique, personne hors du commun : Isabella Rossellini a régalié le public d'un spectacle conférence parlant de sa série de courts-métrages animaliers. En partenariat avec l'Ecal, la soirée s'est prolongée autour d'une discussion animée par le réalisateur suisse Lionel Baier, également responsable du Département cinéma de l'Ecal.



- " Race " est un huis clos intense de David Mamet qui traite de la discrimination raciale, de la justice et des différences socio-culturelles. Cette joute verbale, menée avec force par 4 comédiens dont Yvan Attal, a captivé le public jusqu'à son dénouement final.
- L'Octogone continue de tracer son sillon dans le paysage culturel musical en privilégiant des accueils intimistes ou rares. Ainsi, Jean-Louis Murat avec sa belle voix grave, a donné un concert à l'image de son dernier disque : émouvant et plein de densité.
- Souvent copié mais jamais égalé est une maxime qui pourrait s'appliquer à merveille à Georges Feydeau tant ses pièces sont indémodables. Dans " Occupe-toi d'Amélie ", Hélène de Fougerolles a fait ses premiers pas sur les planches. Une réussite très applaudie par le public.
- Créée pour la Biennale de la danse de Lyon, " Folks " de Yuval Pick est une ronde, un cheminement baroque et joyeux. Dans un désir sincère d'humanité et de partage, les 7 danseurs ont prêté leur talent à cette création inspirée des danses folkloriques israéliennes.
- Personnage incontournable de la scène rock américaine, Mark Lanegan a donné un concert exceptionnel face à un public de connaisseurs qui n'a pas boudé son plaisir.
- L'Octogone a de nouveau accueilli " Tanzfaktor Interregio " qui permet de découvrir des talents émergents de la danse contemporaine suisse. 5 pièces courtes étaient au programme de cette soirée qui voit l'aboutissement annuel du projet initié par Pro Helvetia.
- " L'art du rire " est le brillant one-man-show de Jos Houben, humoriste qui marche sur les pas de Raymond Devos. En l'espace d'une heure, ce drôle de bonhomme a décortiqué les mécanismes du rire pour le plus grand bonheur du public.
- Isabelle Georges, accompagnée de ses 4 musiciens, a entraîné le public dans un spectacle étourdissant de gaîté passant en revue l'histoire et le répertoire des comédies musicales anglo-saxonnes.



COMPAGNIE LINGA

L'année 2013 a vu la concrétisation d'un projet audacieux de la Compagnie Linga qui a souhaité poursuivre son exploration du mouvement avec l'aide de capteurs physiologiques mis aux points par l'Institut des Sciences du Sport de l'Université de Lausanne. Ce projet s'est inscrit dans la suite logique de la création 2012, " Re-Mapping the body ", qui cherchait à conjuguer langage artistique et langage scientifique.

La Compagnie a présenté " Additionnal tones " à Jérusalem (Israël), Ramallah (Palestine) et Amman (Jordanie). Les reprises ont rencontré un beau succès puisque " Falling Grace " a été vue à Lima (Pérou), Manta, Guayaquil et Quito (Equateur) et à Huesca (Espagne). La production " Re-mapping the body " a été présentée à Neuchâtel (Suisse) et à Lublin (Pologne).

POUR L'ART ET LE LUTRIN

L'Association Pour l'Art et Le Lutrin a donné 8 concerts accueillant des chambristes talentueux, dans des formations variées et des programmes attrayants, réunissant grandes œuvres du répertoire et pièces moins connues.

AMDATHTRA

L'Association de musiques, danses et théâtres traditionnels a invité à L'Octogone, entre autre, le très réputé Trio Khoury. Elle a aussi reçu une très belle soirée en collaboration avec le Musée du Quai Branly en accueillant des enfants acrobates indiens. Un atelier de maquillage ainsi qu'une illumination extérieure avaient été mis sur pied pour compléter cet événement.

FESTIVAL'ENTRE'2

La 4^e édition du Festival s'est déroulée à L'Octogone du 5 au 9 juin 2013. Cette manifestation, mise sur pied par les organisateurs du Festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec, a pour ambition d'accueillir des chanteurs suisses uniquement. Un partenariat avec les écoles de Pully a donné lieu à une soirée " Les élèves de Pully chantent ", en première partie du groupe suisse Pierrot le Fou. Le spectacle musical, Jacques Brel " Je reviens ", avec CAFÉ-CAFÉ et réunissant 100 choristes sous la direction de Pierre Huwiler, a rendu un très bel hommage à cet irremplaçable chanteur.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA VOIRIE

Le Café-Théâtre de la Voirie a présenté 39 spectacles différents répartis sur 102 séances, situation à peu près équivalente à 2012.

Avec 3'684 entrées comptabilisées, la fréquentation, en hausse par rapport à l'année 2012, a été motivée, notamment par la production de troupes de théâtre et groupes de musique provenant de Pully.

Ces résultats ont permis de redistribuer un montant de CHF 56'800.00, en hausse également, qui représente une contribution appréciable à la culture à travers les sociétés d'amateurs et qui confirme la vocation à caractère socio-culturel du théâtre.

LAUSANNE/PULLY FOR NOISE FESTIVAL

La 17^e édition du For Noise s'est déroulée du 22 au 24 août 2013. Quelque 7'000 personnes se sont déplacées sur le site des Quatre Vents sur les 3 soirs. La manifestation a proposé 34 groupes, sur 3 scènes, dont The Animen, Eels, Lune Palmer ou encore Camilla Sparksss. L'événement de cette édition aura été le concert de Franz Ferdinand, groupe écossais qui a joué à guichets fermés le samedi.

Conscients des nuisances sonores engendrées durant le Festival, les organisateurs ont réitéré, d'entente avec les municipalités de Pully et de Belmont, l'organisation d'un apéritif à l'intention des riverains des 2 communes.

CINÉMA CITY CLUB

La Municipalité, consciente de l'engagement de l'Association CityClub pour la sauvegarde de cette salle et pour la promotion d'un cinéma original et de qualité, a renouvelé son soutien en 2013.

Pour sa seconde saison d'exploitation, la programmation a évolué et s'est orientée vers le cinéma du monde ou d'actualité, avec des films programmés dans les plus grands festivals internationaux ou non projetés en Suisse. Certaines projections étaient couplées avec des prestations musicales, un débat sur le film ou la présence des réalisateurs et/ou des acteurs.

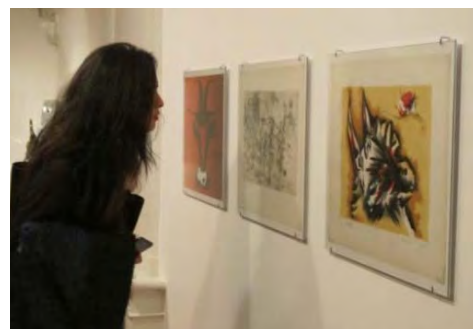
La fréquentation a doublé par rapport à 2012. Les collaborations avec d'autres institutions et associations de la région ont également augmenté, telles qu'Infoprison ou le Bureau Cantonal pour l'Intégration des Migrants, en accueillant plus de 30 soirées thématiques. Les projections scolaires vont croissant et les séances " familles " lancées en 2013, rencontrent un vif enthousiasme.

La situation du CityClub reste cependant fragile, notamment de par la nécessité d'acquérir un nouveau système de projection, car il devient de plus en plus difficile d'obtenir des films dans les anciens formats (le CityClub est le dernier cinéma de la région à ne pas être équipé en numérique). En conclusion, le développement des activités de l'association est très positif, mais la survie de la salle est toujours compromise, faute de moyens financiers.

MUSÉES DE PULLY

2013 : une année placée sous le signe de l'accessibilité pour tous et de la mise en place de partenariats importants

En 2013, les Musées de Pully ont à nouveau présenté 3 expositions au Musée d'art de Pully, renforcé les actions éducatives auprès du jeune public, développé leur programme de communication, et augmenté de manière significative leur fréquentation, que ce soit en terme de visites et d'inscriptions aux diverses activités pour petits et adultes. En effet, les actions menées depuis 2009 commencent à porter leurs fruits, et la fréquentation est inégalée pour les 2 institutions : 3'498 visiteurs, soit près de 70 % de hausse pour la Villa romaine par rapport à 2012 et 6'246 visiteurs pour le Musée d'art, soit 71 % de hausse. En outre, les Musées de Pully ont renforcé leurs positions d'acteurs impliqués dans la vie muséale régionale en tissant des relations avec plusieurs partenaires, comme l'UNESCO, l'Université de Lausanne, l'Université de Genève, le Musée cantonal d'histoire et d'archéologie et le Réseau Romand Sciences et Cité (RRSC). C'est grâce à ce type de collaboration que les Musées de Pully développent des appuis consolidés en termes de recherche scientifiques, d'apports financiers, mais aussi en termes de relais de communication et de visibilité.



Les expositions du Musée d'art de Pully

Le programme 2013 a été pensé en 3 temps correspondant à 3 expositions. Comme en 2012, le Musée a souhaité maintenir un équilibre entre art classique et art contemporain, ainsi qu'entre :

- la valorisation de la collection (la donation du fonds d'estampes Cailler),
- la présentation d'un artiste romand reconnu (l'artiste genevoise Carmen Perrin, présente dans des expositions nationales et internationales), et
- le renforcement des liens avec d'autres institutions régionales (ainsi, une collaboration prestigieuse avec la Fondation Edouard et Maurice Sandoz à Pully).

A ce titre, le Musée a présenté 3 expositions :

De Cuno Amiet à Zao Wou-Ki, Le fonds d'estampes Cailler (7 février au 21 avril 2013)

Suite à une donation exceptionnelle, le Musée d'art de Pully a mis en valeur la Guilde internationale de la Gravure (1949-1971), fondée par Pierre Cailler, premier éditeur d'estampes originales en couleur de l'après-guerre, et présenté plus de 130 œuvres papier d'artistes renommés tels Cuno Amiet, Jean Arp, Max Ernst, Fernand Léger, Jean Cocteau, Maurice Brianchon ou Zao Wou-Ki.

Cette exposition a relaté un chapitre extraordinaire de l'histoire de la gravure de la seconde moitié du 20^e siècle. Plus de 300 artistes engagés, plus de 800 estampes originales éditées, plus de 20 ans de création et de collaboration artistiques, plus de couleurs, de plus grands formats, un nombre plus important de tirages : telles sont les clés du succès international rencontré par la Guilde de la Gravure imaginées par son fondateur, Pierre Cailler.

Le Prix FEMS peinture 2011 (23 mai au 4 août 2013)

Dans le cadre de sa collaboration avec la Fondation Edouard et Maurice Sandoz, le Musée d'art de Pully a accueilli l'œuvre du lauréat du Prix FEMS 2011, Stéphane Belzère. L'une des caractéristiques de ce prix consiste à soutenir ses lauréats pour mener à bien le projet qu'ils ont eux-mêmes défini, en s'appuyant sur un thème proposé chaque année. "Terre, Air, Mer" était celui du prix FEMS "Peinture" 2011. Il a provoqué, chez cet artiste franco-suisse, toute une réflexion autour de la notion de "paysage intérieur".

Carmen Perrin, encore et encore (12 septembre au 24 novembre 2013)



Le Musée d'art de Pully a offert ses espaces à Carmen Perrin, artiste plasticienne majeure tant sur la scène visuelle suisse qu'internationale. Travaillant en lien étroit avec le contexte architectural et paysager, Carmen Perrin investit les lieux et leur répond par des interventions plastiques éphémères ; elle combine ainsi recherche sculpturale, pratique du dessin et gravure.

L'exposition a fait la part belle à la perforation, acte récurrent dans l'élaboration de son œuvre, et prolongé ses explorations en relation avec l'espace public, en proposant notamment des installations pour la première fois présentées en Suisse.

Cette exposition a rencontré un record de fréquentation, attirant plus de 3'200 visiteurs.

Acquisitions, donations

En 2013, le Musée d'art de Pully a bénéficié de généreuses donations de particuliers. Ainsi 2 bas-reliefs en plâtre de Milo Martin - des études pour le concours organisé par la Ville pour les décors externes de la maison Pulliérane -, ont pu rejoindre les collections. Une gravure d'Emile Bony, similaire à celle présentée dans l'exposition Cailler en début d'année, mais avec des rehauts d'aquarelle et une dédicace, a également rejoint les fonds pulliérans. De plus, pour terminer l'année avec l'exposition Perrin, le Musée a pu faire l'acquisition de 2 œuvres de Carmen Perrin, une œuvre de la série des *Cahiers du cinéma*, intitulée *Forages, les cahiers d'Alberto, 2013* et une œuvre intitulée *Des captures, 2012* constituées de chutes des fameuses perforations et qui figurait sur l'affiche de l'exposition.

En 2013, le Musée de Pully a également entrepris le rapatriement du dépôt convenu avec la Fondation G. Ernst, lors de l'exposition *Violette Milliquet - Germaine Ernst*, de toiles, gravures et dessins de l'artiste. L'opération s'est déroulée avec l'aide de la Protection des Biens culturels de l'Organisation Régionale de la Protection Civile Lausanne-Est. Les œuvres ont trouvé place dans le local des Alpes, soit un total de 770 œuvres dont 230 peintures et près de 400 estampes.

Les activités de la Villa romaine de Pully

A la Villa romaine, 2013 a été placé sous le signe du renforcement de la mise en valeur du lieu en étoffant encore le programme de médiation et en inaugurant un nouvel espace à cet effet. Les statistiques ci-dessous démontrent que le programme de médiation proposé rencontre un succès important auprès de différents publics et élargit l'accès à la Villa.

Une monographie entièrement dédiée à la Villa romaine de Pully

En novembre, la Villa romaine a eu le privilège de voir le lancement d'une monographie scientifique de 400 pages, illustrée de près de 420 figures, et parue sous le titre *La Villa romaine du Prieuré à Pully et ses peintures murales*. Cette publication retrace plus de 40 années de recherches sur le site archéologique exceptionnel de la Villa romaine de Pully, construite entre le 1^{er} et le 2^e siècle de notre ère. Le lancement de l'ouvrage a été officiellement célébré lors d'une conférence de presse, le 4 décembre, en présence de journalistes, de 80 invités et des représentants de la Ville et du Canton.

Restauration de la fresque de la rampe en pas d'âne de la Villa romaine

La conservation et la restauration des vestiges sont restées une priorité de la Villa romaine en 2013 afin d'assurer la préservation du monument pour les générations futures.

La fresque de la rampe en pas d'âne a fait l'objet d'une première étape de restauration. Le site de la Villa figurant dans la liste A de l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale, la Villa romaine a bénéficié pour ces travaux d'une subvention fédérale de 25 % pour un montant total de CHF 10'399.80.

Les travaux ont été effectués par les spécialistes du Laboratoire de conservation-restauration de la Fondation Pro Aventico à Avenches, en été 2013. Cette peinture murale, en place depuis près de 2000 ans, est désormais préservée dans de bonnes conditions.



La fresque avant restauration, présentant des fragments détachés

La médiation aux Musées de Pully

L'équipe des Musées développe de manière active la médiation pour les seniors, les adultes et les enfants. En 2013, près de 200 animations tous publics ont été organisées par les Musées de Pully. Une salle de médiation au Musée d'Art a été aménagée en 2011, puis transférée en 2013 dans une salle plus spacieuse permettant ainsi de répondre aux demandes croissantes d'activités auxquelles a dû faire face le Musée d'art.

En attendant son réaménagement complet à venir et face au délabrement d'une partie du mobilier, la Villa romaine a procédé au réaménagement de son exposition et de son espace de médiation. Ce réaménagement temporaire a permis de remplacer le matériel défectueux et d'accueillir le public, toujours plus nombreux, dans de meilleures conditions. Le projet a été réalisé par les services de la Ville et grâce à des fonds provenant de la Fondation de Famille Sandoz et de l'Association des Amis des Musées de Pully. Le sol et une partie des murs ont été repeints, l'éclairage retouché et le mobilier d'accueil et de médiation remplacé. Les panneaux d'expositions ont été remplacés par une bâche richement illustrée, réalisée par la graphiste lausannoise Janka Rahm, créatrice des Tôps de la Villa romaine.

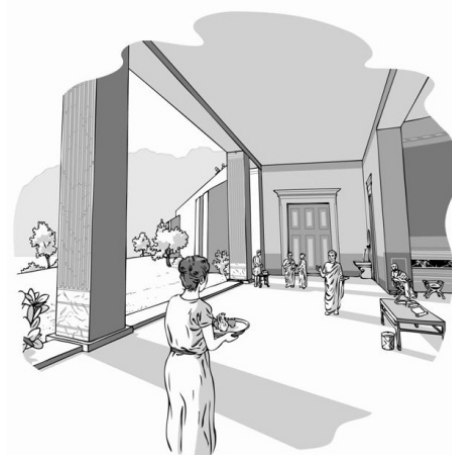
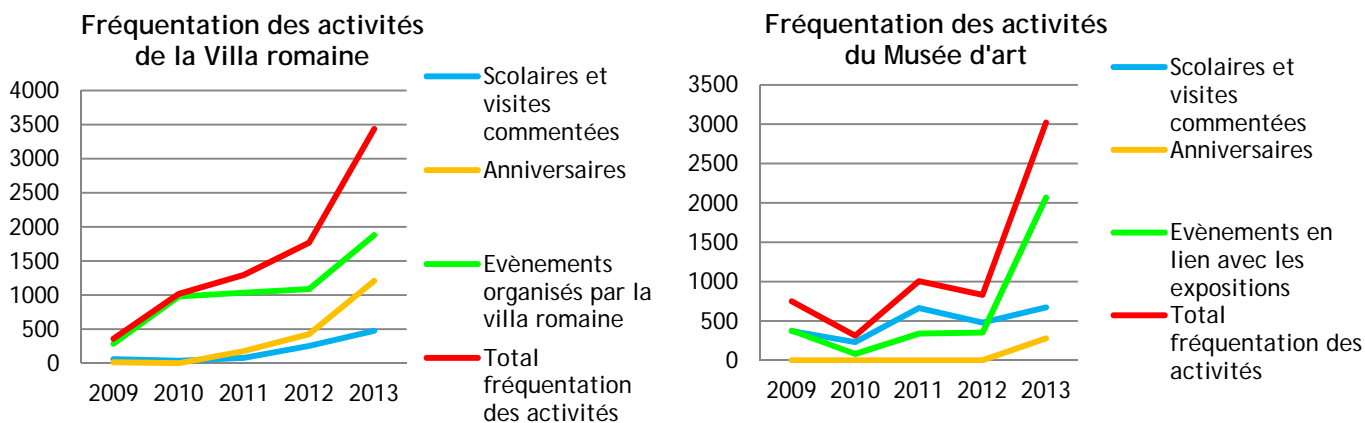


Image illustrant la nouvelle bâche d'exposition. Restitution du pavillon en hémicycle et squelette burgonde présentant une déformation crânienne.
© Bernard Reymond.

La Villa romaine a organisé une fête d'inauguration à l'attention des familles le 28 avril 2013. L'événement a rencontré un succès inattendu, réunissant plus de 200 personnes en un après-midi. Le programme des ateliers archéologiques a été augmenté à 7 et plusieurs jeux de piste ont été imaginés sur les thématiques de la fresque. Le programme de médiation de la Villa s'est étoffé de plusieurs manifestations " maison " telles qu'Halloween et le Noël des Tôps, attirant plus de 200 visiteurs.

2013 aura également été l'année au cours de laquelle le projet Labo des Archéos aura été mûri et consolidé. Son inauguration étant prévue en 2014, ce second lieu de médiation se situera à la galerie du Prieuré en attendant l'assainissement de la Villa romaine. Il aura la forme d'un laboratoire, formule encore inédite en Suisse. Cet espace permettra de découvrir par le biais d'ateliers participatifs plusieurs sciences de l'archéologie telles les méthodes de datation (dendrochronologie, Carbone 14, etc.), l'archéobotanique (étude des pollens, des graines fossilisées, etc.), l'archéozoologie (science des ossements animaliers) ou encore la sédimentologie (étude des couches archéologiques révélant l'histoire d'un site).



Le jeune public

Une offre élargie correspondant à 3 tranches d'âge - les petits (4-6 ans), les moins de 12 ans et les pré-ados/ados - a été établie en 2013. Pour chaque tranche, les Musées sont aujourd'hui à même d'offrir en permanence au moins 2 à 3 activités/ateliers de médiation spécifique, pendant les expositions ou tout au long de l'année.

Une formule permettant aux enfants de fêter leur anniversaire au Musée a été lancée début 2013 ; elle est composée de 3 ateliers fixes et de l'atelier créatif en lien avec les expositions.

Les scolaires

Les Musées de Pully, en tant qu'institutions publiques, ont pour mission de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre, notamment au jeune public et par le biais scolaire. En 2013, les Musées, en partenariat avec les directions scolaires de Pully, ont lancé un programme spécialement dédié aux écoles tant pour la Villa romaine que pour le Musée d'art. Ainsi ce sont plus de 40 classes qui ont visité les 2 institutions (21 pour la Villa romaine et 23 pour le Musée d'art). Ce programme a pu tenir compte des demandes faites par les chefs de file du secondaire.

Les seniors

Un partenariat avec Connaissance 3 (université créée par des seniors) démarre sous la forme de cycles de conférences ou de visites commentées des différentes expositions. Le Musée d'art a déjà, par le passé, proposé des activités en lien avec Connaissance 3 qui ont été de belles réussites.

Pâkomuzé et Passeport Vacances

La participation des Musées de Pully au programme Pâkomuzé, des activités pour enfants et familles durant les vacances de Pâques, ainsi qu'à différents Passeport Vacances régionaux (Lausanne, Gruyères, Morges, Bourg en Lavaux) est à chaque fois couronnée de succès. En 2013, plus de 20 activités ont été proposées (7 pour le Musée d'art et 16 pour la Villa romaine) suivies par près de 300 enfants.

Nuit des Musées

Le programme composé de visites commentées de la Villa romaine et en compagnie de l'artiste Carmen Perrin pour le Musée d'art, de plusieurs ateliers enfants, d'un parcours à énigmes, de performances dansées dans le musée par la chorégraphe Karin Hermes et d'un spectacle présentant une restitution de combat entre guerriers gaulois et légionnaires romains a réuni plus de 1'000 visiteurs durant cet événement.

Journée internationale des musées

La Journée internationale des musées a été l'occasion pour la Villa romaine de présenter au public sa splendide fresque ainsi que les thématiques associées telles que sa réalisation, les styles présents en peinture murale et ses besoins en conservation. La manifestation a réuni plus de 50 personnes.

Communication

La Villa romaine et le Musée d'art sont des institutions culturelles dont la renommée grandit progressivement. Elles attirent des publics très différents. La Villa romaine touche principalement un public de familles à l'occasion d'ateliers ou d'anniversaires; quant au Musée d'art, il accueille majoritairement un public adulte. De fait, la communication a toujours été pensée de façon différente : une affiche " ludique " pour la Villa romaine, et une affiche plus " graphique " en lien avec l'exposition temporaire pour le Musée d'art. A l'avenir, une stratégie de communication commune aux 2 institutions est prévue, afin de renforcer l'identité des Musées de Pully, tout comme leur attachement à la Ville. Les nouvelles affiches jeune public du Musée d'art dénotent de cette volonté, tout comme le projet développé d'une nouvelle communication adulte pour la Villa romaine dès 2014.



En 2013, la Famille Taches a envahi à son tour le Musée d'art. Imaginées par l'illustratrice lausannoise Emmanuelle Kläfiger, les Taches, souvent effacées par les artistes, sont devenues les vedettes de la communication enfant. La nouvelle affiche du MAP Junior a été nominée dans le cadre du Grand Prix romand 2013 de la création. Dès les premières campagnes d'affichage, les résultats en termes de hausse de la fréquentation ont été probants.

Le Musée d'art a vu une augmentation très nette de sa couverture presse depuis 2009. Ainsi, en 2013, près de 150 articles sont parus dans les titres suisses et étrangers. Des supports médias suivent le musée de façon systématique (Le Régional, La Liberté, le Courrier Lavaux-Oron) et régulière (24 heures, le Courrier, le Temps, la RTS). Un fichier presse de près de 500 contacts est tenu régulièrement à jour.

La Villa romaine a peu développé son réseau presse car le nombre d'événements à communiquer reste limité. Cependant les occurrences presses sont régulières (21 articles en 2013). Ainsi, un article d'une page entière a été rédigé dans 24 heures à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle bache. Les événements de médiation sont très régulièrement relayés dans les pages spéciales et les agendas des principaux médias et l'inauguration de la monographie a également rencontré un écho auprès des médias.

Des partenariats importants pour les Musées de Pully

En 2013, des bases de partenariats ont été établies, notamment avec l'Université de Lausanne (UNIL), l'UNESCO, le Réseau romand Science et Cité (ci-après RRSC). De plus, les Musées sont engagés dans plusieurs associations et réseaux scientifiques et culturels importants.

Le partenariat avec l'UNIL aboutira très probablement, dès 2014, à une convention développant 3 axes de collaboration. Le premier, scientifique, permettra d'associer les facultés et les instituts aux expositions des Musées. Ainsi, une exposition prévue en 2015 autour de Gustave Roud est organisée conjointement avec le Centre de recherche sur les Lettres romandes et l'Institut pour l'histoire de l'art. La deuxième piste ouvre des partenariats pour des programmes de stages, tant au Musée d'art qu'à la Villa romaine, dans les domaines de la conservation, de la médiation et de la communication. Le troisième axe, enfin, verra une collaboration active avec le pôle culturel Interfaces et société.

Le RRSC est une association regroupant plus de 30 musées, centres de culture scientifique et hautes écoles des 6 cantons romands. Son but est de promouvoir la culture scientifique et le débat citoyen sur les enjeux de l'évolution des sciences et des techniques. Le RRSC permettra aux Musées de Pully de créer des contacts et des collaborations avec d'autres partenaires scientifiques pour le développement et l'animation d'ateliers.

Depuis 2013, Delphine Rivier, directrice des Musées, est membre du Comité Directeur de l'Association Patrimoine mondial (LPM), pour le projet *Lavaux en scènes*. La Villa romaine participe activement depuis 2009 à un vaste projet en lien avec Lavaux Patrimoine mondial de l'Unesco. Ce projet mené par Emmanuel Estoppey, gestionnaire du site Lavaux, a vu le jour sous l'impulsion de Delphine Rivier suite à la

reconnaissance de Lavaux à l'UNESCO. Projet culturel majeur, il a pour but de mettre en valeur et de défendre le patrimoine artistique, historique et scientifique de Lavaux.

La Villa romaine y tiendra une place d'honneur comme porte d'entrée des divers projets de visites culturelles et qui devraient drainer un public nombreux (Montreux-Vevey Tourisme estime à plus de 100'000 les visiteurs attendus sur le site au démarrage des projets touristiques).

... et des sponsors tout aussi prestigieux

La visibilité des Musées augmente grâce à des partenaires (privés ou publics) qui en véhiculent et en diffusent l'image. En plus de son budget de fonctionnement, et afin de pouvoir mener ses différents projets d'exposition et de médiation, la Villa romaine a eu recours au sponsoring, pour un montant de CHF 126'100.00 en 2013. Plusieurs sponsors et mécènes locaux ont ainsi participé aux actions des Musées en 2013 et seront également sollicités pour 2014.

SERVICE DE LA COMMUNICATION

Le Service de la communication a été créé le 1^{er} janvier 2013. Le caractère transversal de la communication et son implication fréquente dans les dossiers stratégiques de la Commune justifient une forme d'organisation plus indépendante, permettant à sa responsable d'avoir rapidement accès aux informations concernant les différents projets de la Commune.

Dans cette optique, le statut de chef de service permet d'avoir des relations directes avec les autres responsables de services et d'assister également à leur conférence hebdomadaire.

Le Service comprend sa responsable (70 %), le webmaster-community manager (50 %), une médiaticienne stagiaire en maturité professionnelle (60 %) et une stagiaire médiaticienne (70 %).

Les missions principales du Service de la communication sont les suivantes :

- Développement d'une politique de communication en interne et en externe ;
- Proposition de thèmes de communication en fonction des priorités de la législature ;
- Création de tous les supports nécessaires à la communication (communiqués, communications, agenda mensuel des manifestations, annonces, flyers, affiches, dépliants, etc.) ;
- Rédaction du journal communal ;
- Supervision et relecture du rapport de gestion ;
- Relations avec la presse, organisation des conférences de presse ;
- Gestion du site Internet et des réseaux sociaux ;
- Organisation de 2 manifestations majeures de la Ville (1^{er} août et Nocturnes) ;
- Organisation de séances d'information au Conseil communal et aux Pulliérans.

Suite à sa création, le Service a fait intégrer dans le modèle des préavis, un chapitre intitulé politique de communication, afin d'encourager la réflexion en amont sur les éventuelles actions de communication à prévoir pour l'objet traité.

ACTIONS DE COMMUNICATION

Les actions média

Conférences de presse

2 conférences de presse ont été organisées en 2013.

- Le 13 mai 2013, sur le thème de :
 - Comptes 2012
- Le 26 novembre 2013, sur les thèmes de :
 - Budget 2014
 - " Pully, ville d'aujourd'hui ", présentation de la communication urbanistique

En 2013, 16 communiqués de presse et 6 communications ont été envoyés à la presse sur des thèmes tels que comptes, budget, communication urbanistique Pully cœur de ville, départ chef de service DTSI, nouveau chef de service DDGS, concours et choix investisseur Boverattes, réaménagement bibliothèques, centrales photovoltaïques aux Alpes, nouvel espace Villa romaine, etc.

La presse régionale reprend pour la très grande majorité les différentes informations que le Service lui fait parvenir, que ce soit l'agenda mensuel des manifestations, le Journal communal ou les communiqués et communications. Ainsi, par exemple, les articles traitant uniquement des travaux et de la mutation urbanistique à Pully ont dépassé la cinquantaine en une année!

La revue de presse étant assurée par le Service, les occurrences radiophoniques ou télévisuelles ne sont pas toujours connues, ni recensées.

Le Conseil communal reçoit systématiquement tout ce qui est adressé à la presse.

Ces actions média s'inscrivent dans le cadre du programme de législature de la Municipalité (O-05, M-02 et M-03).

Journal communal

4 éditions ont été publiées, dans lesquelles la Municipalité a choisi de fournir des informations officielles concernant la collectivité, la gestion de la commune et la compréhension de certains enjeux ou décisions. Le coût de création, réalisation et impression pour ces 4 éditions s'est élevé à CHF 21'200.00, le façonnage étant effectué en atelier protégé.

Annonces dans Le Régional

13 annonces ¼, ½ et pleine page (dans 24 Heures et Le Régional) ont été créées et financées pour les autres services de l'Administration pour un montant total de CHF 28'200.00.

Les actions relais

Elles s'inscrivent dans le cadre du programme de législature de la Municipalité (O-06 et M-07) et permettent de marquer la présence de cette dernière sur le terrain. En font partie les manifestations que la Municipalité organise, celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient, de même que les séances d'information aux Pulliérans et au Conseil communal.

En 2013, le Service a notamment organisé le 1^{er} août, les Nocturnes, une séance publique d'information, 2 séances d'information au Conseil communal.

Les actions images

Elles s'inscrivent dans le cadre du programme de législature de la Municipalité (O-05 et M-03). Ces dernières renvoient à une notion plus subjective difficilement quantifiable et mesurable, telle que :

Charte graphique

Poursuite de l'harmonisation de l'identité visuelle, en conformité avec la charte graphique, par la création d'un modèle pour la signature des courriels émanant de l'Administration communale avec le logotype de la Ville de Pully.

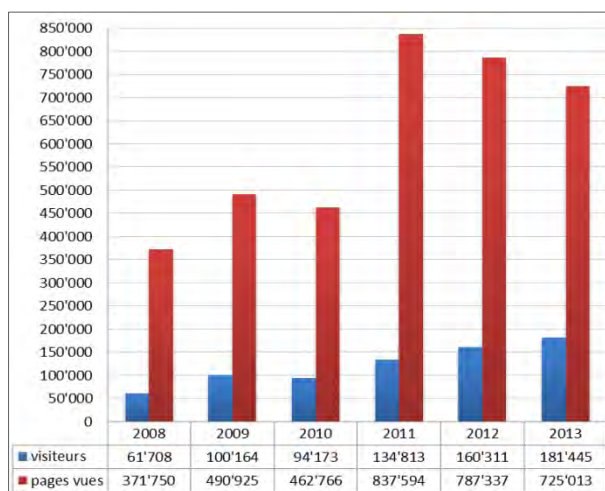
Site Internet www.pully.ch

- Création de pages Internet, formulaires, etc. pour les DJAS, OPO, DUES et DTSI.
- Prises de photographies et intégration sur le web.
- Time laps (=animation vidéo réalisée par une série de photographies prises à des moments différents pour présenter en un laps de temps court l'évolution de l'objet photographié sur une période longue) des travaux du pont du Prieuré et intégration sur le web.

Le site Internet communal a été visité par 181'445 internautes et 725'013 pages ont été consultées, soit une augmentation de 21'134 visiteurs par rapport à 2012.

En quelques chiffres :

- Nombre moyen de pages vues par visite : 4 ;
- Temps moyen passé sur le site par visite : 2 minutes 20 secondes ;
- Classement de la provenance des visiteurs : 1. Suisse (161'104), 2. France (6'714), 3. Allemagne (1'554), 4. Etats-Unis, 5. Royaume-Uni, 6. Italie ;
- Pages les plus fréquentées : Webcam, actualités, piscine(s), plan de ville, offres d'emploi.



Statistiques du site Internet



Page Facebook de la Ville de Pully

Réseaux sociaux - Page Facebook " Ville de Pully, Suisse " - Twitter

- Environ 580 personnes (likes) à fin 2013. Près de 1'500 photos publiées.
- Divers reportages photos (Pully en fêtes, travaux Château-Sec et Tirage, 1^{er} août).
- Publications quotidiennes sur la page (photos, vidéos, événements, etc.) et relais de ces publications sur Twitter.

Projets directement liés aux activités des Directions

Le Service est énormément sollicité, et dans des délais très courts, pour des prestations telles que rédaction de communications et de communiqués de presse, élaboration de plans de communication, collaboration aux nouveaux projets, création et impression de flyers, brochures, annonces, affiches, présentations Power Point, relectures de textes, création et corrections de pages Internet, nouvelle formule Persinfo, photographies, etc.

SERVICE DU PERSONNEL

MUTATIONS AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL

Arrivées

Service de l'administration générale	G. Fürst	juriste auxiliaire	07.10.2013
	S. Viquerat	employée d'administration	01.01.2013
Service du personnel	M. Donnet	stagiaire HEIG-vd	01.09.2013
Service des affaires culturelles	D. Corthésy	spécialiste en communication des Musées de Pully	01.01.2013
	R. Barbezat	spécialiste en communication au Théâtre de L'Octogone	01.04.2013
	S. Lugon	assistante-conservatrice	24.06.2013
	S. Badel	stagiaire maturité	16.08.2013
	A. Bender	stagiaire HEIG-vd	19.08.2013
	J. Tazi Riffi	placeuse	01.09.2013
Service des domaines, gérances et sports	P. Dos Santos Rodrigues	nettoyeuse	01.01.2013
	A. Schneider	responsable d'intendance des bâtiments	01.05.2013
	A. Da Silva Tavares	nettoyeuse remplaçante	20.06.2013
	S. Janz	assistante du chef de service	01.08.2013
	M. Gabriel	pré-stagiaire HEIG-vd	22.08.2013
	L. Lin	stagiaire pour l'exploitation viticole	01.09.2013
	R. Dugon	garde-bains auxiliaire	10.09.2013
	D. Moledo	juriste auxiliaire	14.10.2013
	L. Scuncio	nettoyeuse	01.11.2013
Service des travaux et des services industriels	I. Leyvraz	laborantine	01.01.2013
	A. Bosshard	ingénieur - coordinateur DTSI	01.02.2013
	M. Corali	électricien de réseau, chef d'équipe	01.03.2013
	G. Fagnoli	appareilleur, chef d'équipe	01.03.2013
	C. Sittinger	secrétaire-assistante	15.04.2013
	N. Bolomey	chef de projet génie civil	01.05.2013
	M. Bouchez	ingénieure junior	01.05.2013
	S. Bonjour	délégué à l'énergie	17.06.2013
	R. Brasey	chef de projet génie civil	01.07.2013
	A. Massart	ingénieure junior	28.10.2013
Service de l'urbanisme et de l'environnement	C. Jayet	architecte	01.01.2013
	D. Sabedini	aide-jardinier	01.01.2013
	M. Ledo	secrétaire-assistante	01.04.2013
	B. Brechbühl	technicien à l'urbanisme	01.05.2013
	S. Da Costa	technicien à l'urbanisme	01.05.2013
	T. Arm	stagiaire urbaniste	01.06.2013
	N. Schaer	technicienne à l'urbanisme	01.06.2013
	Y. Antonelli	auxiliaire programme InsertH	01.11.2013
Service de la jeunesse et des affaires sociales	C. Clemente	dame de réfectoire	07.01.2013
	C. Glatz	pré-stagiaire HES	01.02.2013
	Y. Demierre	surveillante d'études	09.09.2013

Retraites

Service des domaines, gérances et sports	G. Maring	conciierge principal au collège Arnold Reymond	30.06.2013
	A. Bussien	chef gardien des piscines et garde-port	30.11.2013
Service des travaux et des services industriels	B. Saugeon	laborantine	31.01.2013
Service de l'urbanisme et de l'environnement	J.-F. Monachon	chef jardinier	31.12.2013

Départs

Service de l'administration générale	M. Mercanton	assistante du chef de service	28.02.2013
	C. Crivelli	employée d'administration	31.12.2013
Service des affaires culturelles	F. Dos Santos	conservateur	30.09.2013
	A. Andrade Abelenda	nettoyeuse	30.06.2013
Service des domaines, gérances et sports	J. Alba	dame de réfectoire	31.07.2013
	L. Bähni	assistante du chef de service	31.08.2013
	G. Cattelod	chef de service	30.09.2013
	D. Gerber	conciierge	31.12.2013
Service des travaux et des services industriels	M. Montavon	technicienne à l'urbanisme	28.02.2013
	L. Balsiger	chef de service	31.05.2013
Service de l'urbanisme et de l'environnement	G. Vietti-Violi	technicien à l'urbanisme	31.05.2013
	M. Hofmann	architecte-paysagiste	31.12.2013

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

En 2013, il n'y a pas eu d'indexation, l'indice étant toujours inférieur à celui de référence de l'échelle des salaires.

ÉVÈNEMENTS ET COMMUNICATION

Le "Persinfo", journal édité à l'intention des collaborateurs de la Commune, est paru 4 fois. Il a informé le personnel sur les départs et les arrivées des collaborateurs, a proposé des articles sur la santé et la sécurité au travail et a présenté la carrière de certains collègues qui partaient à la retraite ainsi que le travail du Musée. Enfin, 2 articles spéciaux ont été consacrés à la réforme de la Caisse de pensions et à l'enquête de satisfaction.

Les événements suivant ont également été organisés :

- 5 matinées d'accueil pour 26 nouveaux collaborateurs ; un apéritif a également permis au Syndic et au Secrétaire municipal de les rencontrer;
- Lors d'une soirée " Bling Bling ", 210 collaborateurs ont pu s'amuser et admirer un défilé de mode ainsi qu'un spectacle préparé par les apprentis (11 janvier) ;
- La Municipalité a accueilli 56 retraités de la Commune pour une agape conviviale au restaurant du Port (8 novembre) ;
- 13 enfants ont pu observer le dressage des chiens policiers, découvrir le monde souterrain des archives et réaliser un objet avec les menuisiers lors de la journée " Futur en tous genres " (14 novembre) ;
- Le Père Noël n'a pas oublié les 35 enfants des collaborateurs qui le guettaient avec impatience dans le refuge des Quatre Vents (14 décembre).

RÉALISATIONS 2013

L'année 2013 a permis au Service du personnel de mener plusieurs démarches à bien :

- 18 recrutements effectués pour tous les services communaux et 4 pour l'ASEL ;
- La mise en place d'une plate-forme web visant à améliorer le processus de recrutement et à permettre aux postulants de s'inscrire directement en ligne pour des offres spontanées ou à la suite d'une annonce ;
- L'étude des conditions salariales des mamans de jours qui a permis d'aboutir à des propositions d'amélioration concrètes présentées aux accueillantes au mois de décembre. Ces améliorations seront effectives dès avril 2014 ;
- L'information au personnel et à la Municipalité des nombreuses modifications concernant la Caisse de pensions (CIP) ainsi que l'assistance et le soutien aux collaborateurs qui souhaitaient des projections de retraite ;
- Une nouvelle formule du journal " Persinfo " ;
- Une nouvelle plate-forme pour la gestion des formations en collaboration avec le Service informatique. Ce projet a été réalisé dans le cadre du travail de Bachelor d'un des ingénieurs-système. La plate-forme permet désormais la validation en ligne des demandes de formation des collaborateurs et un catalogue de formation est proposé à ces derniers, leur permettant de connaître toutes les possibilités qui s'offrent à eux ;
- Une enquête de satisfaction effectuée auprès du personnel avec le soutien de la HEIG-VD a porté sur des thématiques en lien avec les ressources humaines telles que le processus de recrutement, la qualité de vie au travail, la rémunération, les conditions de travail et la qualité du service offert aux collaborateurs. Le taux de

retour a été important, 72 %, et l'indice de satisfaction bon. Cette étude donne des pistes pour continuer à améliorer le service et à proposer une gestion des ressources humaines dynamique et innovante ;

- La poursuite de la réflexion sur la classification de fonctions et l'échelle des salaires. Un travail important a été réalisé avec l'appui de la HEIG-VD et le résultat final sera présenté au personnel en juin 2014 ;
- Un travail de révision du Règlement du personnel communal a été entamé avec le bureau juridique. Le toilettage prévu sera présenté par le biais d'un préavis au Conseil communal à l'automne 2014.

FORMATION

Les collaborateurs ont pu suivre diverses formations dans leurs métiers respectifs, soit de perfectionnement, soit pour apprendre de nouvelles techniques de travail. 2 collaborateurs ont entamé un brevet fédéral. Un collaborateur a démarré une formation de cadre en administration communale. Enfin, un collaborateur termine une maîtrise.

Le Service du personnel a proposé en interne les formations suivantes :

- Formation " Boussole 21 ", outil utile pour intégrer la notion de développement durable dans les préavis ;
- Formation à l'accueil pour le personnel des guichets ;
- Formation sur l'outil financier GEFI pour les utilisateurs réguliers ;
- Formation à l'évaluation du personnel pour les cadres évaluateurs ;
- Formation en gestion des conflits donnée conjointement avec l'ASEL ;
- Formation en orthographe pour tout un service technique ;
- Formation Goodmanners pour les apprentis sur les règles élémentaires de savoir-vivre en entreprise.

SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Réunie 2 fois en 2013, la Commission de sécurité, sous la présidence de M. G. Reichen, Syndic, a validé les projets suivants :

- La vaccination contre la grippe dont ont bénéficié une vingtaine de collaborateurs ;
- Les massages assis dont le succès ne faiblit pas ;
- Les 2 campagnes de " Don du sang " organisées par la Protection civile et la Croix-Rouge ;
- Les plans d'action en matière de sécurité dans les services proposée par le mandataire pour les secteurs vignes, Voirie et Parcs et Promenades et la mise en place de plusieurs procédures ;
- Des exercices d'évacuation dans 4 collèges ;
- Un cours de prévention incendie théorique et pratique pour les nouveaux collaborateurs avec une visite des locaux de l'ECA au Mont-sur-Lausanne ;
- La poursuite de l'action " postures au travail ". Après la Voirie et les Parcs et Promenades, de nouveaux services (concierges, forêts, Services industriels) ont été sensibilisés à l'importance de faire des échauffements avant le travail et à prendre conscience de leurs postures et de leurs gestes dans leur activité quotidienne ;
- L'organisation d'un cours de premiers secours destinés à 61 collaborateurs se trouvant, soit en contact avec le public, soit avec des métiers à risques ;
- La mise sur pied d'un cours sur la nutrition pour la Voirie et Parcs et Promenades. Vu le succès de cet atelier de 2 heures, il sera proposé aux autres collaborateurs ;
- Enfin, une réflexion sur l'engagement d'un chargé de sécurité a été menée et a abouti à la demande d'un poste à 50 % pour début 2014. Les communes voisines, approchées, se sont dites intéressées par un partage de poste mais désiraient auparavant évaluer leurs besoins.

APPRENTI(E)S

La Ville de Pully a formé 21 apprentis dans les métiers suivants : employé(e) de commerce (10), agent en information documentaire (1), électricien de réseau (1), hortultrice (3), viticulteur (1), agent d'exploitation (2), forestier-bûcheron (2), techniscéniste (1).

8 apprentis ont réussi leur CFC en juin 2013 :

- 1 apprentie hortultrice-paysagiste
- 2 apprenties hortultrices-floricultrices
- 1 apprenti forestier-bûcheron
- 4 apprentis de commerce voie B et E



La Commune accueille également, depuis la rentrée d'automne, 7 stagiaires de la HEIG-VD en formation en emploi d'économiste d'entreprise, 2 pré-stagiaires en vue d'une entrée en Haute école, 3 élèves en maturité professionnelle commerciale et 1 stagiaire médiaticien. Enfin, des détenteurs de master ont effectué des stages " premier emploi " dans les directions techniques de la Damataire.

4 collaborateurs de l'Administration dispensent des cours pour les apprentis au Centre d'enseignement permanent du canton de Vaud (CEP).

SERVICE DES FINANCES

Au-delà des tâches traditionnelles, l'année 2013 a été marquée par les travaux suivants :

BOUCLEMENT DES COMPTES 2012

Les comptes communaux 2012, présentant, avant les écritures de bouclage, un excédent de revenus d'environ CHF 6.3 millions, ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 26 juin 2013.

Ce résultat positif a été obtenu grâce au décompte final, largement favorable, de l'année 2012 relatif à la péréquation et à des non-dépenses au niveau des autorités et du personnel ainsi que des achats de biens, services et marchandises.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2013

Comme chaque année, les comptes ne sont pas encore bouclés au moment de l'établissement du rapport de gestion. Ils feront l'objet d'une publication détaillée. Les comptes 2013 devraient présenter un résultat positif.

BUDGET 2014

Le budget de l'année 2014 présente un excédent de charges de CHF 59'930.00. Il est, pour la deuxième année consécutive, légèrement déficitaire. Ceci est dû essentiellement à l'importante progression des achats de biens, services et marchandises, à l'assainissement de la Caisse de pensions (CIP), à l'augmentation de la participation au financement de la Police intercommunale (ASEL) et à l'amélioration des conditions salariales des accueillantes en milieu familial (mamans de jour).

Les prochaines années seront marquées par la réalisation d'importants projets destinés à moderniser et dynamiser la Ville. Ces derniers s'ajouteront bien sûr à l'entretien du patrimoine communal. Néanmoins, ces investissements devraient également engendrer des revenus supplémentaires susceptibles d'améliorer de manière non négligeable la situation financière de la Commune.

Le budget 2014 s'inscrit dans la perspective de ces développements futurs, notamment par un effort significatif au niveau des achats de biens, services et marchandises.

Il faut être conscient que la marge d'autofinancement ne sera certainement pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux. Ainsi, l'année 2014 devrait marquer la fin d'une période de désendettement communal, car le recours à l'emprunt sera nécessaire au financement d'une partie des investissements prévus. Cette même tendance devrait perdurer ces prochaines années.

Par ailleurs, d'importantes incertitudes pèsent sur l'évolution de la situation économique mondiale. La crise de la dette de la zone Euro et celle des Etats-Unis ainsi que la force du franc suisse sont autant de facteurs de risques importants qui pourraient avoir des incidences financières sur le budget de la Commune.

Ainsi, la Municipalité reste attentive à l'évolution de la situation et adaptera, le cas échéant, sa stratégie d'investissements en fonction de l'évolution du contexte économique global.

Des séances d'information aux collaborateurs ainsi qu'aux Conseillers communaux ont été organisées dans le courant du mois de novembre.

Le budget de l'année 2014 a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2013.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2013-2017

Depuis 2011, la Municipalité présente son plan des investissements (ci-après PI) par le biais d'un préavis d'intention, permettant ainsi le débat au sein du Conseil communal, mais sans vote.

Le PI tient compte des incertitudes économiques et n'intègre que des objets jugés indispensables ou prioritaires pour l'année 2014, conformément au programme de législature.

Redimensionné depuis 2003, dans le cadre des mesures d'économies, le PI ne présente que des dépenses d'entretien.

Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un PI doit être l'inventaire objectif des besoins d'équipement à moyen et long termes d'une ville en expansion.

En termes d'investissements, la Commune devra, durant les années à venir, fournir un effort particulier pour moderniser les infrastructures publiques, dans le but de dynamiser Pully et son centre. Le financement de projets importants pour l'avenir de la Commune ne se fera pas uniquement au moyen de fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'emprunt. En effet, le développement de la Ville de Pully devrait sensiblement augmenter l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises s'établissant sur le territoire communal). Une progression des recettes fiscales et de la marge d'autofinancement devrait permettre un meilleur financement par des fonds propres. De plus, les projets de développement de la Ville permettront de valoriser certaines propriétés communales, apportant des liquidités supplémentaires à attribuer au financement des futures infrastructures communales.

Cette nouvelle version du PI prend en compte les intentions de la Municipalité exprimées dans son programme de législature pour les années 2011 à 2016. Plus des deux tiers des dépenses prévues dans ce plan concernent directement les priorités du programme de législature.

En cohérence avec ces objectifs, le budget 2014 prévoit une augmentation des moyens mis à disposition, notamment des services techniques, en termes d'achats de biens, services et marchandises.

La réalisation des objectifs retenus par la Municipalité pour la législature et en particulier de ses 2 priorités (mise en place d'une politique du logement, augmentation de l'attractivité du centre-ville) conduisent la Commune à consentir un effort important aux dépenses d'investissements des années à venir.

IMPÔTS

La facturation et la perception des impôts communaux sont assurées par l'Office d'impôt du district de Lavaux-Oron, hormis l'impôt foncier, facturé par la Commune. Les liquidités courantes sont régulièrement alimentées par des versements de l'Office, limitant ainsi l'utilisation des comptes de crédits bancaires et reportant d'autant la souscription de nouveaux emprunts.

Durant l'année 2012, l'avancement des taxations des personnes physiques relatives aux impôts sur le revenu et sur la fortune est légèrement supérieur à celui lors du bouclage des comptes 2011. En 2011, la taxation de l'année antérieure atteignait 68 % contre 74 % en 2012.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le bouclage des impôts de l'année 2013 n'est pas encore disponible.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION

L'arrêté d'imposition pour l'année 2014, voté par le Conseil communal lors de la séance du 30 octobre 2013, est strictement le même que celui valable pour l'année 2013.

GESTION DU SYSTÈME DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

A l'instar d'une grande majorité des villes vaudoises, la Municipalité a introduit, dès le 1^{er} janvier 2009, un système de crédits supplémentaires pour tout dépassement budgétaire supérieur à CHF 5'000.00.

2013 est donc la 5^e année où cette procédure est appliquée. Les 2 préavis ci-dessous ont été présentés au Conseil communal :

Préavis N° 8-2013 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2013, 1^{re} série / Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 29 mai 2013 :

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, préavis 8-2013 - Augmentation des charges	217'100.00
Crédits supplémentaires, préavis 8-2013 - Augmentation des revenus	-24'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, 1^{re} série	193'100.00

Préavis N° 18-2013 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2013, 2^e série / Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 20 novembre 2013 :

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, 2 ^e série - Augmentation des charges	638'000.00
Crédits supplémentaires, 2 ^e série - Augmentation des revenus	-259'300.00
Total crédits supplémentaires demandés, 2^e série	378'700.00

Les demandes de crédits supplémentaires relatives à l'exercice 2013 représentent une augmentation des charges de CHF 855'100.00 et une augmentation des revenus de CHF 283'300.00.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Un système de contrôle interne (ci-après SCI) est un instrument de gestion composé d'un ensemble de dispositifs pour assurer, d'une part, la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, et de l'autre, l'application des instructions de la Municipalité en favorisant l'amélioration des performances.

Le Canton de Vaud projetait de rendre obligatoire la mise en place d'un SCI dans toutes les communes vaudoises. Or, il s'avère que l'article 93i de la nouvelle Loi sur les communes prévoit que " *Le département en charges des relations avec les communes encourage les communes, associations de communes, ententes intercommunales et autres regroupements de droit public à mettre en œuvre un système de contrôle interne adapté à leur taille et à l'importance de leur budget.* ".

Malgré tout, le Service des finances poursuit ses efforts pour inventorier les mesures de contrôle interne déjà existantes au sein de l'Administration communale.

COMMISSION DES FINANCES

En 2013, la Commission des finances a siégé 8 fois, sous la présidence de la Conseillère communale N. Jaquerod, pour examiner les comptes, le PI, le budget, les demandes de crédits supplémentaires, l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 ainsi que les préavis municipaux requérant l'approbation de ladite commission, conformément à l'art. 50 du Règlement du Conseil communal.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES, DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS, DES ACTIONS OU DES PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'article 4, chiffre 6 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'article 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2016, de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 1'000'000.00.

Au 31.12.2013, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'article 4, chiffre 6 bis de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'article 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2016, de statuer sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 10'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 50'000.00.

Au 31.12.2013, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Dans sa séance du 14 septembre 2011, le Conseil communal a accordé à la Municipalité, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2016, d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, conformément aux dispositions des articles 11 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et de l'article 102 du Règlement du Conseil communal.

COMPÉTENCES FINANCIÈRES DANS LE BUT D'ENGAGER DES CRÉDITS D'ÉTUDES POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 14 septembre 2011, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à ouvrir et engager des crédits d'études relatifs au patrimoine administratif qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 maximum par cas, avec obligation d'informer immédiatement la Commission des finances et le Conseil communal et ce jusqu'à la fin de la législature 2011-2016.

Cette autorisation du Conseil communal remplace le crédit cadre sur les crédits d'études utilisé auparavant.

Durant l'année 2013, les crédits d'études suivants ont été octroyés :

Description	Communication au Conseil communal°	Montant prévu (en CHF)	Montant dépensé au 31.12.2013 (en CHF) (avant bouclage définitif)
Villa romaine - Conservation des vestiges, travaux d'investigation	03-2012	70'000.00	37'495.50
Secteur Gare Pully-Centre - Requalification des espaces publics et accès aux quais	09-2012	95'000.00	84'212.10
Politique du logement	15-2012	83'000.00	77'618.00
Projet de réseau Wifi gratuit	20-2012	20'000.00	15'872.75
Ch. de Pallin - Mise en séparatif + renouvellement des conduites industrielles	26-2012 02-2013	95'000.00	90'079.95
Av. de Villardin - Contrôles + études conformité installations privées évacuation des eaux	02-2013	85'000.00	33'010.20
Construction d'un nouveau silo à sel	04-2013	40'000.00	30'506.05
Bd de la Forêt - Remplacement conduites industrielles, mise en séparatif et réaménagement chaussée	15-2013	80'000.00	29'959.05
Aménagement rue de la Poste et av. Samson Reymondin	16-2013	95'000.00	3'000.00
Rénovation site Prieuré et assainissement, extension Musée Villa romaine	17-2013	97'000.00	24'576.55
Totaux		760'000.00	426'330.15

Au 31 décembre 2013, c'est la somme totale de CHF 426'330.15 qui a été dépensée dans le cadre de l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal relative à des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif. Ce montant a été calculé avant le bouclage final des comptes 2013, qui n'était pas encore terminé au moment de l'élaboration du rapport de gestion 2013.

SERVICE INFORMATIQUE

2013 fut une année charnière en prévision des changements importants qui interviendront, dès 2014, sur l'infrastructure informatique et notamment l'abandon du système d'exploitation Windows XP en raison de la fin de son support par Microsoft. Un projet a ainsi été lancé afin d'évaluer les différentes possibilités d'évolution de l'environnement de travail des utilisateurs. Ce projet aboutira par la présentation d'un préavis au Conseil communal au printemps 2014. Parallèlement, un travail important a débuté et se poursuivra afin de préparer progressivement le déploiement des applications métiers utilisées par les différents services sur le futur système d'exploitation.

Le serveur de fichiers a été remanié afin de faire face à la forte croissance du volume des fichiers stockés. Il a ainsi été subdivisé en plusieurs serveurs autonomes pour faciliter leur disponibilité, leur maintenance et leur sauvegarde.

En matière de sécurité des données, des améliorations ont été apportées au niveau des processus de sauvegarde et une analyse a été réalisée afin de remplacer le système en place qui arrive en fin de vie et ne répond plus aux besoins. Un préavis sera présenté au Conseil communal en 2014.

Une étude a été entreprise en matière de réseau sans fil (Wifi) afin d'offrir ce type de service aux citoyens dans certaines zones de Pully et de répondre aux besoins internes de l'Administration communale. Un préavis a été présenté et adopté par le Conseil communal dans sa séance du 25 septembre 2013. La mise en fonction de ces équipements est prévue pour la fin du 1^{er} semestre 2014.

Le portail Web de la Bibliothèque communale a totalement été remplacé par un nouvel outil et une nouvelle ligne graphique.

Le central téléphonique a également subi une mise à jour de certains composants en raison de leur obsolescence et une application a été installée afin de permettre d'intégrer et d'associer les téléphones mobiles aux postes fixes pour les utilisateurs autorisés.

Le Service a également procédé au renouvellement d'une partie des postes de travail selon le cycle habituel de 5 ans, soit : 51 PC, 35 stations de travail, 34 écrans, 10 PC portables et 7 concentrateurs réseau (switch).

Une étude en matière de gestion électronique des documents (ci-après GED) a été lancée en 2013 et se poursuivra en 2014, en vue de l'élaboration d'un schéma directeur GED, suivi d'un préavis au Conseil communal.

Le schéma directeur informatique global, démarré en automne 2012, n'a pas avancé durant l'année 2013 en raison de problèmes de santé du consultant mandaté pour accompagner cette démarche. Ce projet reprendra durant le 1^{er} semestre 2014.

La quantité des pourriels (spam) reçus et traités par le serveur de messagerie a encore diminué pour atteindre 62'585 spam (112'929 en 2012) pour un volume de 356'806 messages traités (299'502 en 2012), soit une proportion de 17,54 % de messages non-sollicités (37,7 % en 2012, 45.4 % en 2011, 65.5 % en 2010 et 75.6 % en 2009). Cette diminution s'explique essentiellement par les préfiltres situés en amont du serveur de messagerie qui évitent son engorgement et éliminent près de 87 % des messages parasites.

Le guichet cartographique www.sigip.ch a été étoffé avec divers thèmes de données consultables sur Internet. 2 nouvelles applications basées sur le même moteur ont également vu le jour : un guichet cartographique Intranet, dont les données spécifiques ne sont disponibles que pour des utilisateurs authentifiés (données du cadastre souterrain) et un guichet accessible en mode " édition " qui permet de gérer directement des données au travers de l'application Web (plan canicule ORPC).

En termes d'audience du guichet cartographique, les statistiques montrent que depuis le 1^{er} juin (date à laquelle les statistiques ont été mises en place) jusqu'au 31 décembre 2013, il y a eu 8'628 visites du site dont 3'736 visiteurs uniques.

Conformément au schéma directeur SIGIP, plusieurs autres projets ont été conduits afin d'offrir de nouveaux outils efficaces et performants destinés à faciliter la gestion quotidienne des services de l'Administration, dont notamment :

- la gestion des citernes et des chauffages ;
- le cadastre des arbres ;
- la gestion des permis de fouilles ;
- le schéma directeur de la mobilité douce ;
- le plan canicule.

Parallèlement à ces différents projets, l'équipe technique a assuré les activités quotidiennes de maintenance, mises à jour, sécurisation des équipements et des données, ainsi que le dépannage et l'assistance aux utilisateurs.

Ces tâches représentent le tiers de son activité.

Le Web est traité dans le chapitre relatif au Service de la communication, le webmaster restant rattaché au Service informatique pour 50 % de son activité.

MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

L'année 2013 fut la première année de ma fonction de Conseillère municipale à Pully. J'ai progressivement pris connaissance du personnel composé d'une soixantaine d'employés, de l'important travail de gestion et des projets en cours.

Au niveau du personnel, quelques changements sont survenus en 2013. Après le départ en juillet 2013 du chef de service, la DDGS a fonctionné sous la direction de l'adjoint. Grâce à l'excellent travail du personnel, à l'esprit positif, aux compétences et l'expérience de chacun, le service a bien fonctionné durant cette période transitoire. Seuls, quelques projets complexes ont été ralentis. Ils ont été efficacement repris au début 2014, avec l'arrivée d'un nouveau chef de service très apprécié.

L'année 2013 fut essentiellement marquée par une étape importante en matière de politique du logement. Après d'importantes analyses préalables, doublées d'un grand travail préparatoire, la Municipalité a pris la décision, entérinée par le Conseil, d'accorder un droit de superficie sur le terrain des Boverattes (14'000 m²) à la Vaudoise Assurances. Ce projet conduira à la création d'une centaine de logements réservés à la population pulliérane. Il marque le premier pas d'une politique du logement que la Ville de Pully considère comme prioritaire dans son programme de législature 2011-2016. Le débat a porté essentiellement sur le prix des logements que le Conseil a finalement fixé à CHF 280.00 au m². La signature de la promesse du droit de superficie constitue l'évènement phare de cette année 2013, dans un contexte où la pénurie de logements demeure une préoccupation fondamentale de la population. La Municipalité veillera à poursuivre et réaliser d'autres projets dont bénéficieront essentiellement les familles et les seniors pulliérans.

Les vendanges 2013 furent bonnes, avec une récolte de belle qualité mais de quantité moyenne. En raison de la maigre récolte de rouge en 2012, le chiffre d'affaire réalisé en 2013 fut inférieur à la moyenne. Le vin blanc demeure plus difficile à vendre. Nous tirerons les conclusions des difficultés rencontrées à écouler tout le vin blanc dans la stratégie future.

L'exploitation des forêts s'est bien déroulée sous la direction des forestiers qui doivent maîtriser des conditions complexes, en raison de la configuration abrupte des terrains. De nombreux travaux ont été effectués, suite à des glissements de terrains. Plusieurs sympathiques projets de médiation avec les écoles ont permis aux enfants d'acquérir de nouvelles connaissances en forêt.

Les belles piscines de Pully furent comme d'habitude très appréciées en 2013. Cette année fut marquée par le départ à la retraite du célèbre et très apprécié gardien M. A. Bussien. Il a été remplacé par M. L. Felley, qui a repris, avec compétence, la direction de la piscine et du port.

L'exploitation des bâtiments s'est effectuée dans de bonnes conditions, grâce au dynamisme de toute l'équipe en place.

SERVICE DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Bâtiments à usage public

- | | |
|---|-------------|
| • Affectation culturelle (théâtres, musées, etc.)
(Octogone, Voirie, Musée, Villa romaine, Théâtre des Jeunes,) | 6 bâtiments |
| • Affectation sociale (jeunesse et petite enfance, scouts)
(Espace jeunes, garderies Guillemin, Coteau, les Copains d'abord) | 4 bâtiments |
| • Affectation publique
(Salles réception, refuges) | 5 bâtiments |

Bâtiments à usage scolaire

- | | | |
|-------------------------|--------------|-------------|
| • Collèges | 12 bâtiments | 184 classes |
| • Home-école des Mosses | 1 bâtiment | |

Bâtiments à usage de l'administration

- Av. du Prieuré 2, 2A (DAGF) ;
- Ch. de la Damataire 13 (DTSI et DUES) ;
- Av. Samson Reymondin 1 (DDGS) ;
- Rue de la Poste 9 (Sécurité publique) ;
- Quartier du Temple 1 (Service informatique) ;
- Av. du Prieuré 1 (DJAS, OPO, ORPC) ;
- Ch. du Stand et Chenaulaz (hangar et refuge forestier) ;

- Ch. des Anciens-Moulins (ateliers des ouvriers professionnels) ;
- Av. Guillemain 5 (jardiniers) ;
- Ch. de Rennier (serres).

Bâtiments locatifs

• Affectation administrative et commerciale	5 bâtiments	12 objets
• Affectation habitation	21 bâtiments	92 objets
• Places de parc	13 sites	120 objets
• EMS (Haute Combe)	1 bâtiment	

Bâtiments et infrastructures sportifs et de loisirs

• Salles de sport (gymnastique)	7 sites	9 salles
• Piscines (1 extérieure et 1 intérieure)	2 piscines	4 bassins
• Port de plaisance (y.c. locaux Sauvetage et Club Nautique) y.c. 12 places visiteurs	1 port	352 objets
• Terrains de football (officiels et de quartier)	5 sites	6 terrains
• Terrains de tennis	1 site	7 courts
• Terrain de rink-hockey (situé au collège de Mallieu)	1 terrain	
• Salle arts martiaux (située au collège des Alpes)	1 salle	
• Stands de tir (1 stand 25 m et 1 stand 50 m)	2 stands	
• Piste Vita	1 piste	
• Terrain de pétanque	1 site	

Bâtiments divers

• Eglises	4 églises	
• Cafés - restaurants	3 bâtiments	
• Jardins y.c. Association des jardins familiaux	4 sites	84 jardins
• STPA (locaux à usage militaire)	1 bâtiment	
• Bâtiments divers (kiosques TL, WC publics, etc.)		
• SDIS	2 bâtiments	

GESTION DU PATRIMOINE

Préavis en cours

Les travaux liés au préavis N° 16-2012 " Entretien du patrimoine construit, étape 2 " ont permis la rénovation des chauffages de :

- Pully Plage ;
- Pré de la Tour 11 ;
- Bois-du-Moulin.

La détection incendie du Home des Mosses a été modernisée afin de répondre aux critères de sécurité en vigueur.

STPA

Des négociations fructueuses ont été entreprises avec l'Armée afin de sortir le site du STPA du giron militaire. Dès la radiation de la servitude, le site pourra être affecté à une autre utilisation, sous réserve de sa mise en conformité.

Entretien des bâtiments

La DDGS a officié, en tant que représentant du maître de l'ouvrage ou directement en tant que responsable des travaux, dans le cadre des travaux d'entretien ou de rénovation, pour des chantiers d'importance diverse, tels que :

- Collège Arnold Reymond : bibliothèques primaire, secondaire et communale : réfection complète des sols, murs, remplacement des sources lumineuses et de l'ensemble de l'agencement des 3 bibliothèques ; salle des travaux manuels : rénovation des sols, remplacement des plaques de plafond et modifications des sources lumineuses ;
- Collège Jules Loth : création d'une APEMS, modification et mise aux normes ;
- Collège Principal : réfection complète de 4 salles de classe (sols, murs et plafonds) ;
- Centre sportif de Rochettaz : remplacement de la batterie d'introduction d'eau froide, pose d'un disconnecteur sur la conduite de l'arrosage automatique avec réducteur de pression ;
- Salle omnisports : remplacements de l'un des portiques des anneaux balançants et du panneau d'affichage des scores de la salle, création d'une alimentation électrique pour les grandes manifestations ;
- Hangar à bois : pose de barrières de sécurité sur les abords du plancher supérieur et renforcement des tirants de soutien ;
- Maison Pulliérene : réalisation de la dernière étape des travaux de remise en état des canalisations souterraines des eaux usées ;
- Pully Plage : remplacement des machines à laver la vaisselle et les verres.
- Musée d'art de Pully : modernisation de l'installation anti-effraction ;
- Salle de réception Davel 2 : rénovation du revêtement de sol ;
- Réfection des fontaines publiques de la Police et de Davel ;
- Home des Mosses : pose de porte anti-feu dans la cuisine.

De nombreux travaux d'entretien courant ont été entrepris par les ouvriers professionnels de la DDGS, en collaboration avec les entreprises locales spécialisées, pour un montant global de CHF 1'935'000.00 (contre CHF 2'001'000.00 en 2012), dont la répartition figure ci-dessous :

	2013	2012
Bâtiments administratifs	CHF 697'000.00	CHF 522'000.00
Bâtiments locatifs	CHF 380'000.00	CHF 631'000.00
Écoles	CHF 768'000.00	CHF 694'000.00
Infrastructures sportives	CHF 58'000.00	CHF 117'000.00
Églises	CHF 32'000.00	CHF 37'000.00
Total	CHF 1'935'000.00	CHF 2'001'000.00

Principaux travaux réalisés par l'équipe des ouvriers professionnels de la DDGS

Les artisans de la DDGS effectuent des travaux d'entretien courant dans tous les bâtiments propriété de la Ville. Ils interviennent sur demande dans différents domaines (peinture, menuiserie, maçonnerie, etc.). Leurs tâches vont des bricoles journalières aux chantiers plus importants de réfection, dont les principaux ont été :

- Réfection de 5 appartements suite au départ de locataires (peinture, menuiserie et réfection de sols) ;
- Organisation du concept de tri des déchets dans les bâtiments communaux et mise en application ;
- Rénovation de l'espace vente de la Cave communale ;
- Réfection des chambres du personnel du Home des Mosses ;
- Réfection et adaptation de l'espace du Musée pour chaque exposition. Montage et démontage de parois.
- Remplacement de la porte d'entrée du Prieuré 4 ;
- Pose de dallage devant la salle de gym du collège de l'Annexe-Ouest ;
- Modification de divers bureaux à la Damataire.



Principaux travaux réalisés par les ouvriers professionnels de la DDGS, en collaboration avec les entreprises locales spécialisées

- Collège Arnold Reymond : rénovation complète de l'appartement de service et travaux de désamiantage ;
- Garderie de Guillemain : réfection de la peinture de la cage d'escalier et du hall. Pose d'un portail de sécurité à l'extérieur et fermeture du local d'accès aux poubelles ;
- Collège de Chantemerle : remplacement de la porte d'entrée, travaux de réfection de peinture dans une classe et un corridor annexe ;
- Reymondin 1 : travaux de réfection (murs, sol, plafond, éclairage, agencement, sécurité) et modification de l'espace accueil.

Mutations de bail à loyer

Sur les 80 appartements en gestion, 12 mutations ont eu lieu, soit :

- 8 locataires ont résilié leur contrat de bail à loyer, dont 3 appartements de service (concierges de collègues)
- 3 appartements protégés ont eu un changement de locataire (pl. Neuve 4).

De plus, 44 nouvelles demandes de locations ont été faites en 2013 contre 40 en 2012.

Appartements subventionnés ou à loyers modérés

La Ville de Pully est propriétaire de 4 immeubles d'habitations au bénéfice d'un appui financier des pouvoirs publics, qui se répartissent en 2 catégories :

- **Ch. de la Damataire 11 et Place Neuve 4 (25 logements)**
Ces 2 immeubles, construits avec l'appui financier des pouvoirs publics cantonaux et fédéraux, sont régis par la Loi cantonale sur le logement du 9 septembre 1975. L'immeuble de la Place Neuve 4 a une double vocation car il permet également à des personnes à mobilité réduite de disposer d'un logement adéquat.
- **Ch. du Liaudoz 30/32 et ch. des Plateires 25/27 (34 logements)**
Ces 2 immeubles bénéficient d'un appui financier communal permettant à des personnes à faibles revenus de disposer d'un appartement à loyer réduit. Des directives adoptées par la Municipalité en 2004 fixent les conditions d'octroi de ces logements.

Au 31 décembre 2013, la liste d'attente pour ce type d'appartements se résume comme suit (hors Place Neuve 4, liste gérée par la DJAS) :

Typologie de logements	1 à 2 pces	2.5 à 3 pces	3.5 à 4 pces	4.5 à 5 pces	Total
Nbre de demandes au 31.12.2013	74	68	43	8	193
Nbre de demandes au 31.12.2012	53	75	64	16	208
Écart en %	40 %	-9 %	-33 %	-50 %	-7 %

Une importante épuration de la liste d'attente a été effectuée en fin d'année auprès de l'ensemble des demandeurs afin de déterminer leur intérêt à demeurer sur ladite liste.

Logements d'urgence

Dans l'immeuble du ch. du Liaudoz 30/32, 2 appartements d'urgence ont été mis à disposition de citoyens se trouvant en recherche de logement urgent.

Le bail de l'appartement d'urgence du collège des Monts-de-Pully, mis à disposition en 2012, a été renouvelé.

Au 31 décembre 2013, la Commune ne possédait plus aucun logement d'urgence disponible. Les personnes accueillies dans les 2 appartements d'urgence sont dans l'impossibilité financière de retrouver un nouveau logement de substitution.

LOCATION DES LOCAUX

L'utilisation des refuges a augmenté de plus de 15 % par rapport à 2012 pour atteindre 496 utilisations sur 3 sites. L'utilisation des salles du 1^{er} étage de la Maison Pulliérane connaît un fort engouement.

Utilisation des stands de tir, petit calibre et Volson par les sociétés de tir en 2013

	Carabine 50 m.	Pistolet 50 m.	Pistolet 25 m.	Nombre de jours
Petit calibre	435 h	54 h		172
Stand de Volson			64 h	33

Refuge du Stand de Volson

29 réservations pour des manifestations, 134 sessions de tir et 5 jours pour le Festival Pully For Noise.

Chalet du Bois-du-Moulin

95 jours d'occupation en plus des 55 jours dédiés aux colonies.

Refuge des Quatre Vents

163 réservations pour des manifestations et 15 jours pour le Festival Pully For Noise.

Galerie du Prieuré

210 jours d'exposition permettant à 18 artistes de se produire.

Maison Pulliérane

La Grande salle de la Maison Pulliérane a été utilisée 66 fois, dont 25 par des sociétés locales de Pully et 13 pour des événements politiques (Conseil communal notamment).

Le Foyer a été utilisé 69 fois, dont 22 par des sociétés locales de Pully et 3 pour des événements politiques (conférences et débats, Conseil communal, réunions de partis et votations).

Les 3 salles du 1^{er} étage de la Maison Pulliérane ont été occupées 241 fois (3 salles confondues), dont 30 pour des événements politiques (votations, séances du bureau du Conseil, diverses commissions et réunions de partis) et 2 par des sociétés locales de Pully. Le solde des locations provient de sociétés privées pour, par exemple, des assemblées générales de PPE.

Salle de projection du collège Arnold Reymond

122 heures d'utilisation, en dehors des horaires scolaires, dont 64 par les écoles, 56 par des privés et 2 par l'Administration communale.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Piscine de Pully-Plage

La saison 2013 est la deuxième meilleure saison sur les 6 dernières années en termes d'entrées.

Nombre d'entrées	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Mai	1'297	8'793	9'825	7'182	13'863	6'431
Juin	23'121	28'151	21'134	24'927	24'328	29'797
Juillet	48'447	27'925	24'683	48'247	34'808	33'650
Août	34'246	39'437	40'193	21'375	42'612	27'162
Septembre	5'046	3'684	2'396	1'013	1'785	2'083
Total	112'157	107'990	98'231	102'744	117'396	99'123

La buvette de la piscine, tenue depuis mai 2010 par M. Jaspal Singh, a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 247'417.65, en recul de 8 % par rapport à 2012.

Piscine couverte

La piscine couverte, rénovée en 2010, est fortement sollicitée par les écoles (38 heures par semaine) et les clubs sportifs locaux (20 heures). Les ouvertures au public représentent 27 heures par semaine. Depuis le 6 octobre, la piscine est ouverte les dimanches de 9h00 à 16h00, ce qui rencontre un vif succès.

Port de plaisance

En 2013, 33 demandes d'inscription ont rejoint les listes d'attente pour 16 places attribuées.

VIGNES

Saison viticole

De mémoire de vigneron, la vigne a rarement subi une telle pression environnementale. Les conditions météorologiques ont retardé la floraison au 1^{er} juillet, alors que la moyenne 1925-2013 se situe au 15 juin, voire au 12 juin pour les 20 dernières années particulièrement précoces.

Vendanges

Les vendanges du domaine communal se sont déroulées du 2 au 17 octobre dans de relativement bonnes conditions.

La météo capricieuse de cette année a particulièrement fragilisé la récolte. Après un printemps frileux, une floraison tardive, des épisodes de grêle pour certaines régions, une forte pluviométrie propice aux maladies, les vigneron ont dû composer avec la pluie pendant les vendanges !

Au final, la quantité totale vendangée a diminué de 20.2 %, et plus particulièrement les blancs : -25.3 % ! En effet, malgré la présence de belles grappes et d'un développement normal des baies, l'attaque de maladies a causé une perte de raisins. Ces baisses sont constatées sur l'ensemble du Canton.

Quantités récoltées et sondages obtenus

	2013			2012	
	Litres	Degrés Oe	Δ en %	Litres	Degrés Oe
Cépages blancs					
Chasselas	10'300	73	-25	13'800	79
Chardonnay	1'200	90	-	1'200	91
Doral	400	85	-	400	88
Sauvignon	250	87	-45	450	93
Sylvaner	250	91	-67	750	91
Total cépages blancs	12'400		-25	16'600	
Cépages rouges					
Garanoir	1'730	89	-4	1'800	90
Diolinoir	700	89	-18	850	105
Gamaret	1'500	93	-12	1'700	95
Pinot Noir	1'500	90	+11	1'350	99
Gamay	600	87	-20	750	93
Galotta	1'400	90	-22	1'800	96
Total cépages rouges	7'430		-10	8'250	
TOTAL cépages blancs et rouges	19'830		-20	24'850	

Ventes

2 points sont à relever :

- une vente exceptionnelle de vin en vrac, pour CHF 53'000.00, permettant de récupérer le meilleur prix sur le vin blanc non vendu ;
- les ventes, lors des 3 manifestations traditionnelles (ouverture de printemps, brisolée, Nocturnes), qui, à elles seules, représentent 13 % des ventes en 6 soirées.

De plus, la Cave a su renforcer son image grâce à diverses actions telles que :

- La nouvelle organisation des ventes de vin à la Cave communale (ouverture le samedi en fin de journée et organisation de manifestations ponctuelles) ;
- Le nouvel aménagement de l'espace de vente qui a permis de favoriser le contact avec la clientèle en développant un service de proximité ;
- Les nouvelles étiquettes (Chasselas, Rochettaz et La Pulliéranne) qui ont permis d'homogénéiser l'image de gamme des produits et d'en renforcer la cohérence ;
- La création d'un vin doux rouge " Le Spinelle ", en production limitée, qui a su se positionner comme un produit de distinction.

FORÊTS

Coupes de bois :

Durant l'année 2013, différentes coupes de bois ont été réalisées au ch. des Raforts, vers la Poudrière, à la Piste Vita et le long du pont de la route cantonale. Plusieurs chablis ont été exploités suite à des événements biotiques et abiotiques.

Chablis

Le dimanche 3 novembre, la police a contacté les forestiers-bucherons suite au déracinage d'un peuplier à l'av. du Général Guisan. L'arbre, appuyé sur la façade d'une maison, menaçait de tomber sur les fils électriques des TL. Malgré des conditions météorologiques défavorables, une intervention rapide a été assurée par ladite équipe et grâce au nouveau tracteur.

Exploitations

Les différentes exploitations ont produit 959.56 m³, dont voici le détail :

	Résineux en m ³	Feuillus en m ³
Bois de service	265.03	6.54
Bois de service propre emploi	40.01	2.78
Déchetage	11.50 (soit 194 m ³ copeaux)	245.70 (soit 614 m ³ copeaux)
Bois de feu long	16.50	305.50
Total	399.04	560.52

Bois de feu

Pour la première année, la fabrication du bois de feu a été mécanisée en collaboration avec une entreprise privée, occasionnant gain de temps et diminution du coût du bois de feu. Les honoraires de l'entreprise ont été payés en bois de feu longs pour un volume de 160 m³.

Nombre de stères : 28 stères résineux 166 stères feuillus

Plantations

Un reboisement de 2'471 m² a été effectué dans la peupleraie au ch. des Raforts. 260 plants de différentes essences buissonnantes et arbustives, tels que du nerprun purgatif, des cormiers, des cerisiers de sainte Lucie et d'autres essences, à valeurs écologiques importantes, ont été plantés. 200 sapins de Noël ont été plantés pour assurer la fourniture à venir.

Plantes invasives

Les travaux de sylviculture ont vu l'arrachage de Buddleias, plante invasive ayant colonisé une part importante de la parcelle du Bois-du-Moulin et empêchant tout rajeunissement de cette dernière.

Entretien des chemins et sentiers

Suite à l'exploitation des forêts et aux conditions météorologiques, une importante réfection a été réalisée sur un tronçon du ch. des Raforts et de la Piste Vita. Des traverses ont été posées. Un escalier et 2 petites passerelles ont été réalisés sous le hangar forestier pour les sentiers. Plusieurs d'entre eux ont été rechargés en copeaux. 2 jeux ont été entièrement rénovés à la Piste Vita et un tiers du parcours rechargé avec des matériaux de construction de qualité. Les entretiens courants ont été apportés aux chemins et sentiers qui comprenaient le curage, le remplacement des renvois d'eaux, le nettoyage des feuilles, l'élagage et fauchage des bords.

Glissements de terrain

Les fortes intempéries de l'automne 2012 ont provoqué de nombreux glissements. Un premier glissement en face de la rte des Chaffeises sur une parcelle privée a nécessité une intervention pour couper et débarrasser les bois. Un autre, le long du sentier de la Chandelard, a provoqué un resserrement du lit de la rivière et les arbres renversés menaçaient de risque d'embâcle. Le site étant inaccessible avec un véhicule, un hélicoptère a dû intervenir pour débarrasser les bois. A cette occasion, d'autres bois plus en amont ont été débarrassés pour les mêmes motifs. Un affaissement important d'un tronçon du ch. des Raforts a nécessité la construction d'un caisson pour permettre à nouveau de circuler en toute sécurité. Suite à un glissement de terrain à Belmont, l'entreprise Barbey a été mandatée pour les travaux, le bois étant fourni par le service communal. Une parcelle à l'av. des Cerisiers a été biologiquement stabilisée par la plantation de boutures de saule, exécutée par l'équipe communale.



Scie mobile et bois pour les services communaux

Chaque année, une scie mobile se déplace au hangar des Quatre Vents, permettant une préparation facilitée des planches et poutres pour différents services, soit un volume bois rond de 18 m³. Des planches, pour tenir la terre, ont été sciées pour les vigneron et plusieurs billes de bois de qualité pour les menuisiers. Parcs et Promenades a commandé des poutres, des planches et des troncs pour la construction d'un escalier et de jeux au parc Guillemain. Différents bois sont passés à la scie mobile pour l'entretien des chemins et sentiers forestiers, ainsi que pour la construction de tables et de bancs en remplacement du mobilier forestier. Des troncs écorcés avec pieds ont été façonnés pour la pl. de la Gare et des perches pour la piscine.

Accueil en forêt

En réponse aux demandes, le service forestier aménage et prépare des espaces pour l'accueil du public en forêt. A la demande d'enseignants, des demi-journées pour construire des cabanes en forêt ont été mises en place pour les écoliers. Ces activités ont rencontré un vif succès. Traditionnellement, plusieurs activités sont organisées pour le Passeport Vacances. Un projet d'accueil en forêt, en collaboration avec le garde-forestier, est à bout touchant.

Outils, dépôt et moyens de travail

L'année a été marquée par l'acquisition d'un nouveau tracteur forestier équipé d'une grue et d'une remorque et permettant le débusquage, le débardage, le transport de bois et la livraison des copeaux au collège des Alpes de façon autonome. De plus, l'arrivée de ce véhicule a permis de mécaniser une partie de la manutention du bois de feu et d'autres travaux.

BUREAU DU LOGEMENT

Les résultats de l'enquête annuelle cantonale effectuée auprès des communes vaudoises montrent que le nombre de logements vacants (location et vente), bien qu'en légère augmentation, reste à un niveau très bas, soit 2'281 au 1^{er} juin 2013 (contre 2'080 au 1^{er} juin 2012). A Pully, au 1^{er} juin 2013, seuls 40 logements étaient vacants (contre 45 en 2012).

Au niveau cantonal, le taux de logements vacants, au 1^{er} juin 2013, de 0.6 % demeure le même que l'an passé. Le taux de 1.5 %, fixé par la Loi cantonale sur l'utilisation d'une formule officielle au changement de locataire, représente le seuil au-dessous duquel les mesures légales de protection du parc locatif s'appliquent, ce qui est le cas depuis 2001.

Vente d'appartements loués

Toute aliénation d'un appartement, jusqu'alors loué, est soumise à l'autorisation de l'Unité logement du Service des communes et du logement, en vertu de la Loi sur l'aliénation d'appartements loués du 11 décembre 1989 (ci-après LAAL). Amenée à émettre un préavis sur les autorisations relatives au territoire pullièran (art. 6 de la LAAL), la Municipalité a estimé que sur 26 demandes traitées en 2013, 19 logements entraient dans une catégorie dite " à pénurie ", nécessitant une attention particulière au regard de la LAAL.

Demandes d'autorisation d'aliénation d'appartements loués traitées à Pully

	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Nbre de demandes traitées	26	13	18	40	29	28	20

Loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR)

6 dossiers ont été traités par le Bureau du logement dans le cadre des procédures de demande d'autorisation de permis de construire. Sur certains appartements, un contrôle du loyer après travaux a été demandé par la Commune.

BUREAU DES SPORTS

Outre l'entretien des infrastructures sportives, la DDGS coordonne et gère le planning de mise à disposition des installations aux différentes sociétés sportives pullièrannes. Si certains clubs sportifs, de par leur nature, bénéficient d'une relative exclusivité des installations (football et tennis), d'autres (gymnastique et basket) doivent se partager des salles sportives également utilisées par les écoles. Ces salles sont fortement exploitées en dehors des périodes scolaires. En 2013, les sociétés sportives et culturelles concernées les ont utilisées environ 6'952 heures (contre 6'669 en 2012).

L'aide aux sociétés sportives pullièrannes est calculée notamment en fonction du nombre de membres juniors âgés de 4 à 20 ans ainsi que de la catégorie de jeu de l'équipe fanion du club.

Subsides et utilisation des salles par les sociétés sportives avec mouvement junior

Sociétés	Nbre heures utilis. salles de sports	Nombre de membres	Nombre de juniors	Juniors non pullièrans	Subsides 2013 (CHF)
Budokwai	799	223	166	76	10'000.00
Club Tennis de table	568	63	46	22	2'500.00
Club Nautique	52	313	238	159	11'481.00
Espérance basket	1'062	177	169	117	31'570.00
FSG	796	232	202	59	10'000.00
Ondine	287	87	20	5	2'500.00
Rink-Hockey	20	51	35	20	2'500.00
Pully Basket	1'981	316	260	157	34'233.80
Pully Football	211	479	362	200	10'000.00
Pully Natation	36	232	142	84	7'500.00
Ski-Snowboard Club	0	133	65	28	5'000.00
Sauvetage	0	43	13	3	2'500.00
Tennis Club	151	361	263	98	10'000.00
Total	5'962		1'981	1'028	139'784.80

URBAN TRAINING

L'édition 2013 d'Urban Training à Pully a eu beaucoup de succès, avec en moyenne 23 participants par session du 1^{er} mai au 26 juin. Les 3 sessions de septembre ont été moins fréquentées (12 participants par session en moyenne).

Urban Training est une manière inédite de faire du sport et de redécouvrir sa ville sur le principe du sport en groupe, ouvert à tous et avec l'accompagnement d'un coach professionnel. Les cours, d'une durée de 1h, sont gratuits et adaptés à toutes et à tous, quel que soit l'âge et la condition physique.

Un choix varié de parcours urbains est proposé, combinant marche rapide et exercices musculaires, réalisés à l'aide du mobilier urbain (bancs, escaliers, quais, murets, etc.), les phases de marche favorisant le contact social.

En complément, Urban Training a développé une application " Sport City Tour " pour Smartphone, où chacun peut suivre un parcours sportif tout en visitant Pully. Un coach sportif à portée de main !

A la fois en français, allemand et anglais, l'application permet aux habitants, entreprises, visiteurs, touristes, sportifs, de pratiquer une activité sportive tout en visitant la ville et découvrant certains monuments culturels intégrés dans l'application.



MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

L'année 2013 a été un temps de terminaisons, de commencements et de transitions à la DTSI !

Le printemps dernier, nous avons pris congé de M. L. Balsiger, chef de service très apprécié depuis plus de 10 ans, nommé à la tête de la Direction cantonale de l'énergie. Toutefois, la Municipalité a rapidement pu nommer son successeur en la personne de M. T. Lassueur, anciennement adjoint de M. L. Balsiger. Ces personnalités, très différentes, se caractérisent par leur grande compétence, leur dévouement et leur force de travail. M. T. Lassueur a parfaitement su relever le défi de reprendre un service façonné par son prédécesseur et ce n'est pas le moindre de ses mérites.

Plusieurs projets importants ont été achevés en 2013, tels que la surélévation des ponts CFF ou l'av. des Cerisiers. Parallèlement, la préparation de nombreux projets d'importance qui " animeront " notre ville durant ces prochaines années a commencé, comme la réhabilitation de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin, l'aménagement de l'av. de Villardin et de ses abords ainsi que la transformation du bd de la Forêt afin de permettre à cet axe de circulation majeur d'accueillir la fin de la ligne du bus à haut niveau de service (BHNS) t3, soit l'actuelle ligne 7.

L'activité de notre Direction est toujours foisonnante, mais cette année a été caractérisée par le renforcement de nos structures en préparation de l'importante augmentation des investissements prévus par la Municipalité ces prochaines années. De nouveaux chefs de projet ont été accueillis au bureau " chantiers ", de même qu'un coordinateur, alors que le bureau technique a été doté d'un secrétariat propre à cette entité. Le délégué communal à l'énergie a également intégré notre Direction afin de piloter le processus " Cité de l'Energie ". Ces arrivées ont occasionné une réorganisation de notre Direction.

L'année 2013 a également été marquée par de nombreux travaux d'urgence dus à des fuites sur notre réseau d'eau potable - ch. du Montillier, ch. du Petit-Clos, rues du Centre et du Midi.

Mais l'année écoulée ne s'est évidemment pas limitée aux divers chantiers communaux et à leur préparation. Les études préliminaires relatives à la station d'épuration ont été achevées. La Ville de Pully attend maintenant des précisions de la part des services lausannois concernant, notamment les coûts de reconstruction de la STEP de Vidy. Elle attend également des informations liées à l'évolution du dossier " micropolluants " et à son subventionnement, tant au niveau fédéral que cantonal. Ces différents éléments permettront à la Municipalité d'orienter raisonnablement ses choix.

De plus, les études sur la renaturation et celles liées à l'installation hydroélectrique de la Paudèze sont entrées dans de nouvelles phases : études d'avant-projet plus précises pour la première et préparation de la demande de concession hydraulique pour la seconde, ceci en bonne collaboration avec les communes voisines de Paudex et Belmont.

La Ville de Pully a également pu tirer un premier bilan de l'introduction de la " taxe au sac ". Celui-ci est globalement très positif et nous pouvons tirer un coup de chapeau aux Pulliérans pour leur collaboration et leur adaptation rapide aux nouvelles règles. En effet, l'année 2013 a enregistré une baisse des déchets ménagers de plus de 40 % et une augmentation parallèle du taux de recyclage supérieure à 60 %. Ce résultat nous permet d'ores et déjà d'atteindre les objectifs fixés par le Canton pour 2020. Ce dossier n'est toutefois pas encore clos du fait des recours déposés contre la taxe de base facturée au volume ECA des bâtiments.

Les nombreux dossiers traités et projets en cours placent souvent notre Direction en première ligne, mais sont également une grande source de motivation pour tous les collaborateurs et collaboratrices. J'aimerais chaleureusement les remercier, ici, pour leur engagement à chaque fois renouvelé.

DOMAINES TRANSVERSAUX

GESTION DU PATRIMOINE ET PLAN DES INVESTISSEMENTS

Les investissements consentis dans la modernisation des réseaux en 2013 sont de l'ordre de CHF 5 millions et restent dans la tendance observée ces 20 dernières années. Ils sont encore insuffisants pour freiner la lente dégradation de l'état des infrastructures communales et l'érosion progressive de leur valeur au bilan (cf. tableau ci-dessous). Les nombreuses fuites destructives et coûteuses que le réseau de distribution d'eau potable a connues en 2013 émanent de cet état de fait.

Toutefois, le plan des investissements (ci-après PI), présenté au Conseil communal le 12 décembre 2013, prévoit des investissements d'environ CHF 10 millions par an d'ici 2017 dans les réseaux. Il devrait inverser cette tendance.

Patrimoine de la Ville de Pully géré par la DTSI - Valeur et état des infrastructures

CHF	Valeur de remplacement	Dépréciation annuelle	Investissements moyens 1996-2011	Sous-investissements moyens 1996-2011	Perte de valeur totale 1996-2011	Investissements 2013
Routes	131'000'000.00	2'350'000.00	1'802'000.00	-548'000.00	-8'768'000.00	2'400'000.00
Canalisations et STEP	197'000'000.00	2'850'000.00	1'518'000.00	-1'332'000.00	-21'312'000.00	1'200'000.00
Eclairage public	5'000'000.00	100'000.00	3'000.00	-97'000.00	-1'552'000.00	415'000.00
Service des eaux	42'000'000.00	800'000.00	695'000.00	-105'000.00	-1'680'000.00	500'000.00
Service électrique	51'000'000.00	1'300'000.00	558'000.00	-742'000.00	-11'872'000.00	705'000.00
TOTAL TTC	426'000'000.00	7'400'000.00	4'576'000.00	-2'824'000.00	-45'184'000.00	5'220'000.00

RESSOURCES ET ORGANISATION

En 2013, 3 principales mesures ont été prises dans le but de renforcer la capacité de la DTSI à atteindre les objectifs ambitieux du PI : l'intégration de 5.4 EPT supplémentaires, des ajustements organisationnels et finalement une mise à niveau de la méthode de gestion de projets.

Les 5.4 EPT supplémentaires que la DTSI a accueillis, en 2013, renforcent surtout son bureau technique (ci-après BT). Le nombre de chefs de chantier passe de 3 à 5 (+2) afin de suivre l'intensification des chantiers de modernisation des réseaux et de requalification des espaces publics prévus au PI. Un poste d'ingénieur polyvalent a été créé (+1) pour la gestion des nombreux projets à orientation "réseaux" (exemple : plans directeurs, réhabilitation de la STEP, adaptations règlementaires, etc.). Un poste transversal de coordinateur qualité, environnement et sécurité (ci-après QES) (+0.7) a été créé dans le but, notamment, d'optimiser les procédures de travail et les coordinations interservices. Le secrétariat de la DTSI gagne un poste (+1), dédié en priorité au BT. Un délégué à l'énergie à 50 %, rattaché à la DTSI, est en fonction depuis juin 2013 (+0.5). Enfin, à la suite de différents départs, arrivées et rocadés, le service de l'électricité a gagné 0.4 EPT (+0.4), tandis que le BT a perdu 0.2 EPT (dessinateur).

La croissance des effectifs de la DTSI a nécessité certains ajustements dans son organisation. Les principaux changements concernent le BT qui est organisé, non plus en 2, mais en 4 secteurs : "cadastre-SIT", "planification et projets", "chantiers" et "mobilité". La supervision de la gestion des projets à orientation "réseaux" n'est plus rattachée aux Services industriels (ci-après SI), mais au BT. Enfin, une entité "coordination", distincte des entités "BT" et "SI", a été créée. On y retrouve le coordinateur QES et le délégué à l'énergie. Ces mesures contribuent à clarifier les responsabilités et rôles au sein de l'organigramme de la DTSI et à en optimiser le fonctionnement.

La dernière mesure d'optimisation importante entreprise en 2013 est la méthode de gestion de projet de la DTSI (en place depuis 2003), qui a été entièrement mise à jour avec l'appui d'un mandataire. Un diagnostic, réalisé en 2012, montrait que des points d'amélioration existaient, notamment pour faire face à l'augmentation du nombre de collaborateurs et de projets. Une formation de 2 jours a été donnée à tous les collaborateurs concernés. Un sondage a montré que les utilisateurs de la nouvelle méthode la jugent performante et conviviale.



ENGAGEMENT D'UN DÉLÉGUÉ À L'ÉNERGIE

La Ville de Pully compte désormais un poste de délégué à l'énergie. Cet engagement, à 50 %, répond au vœu de la Municipalité de disposer dans les meilleurs délais d'un Plan directeur de l'énergie (ci-après PDCen), mesure M-17 du programme de législature. Il répond également au souhait exprimé par une majorité du Conseil communal, lorsque celle-ci a renvoyé à la Municipalité la motion déposée le 10 octobre 2010 par M. le Conseiller R. Golay demandant que la Ville entreprenne les démarches nécessaires à l'obtention du label Cité de l'énergie.

Bien que rattaché à la DTSI, le délégué à l'énergie, entré en fonction le 1^{er} juin 2013, travaille en étroite collaboration avec les autres dicastères communaux, en particulier DDGS, DUES et DAGF. 2013 a été une année de mise en route. La plus grande partie du travail a consisté à rassembler les informations relatives à l'énergie disséminées dans les services afin d'élaborer un premier état des lieux, disponible au 1^{er} trimestre 2014, qui permettra de mesurer les efforts à fournir en vue d'une labellisation. L'état des lieux sera par ailleurs un instrument important pour fixer les grandes lignes du futur PDCen.

NOUVELLE PROCÉDURE " PERMIS DE FOUILLE "

En coordination avec la Police Est Lausannois (ci-après PEL) et plusieurs services communaux (dont les Affaires juridiques, le Service de la communication et Parcs et Promenades), la DTSI a revu entièrement la procédure d'octroi des permis de fouille ainsi que le suivi des chantiers sur le domaine public. De nouvelles conditions générales ainsi que de nouveaux tarifs, approuvés par le Conseil d'Etat, ont été établis. A la suite du dépôt d'une demande, tous les services concernés (PEL, réseaux, Parcs et Promenades, etc.) sont consultés et ont la possibilité de poser des conditions particulières en fonction de la position de la fouille qui est désormais reportée dans le système d'information du territoire communal. Une coordination et une réalisation optimales des travaux sur le domaine public ne sont pas le seul gain de cet important projet. Les nouveaux tarifs, rendus conformes au cadre légal, couvrent désormais les coûts effectifs des prestations fournies.

RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (ÉVACUATION DES EAUX)

En 2013, conformément aux directives du Plan général d'évacuation des eaux (ci-après PGEE), les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement se sont poursuivis au ch. de Pallin, à l'av. de l'Avenir et à celle du Prieuré. Actuellement, le taux de " séparatif effectif ", soit la proportion de bâtiments dont les eaux usées et les eaux claires sont séparées jusqu'à la STEP, se situe à environ 47 %.

État de la mise en séparatif

Bâtiments	>	Collecteurs	Nombre	Total
Séparés	>	séparatif	1'576	
Séparés	>	unitaire	253	1'829
Unitaires	>	séparatif	180	
Unitaires	>	unitaire	654	834
Pas de raccordement / Inconnu / Fosse septique			540	540
Total				3'203

Longueur du réseau d'assainissement (collecteurs communaux uniquement)

Année	Unitaire (m)	Séparatif (m)		Total (m)
	Eaux mixtes	Eaux claires	Eaux usées	
31.12.2013	23'962	67'193	41'378	132'533
Posé en 2013	175	396	314	885

Les études menées dans le cadre du PGEE ont mis en évidence la nécessité de renforcer les mesures de contrôle et d'entretien du réseau d'assainissement, tant sur le domaine public que sur le domaine privé.

En ce qui concerne le réseau communal, c'est le programme " court " qui a été suivi. Portant sur 2'540 m de collecteurs particulièrement sensibles, la campagne comprend le curage de la canalisation reliant le ch. des Boverattes à celui du Caudoz ainsi que celle des Rives du lac. En outre, conformément au PGEE, 3'970 m de collecteurs supplémentaires ont été curés et inspectés par caméra vidéo.

Les équipements privés d'évacuation des eaux de 80 biens-fonds ont été inspectés dans le cadre des chantiers en cours ou à venir au ch. de Pallin, à l'av. de l'Avenir, à l'av. du Prieuré et au ch. du Val d'Or. Mal entretenus, ils sont souvent dans un état de délabrement avancé et portent atteinte à la qualité des eaux et du sol. Les mesures exigées au terme des contrôles permettent de mettre les équipements en conformité et d'accompagner la mise en séparatif du réseau communal. Selon une procédure désormais bien établie, le service de l'assainissement contrôle, en outre, la conception et la réalisation des équipements d'évacuation des eaux de tous les bâtiments neufs ou transformés. Il encourage le choix de revêtements perméables et vérifie que les eaux claires soient, comme l'exige la législation fédérale, infiltrées chaque fois que cela est possible. Les mesures demandées aux propriétaires contribuent à réduire progressivement l'imperméabilisation du territoire et à limiter les quantités d'eau rejetées dans le réseau communal.

Dans sa séance du 20 novembre 2013, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit de CHF 900'000.00 TTC pour financer le contrôle de tous les biens-fonds sis dans le périmètre des prochains chantiers communaux prévus d'ici la fin de la présente législature.

STATION D'ÉPURATION DE PULLY (STEP)

La STEP de Pully traite les eaux provenant des communes de Pully, Paudex et Belmont, dont le tableau ci-dessous présente les chiffres-clés. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est l'"équivalent-habitant" (EH) qui correspond à 1 résident permanent, à 3 lits d'hôtel, à 3 emplois ou à 4 places de café-restaurant.

Population raccordée en équivalents-habitants (EH)	31.12.2013	31.12.2012
Belmont (*)	3'740	3'693
Paudex	1'871	1'821
Pully (**)	18'729	18'960
Total	24'340	24'474

(*) y compris 74 EH sis sur la commune de Lutry

(**) y compris 61 EH sis sur la commune de Lausanne. A noter que 1'451 habitants de Pully sont raccordés sur le bassin versant de la Vuachère, relié à la STEP de Vidy.

Données statistiques	2013	2012
Pluviométrie (mm)	1'570	1'326
Eaux traitées biologiquement (m ³)	2'530'090	2'240'764
Eaux non traitées (m ³) (déversement après décantation)	295'621 (181 heures)	223'950 (193 heures)
Part des eaux non traitées biologiquement (%)	10.5	9.1
Nombre de contrôles analytiques de l'eau	Env. 10'000	Env. 10'000
Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%)	91	93
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (to de MS)	271	272
Sables évacués à la STEP de Lausanne (to)	13.8	8.8
Déchets de grille incinérés à TRIDEL (to)	56	54
Electricité totale consommée (kWh)	599'663	546'969
Electricité fournie par le couplage chaleur force (kWh)	347'801	347'220
Rapport production consommation électrique (%)	58	63

Avec une pluviométrie de 1'570 mm, l'année 2013 a été particulièrement pluvieuse. Les eaux ont dû être déversées avant le traitement biologique durant 181 heures, soit 2 % du temps. Les normes légales sont respectées et le rendement épuratif est toujours bon, avec, notamment, un taux d'abattement des matières organiques de 91 %.

Parmi les principaux travaux réalisés en 2013, peuvent être cités :

- révision complète des 3 compresseurs ;
- remplacement de certaines pièces (stator) de la pompe de reprise des boues pour la grille d'égouttage ;
- remplacement des cornières de protection des vis de transport des boues de la centrifugeuse ;
- vidange et nettoyage des bassins de traitements primaire et biologique ;
- remplacement des sondes oxygène des bassins de traitement biologique ;
- remplacement de certains éléments (stator et rotor) de la pompe d'alimentation des boues de la centrifugeuse ;
- remplacement de la vanne principale du biogaz ;
- remplacement d'une vanne à boues biologiques ;
- Installation d'un pont suspendu au niveau du prétraitement.

Une synthèse des études réalisées à ce jour concernant l'avenir de la STEP a montré qu'il n'y a pas d'écart significatif entre une réhabilitation de la STEP de Pully et un raccordement des eaux usées sur celle de Vidy en termes financiers, écologiques ou sociaux. Des précisions sont toutefois encore attendues à propos des coûts de construction et d'exploitation de la future STEP de Vidy ainsi que des subventions fédérales et cantonales auxquelles les communes pourront prétendre en cas de modernisation de leurs installations de traitement ou de raccordement à une STEP externe.

RÉSEAU D'EAU POTABLE

La consommation d'eau en 2013 est plus faible qu'en 2012 (passant de 1'318'660 à 1'289'661 m³), probablement suite aux précipitations particulièrement abondantes en 2013.

		2013	2012	Différence
Bilan hydrique				
Nombre d'abonnés		2'067	2'010	+2.8 %
Volume introduit sur le réseau	m ³	1'561'096	1'556'480	+0.3 %
Dont production propre (sources de Montpreveyres, volume restitué par l'AIEJ)	m ³	196'420	161'575	+21.6 %
Part de la production propre		12.6 %	10.4 %	
Consommation (volume facturé)	m ³	1'289'661	1'318'660	-2.2 %
Volume non facturé (pertes)	m ³	271'435	237'820	+14.1 %
Part du volume non facturé (pertes)		17.4 %	15.3 %	
Ruptures de conduites et travaux d'urgence				
Nombre de fuites réseau		34	24	
Nombre de fuites branchements		20	17	
Nombre de fuites sur la conduite des sources		2	2	
Nombre total de fuites		56	43	43
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		22	37	37
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau principal de distribution	km	51.3	51.5	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	300	760	
Taux de renouvellement du réseau		0.58 %	1.48 %	
<i>(*) En 2013, principaux axes renouvelés : Fau-blanc, Montillier, Grillon</i>				
Nombre de nouveaux raccordements		13	7	
Nombre de raccordements réhabilités		8	14	
Comptage				
Nombre de compteurs		2'077	2'095	
Nombre de compteurs renouvelés		115	114	
Réseau de défense incendie				
Nombre de bornes hydrantes		389	381	

Les pertes d'eau, calculées à 17.4 %, ont, quant à elles, augmenté, notamment en raison des nombreuses fuites survenues en 2013 (34 fuites en 2013, soit 10 de plus qu'en 2012). Cet état de fait traduit, malgré les travaux de renouvellement effectués ces dernières années, la vétusté des conduites et la pression excessive mesurable dans certaines parties du réseau. Plusieurs chantiers d'urgence ont d'ailleurs dû être entrepris ou planifiés suite à des ruptures apparues en 2013, notamment au ch. du Montillier, au ch. du Petit-Clos ou à la rue du Midi (cf. partie bureau technique).

En 2013, le taux de renouvellement du réseau d'eau potable a été faible (0.58 % en 2013), car plusieurs grands chantiers communaux ne concernaient que marginalement le réseau d'eau potable (ch. de Pallin et rehaussement des ponts CFF).

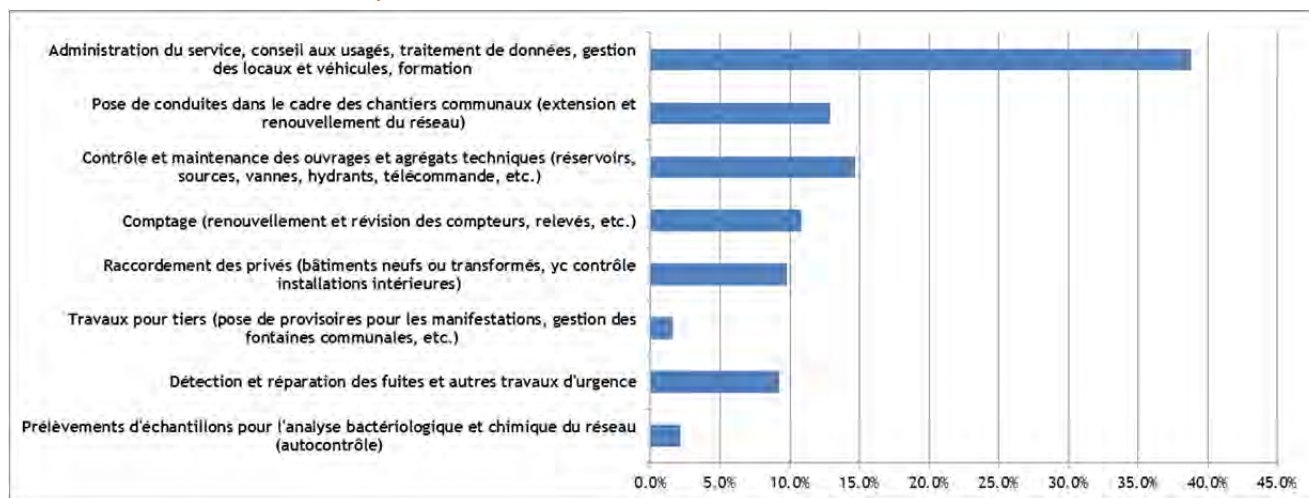
Afin d'améliorer l'efficacité du réseau d'eau potable, les études entreprises ces dernières années se sont poursuivies. En fin d'année, des appareils de prélocalisation de fuites de 2 fournisseurs ont été posés sur le réseau pour une durée de 2 ans (contrat de location, y compris prestations de recherche de fuites), ce qui permettra de comparer ces technologies et d'étoffer les études menées par des observations de terrain. A court terme, ces études pourraient déboucher sur la mise en place d'une première série de mesures visant à améliorer l'efficacité du réseau d'eau potable (sectorisation, gestion de la pression, instrumentation du réseau).

S'agissant des échanges d'eau avec l'Association intercommunale des eaux du Jorat (ci-après AIEJ), des modifications apportées sur le réseau de l'AIEJ ont permis d'augmenter les quantités d'eau restituées à Pully (+20 % environ). Malgré cela, les déficits accumulés ces 2 dernières années, ainsi que le développement potentiel des sources de Montpreveyres, nécessitent toujours l'élaboration d'une nouvelle solution technique. Les discussions initiées en 2011 avec l'AIEJ et la Ville de Lausanne ont débouché sur une étude proposant un nouveau mode de valorisation des eaux produites par le champ sourcier de Pully, lequel convient aux distributeurs concernés, de même qu'à l'Etablissement cantonal d'assurances (ECA) et aux services cantonaux. Une convention, fondée sur ces nouveaux principes techniques, est actuellement à l'étude.

Conformément aux exigences légales, le service des eaux a mis en place une procédure d'autocontrôle permettant d'améliorer le suivi du bon fonctionnement du réseau et de garantir la qualité des prestations fournies aux clients. Certaines mesures, telles que la pose systématique de clôtures pour délimiter les zones de captage, ont ainsi été prises en 2013.

Finalement, la Loi vaudoise sur la distribution de l'eau (LDE) a été modifiée en août 2013, rendant nécessaire la révision du Règlement communal dans un délai de 3 ans. Ce travail considérable, qui demandera également la révision du système de financement actuel, mobilisera d'importantes ressources en 2014 et 2015.

Répartition des activités du service des eaux en 2013



RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Avec un total de 52'555'977 kWh facturés en 2013, la distribution d'énergie est stable par rapport à 2012.

Le nombre de coupures s'élève à un total de 28. La qualité de fourniture, qu'elle se mesure en nombre moyen de coupures par habitant ou en temps moyen d'interruption par habitant, est meilleure que celle imposée par la Commission fédérale de l'électricité (l'EICom), régulatrice du marché depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation suisse en matière d'approvisionnement en électricité (cf. LApEI et OApEI sur www.admin.ch).

Des compteurs de la société Iskrameco, appartenant à des lots potentiellement défectueux, ont été remplacés avant la fin de l'année, conformément à l'exigence de l'Office fédéral de métrologie (cf. rapport de gestion 2012 et préavis N° 01-2013). Au total, 1'780 compteurs ont été changés en 2013 (1'489 compteurs Iskrameco et 291 compteurs remplacés dans le cadre de l'entretien courant). Si la totalité de ces travaux a été effectuée à l'interne, des ressources externes ont été nécessaires pour assurer la bonne exploitation du réseau.

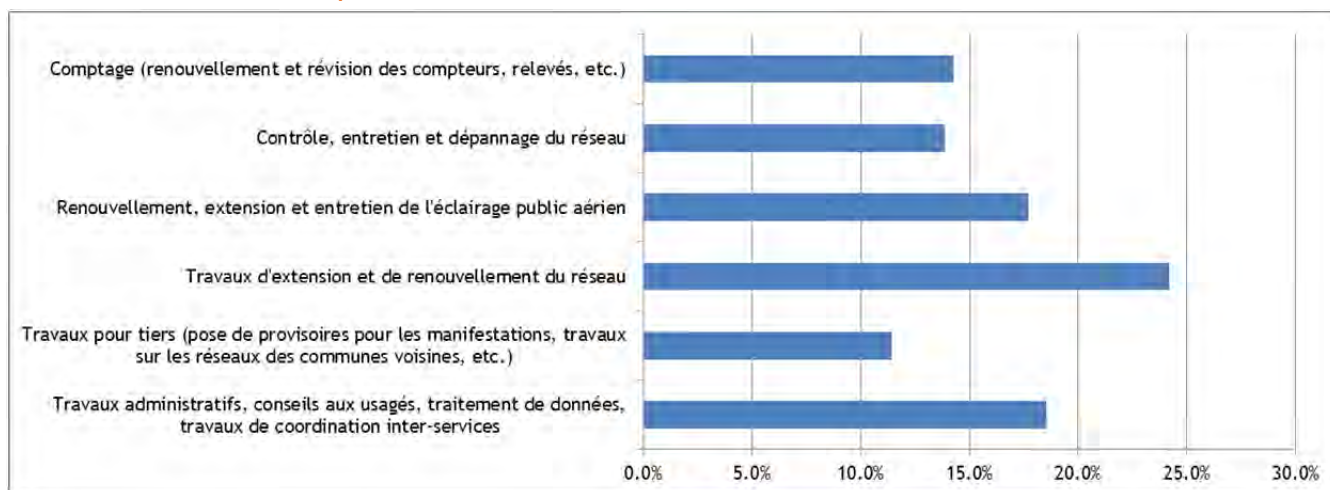
Bien que le nombre de coupures de courant soit comparable à 2012, une panne très importante a eu lieu le 3 décembre 2013, au cours de laquelle la totalité de la Ville de Pully a été privée d'électricité pendant plusieurs minutes à la suite du déclenchement d'un transformateur du réseau moyen tension de Lausanne. Le nombre d'interventions d'urgence a augmenté, la plupart des pannes 2013 ayant eu lieu la nuit, le week-end ou les jours fériés.

Gestion du réseau d'électricité

		2013	2012	Différence
Bilan électrique				
Nombre d'abonnements		10'994	10'959	+0.3 %
Energie introduite sur le réseau	kWh	54'218'875	54'196'367	+0.0 %
Energie facturée	kWh	52'555'977	52'672'347	-0.2 %
Energie non facturée (pertes)	kWh	1'662'898	1'524'020	+9.1 %
Coupures non planifiées et interventions d'urgence				
Nombre de coupures - réseau moyenne tension		4	3	
Nombre de coupures - réseau basse tension		24	27	
Nombre total de coupures		28	30	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		22		4
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau (principal et secondaire)	km	160.9	160.9	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	1'430	1'240	
Taux de renouvellement		0.89 %	0.77 %	
(*) En 2013, principaux axes renouvelés : Grillon, Cerisiers, ponts CFF, Pallin				
Nouveaux raccordements (bâtiments neufs)		17	19	
Raccordements réhabilités		8	13	

		2013	2012	Différence
Réseau d'éclairage public souterrain				
Longueur du réseau (au 01.01)	km	104.3	104.1	
Renouvellement et extension du réseau	m	2'405	1'085	
Taux de renouvellement		2.31 %	1.04 %	
Comptage				
Nombre de compteurs installés (au 31.12)		11'398	11'378	
Nombre de compteurs renouvelés		1'780	233	
Autres activités				
Branchements provisoires pour manifestations		24	26	
Branchements provisoires pour autres services et tiers		14		16

Répartition des activités du service de l'électricité en 2013



Les prestations fournies par la DTSI aux communes de Paudex et Belmont sont toujours très importantes, générant ainsi certaines économies d'échelle et valorisant les compétences de ses collaborateurs.

La Ville de Pully subit, depuis 3 ans, des hausses des prix qui lui sont facturés par les gestionnaires de réseaux de distribution extérieurs au réseau électrique pullièran. Ces hausses, qui, jusqu'en 2013, n'ont pas été reportées sur les clients, ne peuvent malheureusement plus être absorbées. Au final, le prix du timbre d'acheminement augmentera de 1.52 ct./kWh en 2014. La DTSI étudie activement avec les partenaires concernés les moyens de contenir ces hausses.

Finalement, en ce qui concerne la mise en place des conditions cadres qui permettent à la Commune de toucher une juste rémunération pour la mise à disposition de ses infrastructures, la convention liant la Ville de Pully à Télésicel SA (société rachetée par UPC Cablecom) a été résiliée au 31 décembre 2011, au profit d'une nouvelle convention signée le 25 mars 2013 avec UPC Cablecom. Bien qu'une grande partie de ce travail ait été menée en 2012, plusieurs rencontres ont été nécessaires en 2013 afin de clarifier certains aspects de la convention. Un délai supplémentaire a notamment été octroyé à UPC Cablecom pour fournir un inventaire détaillé de son réseau. Par ailleurs, des recettes exceptionnelles ont été versées à Pully en 2013 (location rétroactive des infrastructures communales entre 2001 et 2011). De même, des montants annuels importants devraient continuer à être perçus ces prochaines années.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Gestion du réseau d'éclairage public

		2013	2012	Différence
Longueur de voies éclairées	km	69.2	69.2	
Nombre de points de fourniture		2'282	2'241	
Consommation d'énergie	kWh	830'010	910'992	-89 %
Energie consommée par longueur de voies éclairées	MWh/km	12.0	13.2	
Nombre de luminaires renouvelés		832	71	
Nombre de lampes renouvelées		190	173	
Stabilité mécanique des mâts (nombre de mâts contrôlés)		108		101

En 2013, de nombreux travaux ont été réalisés sur le parc d'éclairage public de Pully. En particulier le remplacement systématique des luminaires obsolètes et énergivores a été effectué dans la majorité des rues résidentielles (projet MAREP " Mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public ", cf. préavis N° 16-2011). Des appareils à faible consommation d'énergie (notamment des LED), munis d'appareillage d'abaissement nocturne du flux lumineux, ont été installés sur environ 35 % des points lumineux de Pully. Bien que majoritairement effectuées dans la seconde moitié de l'année, les mesures entreprises ont déjà permis de réduire la consommation annuelle d'environ 8.9 % par rapport à 2012.

Des travaux de mise en lumière de l'église de Chantemerle ont, par ailleurs, été réalisés en fin d'année, conformément au Plan directeur de l'éclairage public (PDEP). La mise en lumière officielle du bâtiment a été effectuée le 5 février 2014, à l'occasion de la première séance du Conseil communal de l'année.

VOIRIE, Y COMPRIS GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

En 2013, la répartition des quantités de déchets récoltés a drastiquement changé suite à l'introduction de la taxe au sac. Les ordures ménagères ont diminué d'un peu plus de 40 %, alors que les déchets valorisables ont enregistré une très forte progression. Les déchets verts et le papier ont, par exemple, augmenté respectivement de 31.58 % et de 28.15 % par rapport à 2012. Les emballages pour boissons sont également beaucoup mieux triés, à l'image de l'aluminium et du fer-blanc collectés dans les écopoints dont les quantités ont quasiment doublés.

La déchèterie a également enregistré un taux de fréquentation nettement plus important (nombre de passages augmentant d'environ 1'800 à 3'800 par mois, tout habitant confondu), provoquant fréquemment la saturation de cette infrastructure aux heures de pointe. Pour pallier ce problème, les heures d'ouverture ont été étendues et du personnel supplémentaire a été engagé (personnel de la Ville de Lausanne). Une convention a, en outre, été signée avec la commune de Savigny afin que les habitants des Monts-de-Pully puissent accéder à la nouvelle déchèterie des Gavardes, dont l'ouverture est prévue début mars 2014.

Au final, les importants efforts consentis par la population ont permis d'accroître le taux de recyclage de 44.8 % à 63.2 %, dépassant ainsi les objectifs fixés par le Canton (taux de recyclage de 60 % d'ici 2020).

D'une manière générale, la quantité globale des déchets a diminué de 11.7 % par rapport à 2012, certainement en raison de facteurs conjoncturels. Des baisses similaires ont été constatées dans d'autres communes, indépendamment de l'introduction de la taxe au sac. Bien que les poubelles publiques soient plus fréquemment utilisées qu'auparavant, la police des déchets a déploré moins d'incivilités que prévu (peu de sacs non officiels utilisés, peu de dépôts sauvages, etc.). Des mesures spécifiques seront mises en œuvre en 2014 afin de limiter la surutilisation des corbeilles de rues.

Comparaison des poids des divers ramassages en 2013 et 2012 (en kg)

Matière	Déchèterie		Ramassage		Total		Différence poids	Différence + - %
	2013	2012	2013	2012	2013	2012		
Ordures ménagères (OM)	2'000	54'000	2'365'100	3'941'305	2'367'100	3'995'305	-1'628'205	-40.75 %
Déchets encombrants (OMV)	198'434	85'260	19'150	310'340	217'584	395'600	-178'016	-45.00 %
Verre	53'480	32'140	656'540	670'523	710'020	702'663	7'357	1.05 %
Papier	95'380	57'400	1'419'810	1'124'980	1'515'190	1'182'380	332'810	28.15 %
Ferraille	100'810	64'820	5'970	41'640	106'780	106'460	320	0.30 %
Déchets végétaux	32'500	34'500	1'610'250	1'214'020	1'642'750	1'248'520	394'230	31.58 %
Huiles usées			4'192	4'276	4'192	4'276	-84	-1.96 %
PET	13'640	8'620	72'210	49'460	85'850	58'080	27'770	47.81 %
Aluminium + Fer blanc	8'186	5'376	30'560	16'180	38'746	21'556	17'190	79.75 %
Piles	450	1350	295	0	745	1'350	-605	-44.81 %
Déchets spéciaux			6'021	5'740	6'021	5'740	281	4.90 %
Autres déchets triés (*)	323'946	227'230			323'946	227'230	96'716	42.56 %
Total	828'826	570'696	6'190'098	7'378'464	7'018'924	7'949'160	930'236	-11.70 %
Dont tri sélectif (**)	628'392	431'436	3'805'848	3'126'819	4'434'240	3'558'255	875'985	24.62 %
Part du tri sélectif sur total (%)	75.8 %	75.6 %	61.5 %	3'941'305	63.2 %	44.8 %	1'628'205	-40.75 %

(*) : plastique, néons, peinture, électroménager, etc.

(**) Total sauf ordures ménagères et déchets encombrants

En 2013, suite à l'obligation d'équiper les bâtiments de conteneurs, 209 nouveaux conteneurs pour la collecte porte-à-porte des déchets végétaux ont été installés, portant leur nombre à 1'748 à Pully, ce qui représente près de 85 % des bâtiments. De plus, de nombreux propriétaires ont profité d'une réduction accordée par la Municipalité pour faire l'acquisition de conteneurs en 2013 (ordures ménagères, papier et déchets verts). Malgré ces actions, des déchets en vrac sont toujours visibles dans certains endroits de la Commune et feront l'objet d'un contrôle par la police des déchets en 2014.

Quantité des principaux déchets produits par habitant

Déchets (en kg/habitant/an)	Pully 2013 (base : 17'670 hab.)	Pully 2012 (base : 17'853 hab.)	Vaud 2012
Ordures ménagères	133.84	220.76	236
Déchets encombrants	1.08	17.38	30
Verre	37.15	37.56	45
Papier	80.35	63.02	76
Déchets végétaux	91.12	68.00	91

Le remplacement de la collecte des déchets encombrants au porte-à-porte par la collecte en déchèterie, couplé à un système de collecte à domicile payant, a été bien reçu par la population. Depuis l'introduction de ce nouveau système, les plaintes liées à cette collecte, autrefois fréquentes, ont cessé. Par ailleurs, dans le but de favoriser la réutilisation des objets en bon état, les Villes de Pully et de Lausanne ont initié une phase test pour un système de récupération en déchèterie. Après accord de leur propriétaire, les objets en bon état sont stockés et seront proposés lors d'un vide-greniers organisé par la Commune en mai 2014.

Tout comme en 2012, des mesures de communication importantes ont été déployées en 2013 afin de sensibiliser la population et d'aider les habitants à trier leurs déchets. Ainsi, un abécédaire du tri a été édité, des mesures de sensibilisation contre le littering (dépôt sauvage de sacs, sachets de nourriture, mégots, etc.) ont été mises en place et des sacs pour le tri des déchets fabriqués. Des discussions ont également débuté avec des représentants de l'instruction publique dans le but de proposer des activités à thème aux élèves.

Finalement, et comme le prévoit le Règlement sur la gestion des déchets (ci-après RGD), la Municipalité a édicté une directive sur la gestion des déchets qui précise l'application des principes fondamentaux du RGD. Ce document a permis, entre autres, d'implémenter le système de facturation pour la taxe de base.

NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Complétant le travail assuré par les conducteurs de 2 balayuses mécaniques et d'un engin laveur, 2 équipes mobiles, composée chacune de 2 employés et d'un véhicule ad hoc, assurent le nettoyage des secteurs Nord et Sud, délimités par l'av. de Lavaux, aux endroits qui ne peuvent être nettoyés mécaniquement. Le nettoyage et le balayage des arrêts de bus, places et trottoirs sont prioritaires. Le programme de travail prévoit, selon les endroits, un passage quotidien ou hebdomadaire. La zone du village et les rives du lac sont nettoyées par des hommes à pied. En outre, une dernière équipe s'occupe quotidiennement du nettoyage des WC publics ainsi que du contrôle et du nettoyage des bennes à verre, des conteneurs à PET et des déchets organiques ménagers. Un service d'entretien est assuré les samedis, dimanches et jours fériés, de 06h à 09h, garantissant la propreté du centre-ville, des rives du lac et des principaux points de collecte des déchets.

20 corbeilles supplémentaires en inox, de grande contenance, équipées de cendriers et de sachets pour déchets canins, ont été commandées et seront prochainement installées dans les lieux très fréquentés de Pully. Cet équipement contribuera à répondre aux problèmes de vandalisme et de littering.

SERVICE HIVERNAL ET AUTRES TRAVAUX SPÉCIAUX

La Voirie, secondée par Parcs et Promenades et appuyée par des entreprises privées, est intervenue à 37 reprises pour des alarmes neige en dehors des heures de travail. Le temps consacré au déneigement par les employés de la Voirie s'est élevé à plus de 1'800 heures, concentrées sur le début de l'année 2013.

En 2013, 3 véhicules ont été remplacés (2 camionnettes et 1 véhicule à pont bâché) dans la stratégie d'optimisation du parc de véhicules de la DTSI. Ils remplacent d'anciens modèles vétustes très sollicités.

Dans le cadre du bon fonctionnement de la Commune, la Voirie effectue les tâches suivantes :

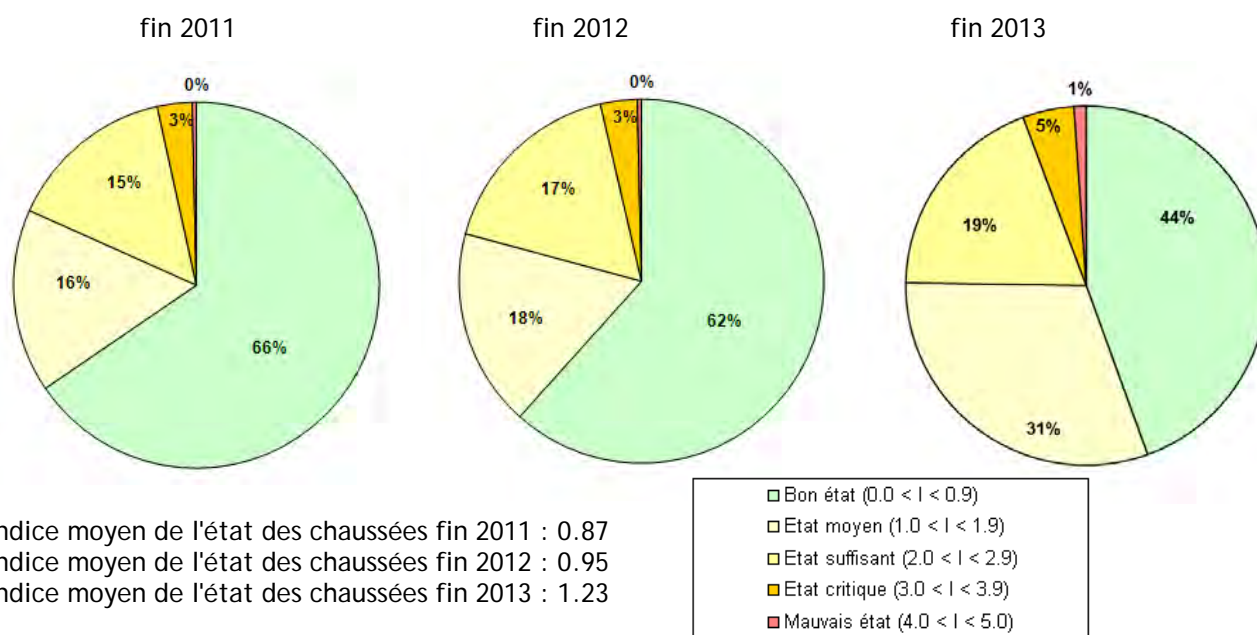
- travaux pour les manifestations publiques (mise en place, transport de bancs et de barrières, etc.) : 691 heures ;
- travaux pour les autres services communaux (vendanges, transport de matériel pour le Musée d'art, etc.) : 569 heures ;
- travaux légers d'entretien et de réparation des routes et trottoirs ;
- suivi du débit de la Paudèze et évacuation de bois le long des rives du lac ;
- entretien et remplacement de bancs publics, travaux de maçonnerie pour la fabrication de socles de bancs publics ou de cadres de sacs d'eaux pluviales ;
- nettoyage de sacs de route, avec l'appui d'une société extérieure ;
- divers autres travaux tels que le fauchage de talus ou l'échange du sable des 22 fosses à chiens, 4 fois par année.

RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier compte 44.3 km de routes (dont 5.1 de routes cantonales), 4.8 km de sentiers, 34 ouvrages d'art, 18 parkings et 83 arrêts de bus. Sa valeur à neuf est estimée à CHF 132'000'000.00. Chaque année, un relevé d'environ un tiers du réseau routier communal est réalisé afin de suivre l'évolution de son état. Les mesures effectuées en 2013 confirment sa dégradation progressive :

Valeur de remplacement du réseau routier	CHF	132'000'000.00
Dépréciation annuelle	CHF	2'400'000.00
Investissement annuel en 2011	CHF	1'600'000.00
Investissement annuel en 2012	CHF	3'850'000.00
Investissement annuel en 2013	CHF	2'400'000'00

Evolution de l'indice moyen de l'état des 44.3 km de chaussées du réseau routier



Afin de sélectionner les tronçons à remplacer en priorité, en fonction de l'enveloppe budgétaire à disposition, la DTSI s'est appuyée sur les relevés susmentionnés ainsi que sur une étude complémentaire établie par le bureau Ertec SA portant sur les tronçons en plus mauvais état. Les études d'Ertec SA donnent par ailleurs des recommandations importantes sur la nature des travaux à réaliser afin de garantir le confort et la sécurité, mais aussi de protéger les couches inférieures de la route d'une trop rapide dégradation.

Les principaux travaux d'entretien réalisés en 2013 ont été les suivants :

- réfection du sentier pour la mobilité douce entre le ch. de Chandieu et celui de Pierraz-Portay en collaboration avec Lausanne ;
- réfections ponctuelles de la couche de roulement aux rtes d'Oron et du Lac ;
- mise en place d'un revêtement phono-absorbant réalisé sur le tronçon C.-F. Ramuz.

Les tronçons routiers qui génèrent des niveaux de bruit dépassant les normes de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) devront être assainis d'ici à 2018. En zone urbaine, une des mesures consiste à mettre en place des revêtements phono-absorbants. Ces revêtements sont plus coûteux et moins durables que les revêtements traditionnels. Des investissements importants devront donc être consentis ces prochaines années. En vue de ces futurs travaux, un essai a été réalisé en 2013 sur un tronçon de l'av. C.-F. Ramuz. Des mesures seront effectuées au cours des 5 prochaines années afin de tester la durabilité et les performances phoniques de ces matériaux.

BUREAU TECHNIQUE - CADASTRE - SIT ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET INSTRUMENTS DE MESURE

Une réorganisation de l'espace de travail de l'unité bureau technique a débouché sur la création d'un bureau ouvert spécifique au secteur " cadastre - SIT " où sont regroupés 5 géomaticiens.

Le matériel de mesure (station totale et système GPS), acquis en 2006, a été mis à niveau informatiquement (nouvelles licences et adaptations des logiciels). L'antenne GPS a laissé place à une antenne GNSS et le module de commande a été changé. De nouveaux satellites peuvent désormais être utilisés (réseau russe GLONASS), augmentant la performance du système. Ces améliorations ont été obtenues en conservant la majorité du matériel existant. Elles apportent un gain important d'efficacité lors des relevés.

TRAVAUX NOTABLES 2013

Parmi les nombreux travaux menés à bien par le bureau du cadastre en 2013 et en parallèle à ses activités courantes, 3 d'entre-elles méritent d'être relevées.

En premier lieu, un important travail a été fourni, en coordination avec un géomètre externe, afin d'établir les mutations parcellaires relatives au nouveau découpage foncier au terme du chantier communal de l'av. de Belmont. Plusieurs propriétaires ont, en effet, cédé du terrain en faveur du domaine public suite à l'élargissement de la chaussée, pour la réalisation des nouvelles places de parc et la création du nouvel écopoint. En outre, de nouveaux points fixes communaux (PFP3) ont été posés.

Deuxièmement, au droit des propriétés en travaux sises à l'av. Général Guisan 43B et 45, de nouvelles servitudes ont été négociées le long du Sentier des Rives du Lac, permettant ainsi de légaliser le cheminement piéton sur toute sa largeur.

La troisième activité notable concerne le réseau d'assainissement. Le réseau primaire (conduites maîtresses) avait été entièrement saisi dans la base de données lors de l'élaboration du PGEE. En coordination avec le service de l'assainissement, un travail important a été fourni en 2013 qui consistait à finaliser les relevés sur le terrain. Les informations relatives au réseau secondaire d'évacuation des eaux ont ensuite été reportées dans le SIT, soit les canalisations qui relient le réseau primaire aux branchements individuels. Les informations mesurées, accompagnées de photos, incluent la position des entrées et sorties des collecteurs ainsi que les caractéristiques techniques des chambres de visite (altitude du couvercle et du radier, etc.).

EXTENSION DES PRESTATIONS POUR LA COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Outre la mise à jour des données liées à ses réseaux (eau potable, assainissement, électricité, réseaux tiers), la DTSI effectue désormais tous les relevés cadastraux pour la commune de Belmont. 528 heures de travail ont ainsi été facturées en 2013.

BUREAU TECHNIQUE - CHANTIERS

PRINCIPAUX CHANTIERS EN COURS OU TERMINÉS

Av. de Belmont - pl. Chantemerle - ch. de Miremont - ch. des Marguerites et ch. de Beau-Soleil

Ce chantier, pour lequel le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 4'135'000.00 TTC lors de sa séance du 7 octobre 2009 (cf. préavis N° 13-2009), s'est finalisé en 2013 par les achats de terrain et les décadastrations des parcelles communales.

Av. des Cerisiers et des Deux-ponts

Ce chantier, qui a démarré en septembre 2011, s'est terminé à l'automne 2013 par la pose du tapis final. Les derniers aménagements routiers, retardés par un important chantier privé, seront toutefois réalisés courant 2014, entre la Perraudettaz et l'av. des Cerisiers 3.

L'année 2013 a permis de poursuivre les travaux de renouvellement des conduites industrielles, de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et de réaménagement de l'espace public. Parallèlement aux travaux réalisés sur le domaine public, la mise en séparatif et le renouvellement des réseaux ont été réalisés chez les riverains.



Dans le cadre de ce chantier, un nouvel écopoint (verre, papier/carton, ordures ménagères, PET, aluminium, fer-blanc et déchets organiques) avec conteneurs enterrés a été mis en service en été 2013, à l'extrémité Est de l'av. des Cerisiers.

Rehaussement et reconstruction des ponts supérieurs (PS) du Tirage, du Prieuré et du Château-Sec

Le préavis N° 01-2012, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 8 février 2012, allouait un crédit de CHF 2'936'000.00 TTC, pour couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Les travaux se sont terminés en été 2013 par les aménagements urbains et paysagers.

En parallèle, une enquête publique complémentaire s'est déroulée en décembre 2012 afin de proposer un projet cohérent et complet pour finaliser le raccordement entre le nouveau pont du Prieuré et la pl. de la Clergère et pour créer une zone de rencontre. Ces aménagements amélioreront le confort, l'accessibilité et la convivialité de l'espace public à cet endroit. Ils s'inscrivent dans la continuité des projets prévus au PI qui conduiront à la métamorphose progressive du centre de Pully.

Entamés en septembre 2013, les travaux se poursuivront jusqu'au printemps 2014. Ils incluent la mise en séparatif du réseau d'assainissement et le renouvellement des réseaux. Estimés à CHF 510'000.00 TTC, ils seront financés par le crédit alloué dans le cadre du préavis N° 01-2012.

Ch. du Grillon Sud

Débutés en août 2012, les travaux de renouvellement des conduites industrielles au ch. du Grillon Sud (cf. préavis N° 06-2012, crédit demandé de CHF 650'000.00) se sont achevés au printemps 2013. Un espace convivial a été créé où les promeneurs du quartier peuvent s'arrêter et apprécier la vue.



Av. de l'Avenir et ch. de Miremont Sud

Les travaux de renouvellement des conduites industrielles et de réaménagement routier à l'av. de l'Avenir Est (cf. préavis N° 15-2013, crédit demandé de CHF 1'170'000.00) ont débuté le 4 novembre 2013 et se termineront au printemps 2014. Pour rappel, le projet routier avait fait l'objet d'études complémentaires et été adapté, suite à de nombreuses oppositions reçues lors d'une première mise à l'enquête au printemps 2012. Le projet lié à la mise en double en sens a notamment été abandonné.



Ch. de Pallin

Le 29 mai 2013, le Conseil Communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 754'000.00 TTC (cf. préavis N° 7-2013) pour la réalisation de la mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et de renouvellement du réseau d'électricité.

Le 15 juillet 2013, le chantier a démarré par la pose des nouveaux collecteurs sur le cheminement piétonnier et le tunnel entre l'av. de Lavaux et le ch. de Pallin. Ces travaux se sont poursuivis sur le trottoir et la chaussée de l'av. de Lavaux afin d'effectuer le raccordement aux collecteurs de cette dernière.

Les fouilles liées à la mise en séparatif et au renouvellement du réseau électrique ont débuté sur le ch. de Pallin à mi-septembre. Les aménagements routiers ont commencé mi-novembre par la pose des bordures de trottoir, des grilles de récolte des eaux pluviales et se sont terminés fin décembre avec la pose du revêtement bitumineux sur la chaussée et le trottoir.

Les conditions météorologiques ne permettant pas de poser le tapis sur le trottoir en 2013, ces travaux seront réalisés au printemps 2014.

RÉAMÉNAGEMENT DES ÉCOPOINTS

En 2013, conformément au Plan de gestion des déchets (PGD), 3 écopoints ont été modernisés et équipés de conteneurs enterrés. Il s'agit des écopoints de l'av. des Alpes, du ch. de Carvalho et de celui des Osches. Entamés à l'automne 2012, les travaux relatifs aux 2 premiers sites avaient dû être interrompus, les cuves livrées par le fournisseur présentant des défauts. Ils se sont terminés au printemps 2013. Les travaux relatifs à l'écopoint des Osches ont également permis la réfection du parking et du trottoir situés à proximité.



TRAVAUX D'URGENCE LIÉS À DIFFÉRENTES FUITES SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

3 importantes fuites d'eau ont nécessité des travaux d'urgence. Ces imprévus auront des conséquences sur la planification des chantiers et donc sur le PI.

Le 6 juillet 2013, une fuite d'eau a fortement déformé la chaussée du ch. du Montillier sur près de 140 m. Suite à l'obtention d'un crédit de CHF 520'000.00 TTC (cf. préavis N° 14-2013), les travaux de réparation ont démarré en automne 2013. Ils prévoient le remplacement de la conduite d'eau potable sur une longueur de 210 m et la réfection complète de la chaussée sur les 1'500 m² endommagés. Les travaux seront terminés en 2014.



Le 19 juillet, une autre fuite d'eau est survenue à l'intersection des ch. de Margerol et du Petit-Clos, occasionnant, là aussi, des dégâts importants sur la chaussée. Des travaux d'urgence (pose d'un manchon de réparation) ont été entrepris afin de rétablir l'écoulement dans le réseau d'eau potable. A la suite de cet incident, la circulation a été fermée au ch. du Petit-Clos sur environ 25 m. Sise sur le domaine privé, la chaussée a ensuite été rapidement réfectionnée. Les travaux sont terminés.

Une troisième fuite d'eau particulièrement destructive a eu lieu le jeudi 31 octobre 2013 à l'intersection des rues du Midi et du Centre. Les dégâts sont également considérables dans ce secteur pavé. Après les travaux d'urgence usuels, la chaussée a été réfectionnée provisoirement pour la période hivernale. Au vu de l'importance des travaux nécessaires pour remettre en état définitivement la chaussée, un crédit sera demandé au Conseil communal en 2014. Les travaux proposés incluront la modernisation des réseaux souterrains dans le secteur.

ÉTUDES EN COURS OU TERMINÉES

PALM - Axe fort - t2, Étude " Carrefour Damataire Nord "

L'axe fort t2 en provenance de Lutry et Paudex a franchi l'étape de l'avant-projet en 2013. Optimisée par un groupement de mandataires, l'étude a, en effet, été validée par la Délégation politique (DEPOL) des axes-forts en décembre. A Pully, le périmètre ne concerne que le carrefour " Damataire Nord " qui sera remanié en vue d'une meilleure perméabilité pour les piétons et les vélos (suppression du passage sous voie Est-Ouest, insertion de sas vélo) ; ces travaux consisteront également à la réfection des réseaux souterrains.

PALM - Axe fort - t3, Étude " Bd de la Forêt "

Le projet de réaménagement du bd de la Forêt, lié à l'axe fort t3, a été présenté à la population en juin 2013 et a reçu un accueil favorable. Les propriétaires concernés par quelque 400 m² d'emprises ont également bien accueilli le projet. Il reste toutefois à concrétiser ces accords par des conventions. Par ailleurs, la future interface de bus " Val-Vert ", qui accueillera le terminus de l'axe fort, a fait l'objet de mandats d'études complémentaires (paysage + trafic), en étroite coordination avec les TL.



Étude " Av. de Villardin "

Présenté à la population le 21 janvier 2013, le réaménagement de l'av. de Villardin et des rues environnantes (Chamblandes Est, Joliette, Osches, Somais, Tilleuls, Verney) a suscité un certain nombre de questions, en particulier au sujet de la fluidité du trafic au carrefour Joliette/Ramuz.

L'examen préalable du projet par les services de l'Etat a par ailleurs occasionné son remaniement. La phase " avant-projet " étant terminée, la DTSI peut dorénavant procéder à l'enquête publique.



La partie du projet relative au renouvellement des conduites industrielles et aux collecteurs d'évacuation des eaux a redémarré en fin d'année par l'étude hydraulique et la synthèse des interventions sur les réseaux internes et externes à la Ville de Pully.

Étude " Rue de la Poste et Av. Samson Reymondin "

Devenu prioritaire dès mars 2013, le projet de réaménagement de l'axe Poste/Reymondin a été intensément étudié, en collaboration avec la DUES, la PEL, les TL et le Canton. Une séance publique d'information a eu lieu le 10 octobre 2013. La mise en œuvre du projet a la particularité d'être précédée par une phase expérimentale, dont le but est de tester le bon fonctionnement des changements de circulation et les aménagements.

La procédure de légalisation des changements de circulation (sens unique, suppression de places de parc, retour de la ligne 48 au centre-ville) a débuté en novembre et se poursuit en 2014 en raison du recours interjeté par une vingtaine de commerçants.



Vue sur la future placette au droit de l'arrêt " Pully-Gare ", qui accueillera le terminus du bus 48, dont les horaires sont coordonnés avec les arrivées et les départs des trains.

Étude " Prolongation du ch. du Coteau "

Le 24 avril 2013, le Conseil communal a adopté le projet de prolongation du ch. du Coteau-Est (cf. préavis N° 06-2013). Le début des travaux a été retardé en raison d'un recours. Après divers échanges avec les recourants, un accord a été trouvé et le recours retiré. Les travaux pourront, dès lors, commencer début 2014.

Étude " Aménagement hydroélectrique de la Paudèze "

La DTSI pilote depuis 2007, en collaboration avec les communes de Belmont et de Paudex, un projet d'aménagement hydroélectrique de la Paudèze. A la suite de la réalisation de l'avant-projet élaboré par le bureau Stucky S.A. et de la notice d'impact effectuée par le bureau CEP Sàrl, le dossier a fait l'objet d'un examen préliminaire par les services cantonaux. Excepté la division Biodiversité et paysage (BIODIV) de la Direction générale de l'environnement (DGE) qui demande quelques compléments d'information pour se prononcer, tous les services de l'Etat ont donné un préavis favorable. Une fois les compléments d'étude réalisés et approuvés par le Canton, une demande de concession pour le turbinage des eaux de la Paudèze sera mise à l'enquête en bonne et due forme.

Étude " Reconstruction d'un mur de soutènement à l'av. des peupliers "

Au cours de l'été 2013, le mur d'une propriété sise à l'av. des Peupliers menaçait de s'effondrer. Ce mur a la particularité de soutenir le domaine public (la chaussée de l'av. des Peupliers), tout en étant la propriété de la parcelle privée située en aval.

Il s'avère que ce mur ne représente pas un danger d'effondrement à court terme, mais devra être reconstruit dans les meilleurs délais. Dans cette attente, certaines mesures de sécurité ont été prises (interdiction de circuler pour les poids lourds et contrôle des mouvements du mur).

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Pully, ville-centre de l'Est lausannois, s'engage à jouer pleinement son rôle au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM) et à renforcer son attractivité au centre. L'étude du Masterplan du centre de Pully, dont l'ambition est la coordination des différents projets planifiés pour le centre-ville, s'est achevée en décembre 2013. Dès lors, 3 importantes requalifications vont occuper la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUES) ces prochaines années :

- pl. de la Clergère ;
- pl. Neuve ;
- pl. de la Gare.

La requalification de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin contribuera au désengorgement du centre et à la convivialité de Pully, dont l'un des éléments clés est la mobilité douce. Par conséquent, la DUES engage des actions visant à rendre son réseau piétonnier plus performant. Au bord du lac, l'amélioration de l'accessibilité aux quais pour les piétons témoigne de ces desseins.

En ce qui concerne le patrimoine communal, 2 sites ont fait l'objet d'une attention particulière cette année. Des rénovations lourdes sont prévues au Prieuré et à la Villa romaine.

Si dans le domaine de l'aménagement du territoire la priorité est accordée au cœur de Pully, d'importants projets sont menés dans différents quartiers dont les plans ont été à l'étude durant l'année 2013 :

- Tirage-Gare ;
- Vallon de la Paudèze (prévu dans notre politique du logement) ;
- Clergère Nord ;
- Clergère Sud ;
- Roches-Rochettaz ;
- Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude ;
- Clergère-Gare ;
- Ramuz-Joliette.

En vue de prendre en compte les besoins et les volontés des propriétaires locaux, des démarches participatives ont été engagées.

La DUES est consciente de sa responsabilité dans les choix soumis au Conseil communal et privilégie la qualité des aménagements qui dessinent aujourd'hui les contours de la Ville de Pully de demain, exigeant une constante adaptation à l'évolution engendrée par son développement. Elle attache beaucoup d'importance à l'information à la population.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police

La police intercommunale de Pully, régie depuis 2 ans par une association intercommunale dans le respect de la décision du peuple vaudois intervenue en septembre 2009, poursuit sa mue en développant une véritable police de proximité avec des collaborateurs spécialisés dans ce domaine particulier et important. Les contacts avec les communes partenaires (Belmont-sur-Lausanne, Paudex et Savigny) sont excellents.

Pompiers

L'année 2013 aura marqué la fin du Service de défense incendie et de secours de la Paudèze (ci-après SDIS), réunissant les pompiers de Belmont-sur-Lausanne et de Pully.

La fusion entre les SDIS " Porte de Lavaux " et " La Paudèze " a été acceptée à une quasi-unanimité par les conseils communaux des 4 communes concernées (Belmont-sur-Lausanne, Paudex, Lutry et Pully). La Commission consultative du feu s'est réunie afin de s'organiser. Elle sera présidée par M. D. Delaplace, Conseiller municipal de Belmont, pendant l'année 2014.

Protection civile

La protection civile n'échappe pas à la volonté de regroupement régional. Un groupe de travail siège depuis de nombreuses années afin d'éviter une mainmise trop importante du service cantonal concerné. Il est important que la protection civile reste un service communal de proximité. Cependant, une réorganisation au niveau du

district est nécessaire afin de maîtriser l'aspect économique du système. Nous sommes persuadés que ces " mariages forcés ", juridiquement consolidés sous la forme d'ententes intercommunales ou d'associations de communes, fonctionnent correctement après une période de " fiançailles " de plus ou moins longue durée.

S'il est souhaitable que l'Etat joue un rôle incitatif dans de nombreux domaines, il est tout aussi primordial que ce dernier délègue la compétence et la responsabilité d'exécution à l'entité la plus à même d'intégrer les besoins spécifiques des communes et des régions. Cette approche est notamment indispensable dans le domaine sensible de la sécurité.

PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION " RAMUZ-TIRAGE "

Pour répondre aux attentes des propriétaires fonciers, les planifications des 2 plans partiels d'affectation " Ramuz-Tirage " et " Tirage-Gare " (renommé plan de quartier " Tirage-Gare "), initialement liées, ont été poursuivies indépendamment en 2013. Le plan partiel d'affectation (ci-après PPA) " Ramuz-Tirage " concernant la COOP est ajourné sine die.

PLAN DE QUARTIER " TIRAGE-GARE "

Le plan de quartier " Tirage-Gare " a été transmis pour examen préalable complémentaire au Service du développement territorial (ci-après SDT) en décembre 2012. La synthèse du préavis cantonal est parvenue à la Municipalité en juillet 2013. Le projet de plan de quartier a été jugé conforme. Toutefois, d'ultimes compléments ont été demandés par le Service de la mobilité. Le dossier a été mis à jour selon ses remarques.

Parallèlement à ces démarches et dans le but d'entamer des négociations avec les propriétaires du périmètre du plan de quartier, un spécialiste en expertises et conseils immobiliers a été mandaté pour réaliser une analyse immobilière du projet. Cette analyse a abouti à la rédaction d'un rapport complet validé par la Municipalité en décembre 2013.

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION " LAVAUX - ROCHES - PALLIN - PANCHAUDE "

Ce PPA a été adopté par le Conseil communal le 13 avril 2011 et approuvé par le département compétent le 7 septembre 2011. Toutefois, ces décisions ont fait l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (ci-après CDAP). La recourante, propriétaire d'un bien-fonds inscrit dans le périmètre du PPA, demandait qu'un second accès soit autorisé. Dans son arrêt du 7 août 2012, la CDAP a admis partiellement ce recours sur un point secondaire de nature formelle, lié à la rédaction d'un article du règlement. Au contraire, sur le fond, le PPA n'a pas été remis en question. La recourante a interjeté un second recours auprès du Tribunal fédéral, lequel a déclaré le recours irrecevable.

Le règlement du PPA (ci-après RPPA) a par conséquent été complété dans le sens des considérants de la CDAP. Plus précisément, l'art. 17 RPPA prévoit que toute autorisation de construire impliquant la création d'un accès soit subordonnée à l'inscription d'une mention de restriction de droit public à la propriété, imposant notamment l'inscription d'une servitude de passage à pied et pour tous véhicules garantissant à tous les propriétaires un accès suffisant à leur propriété.

Cette modification mineure a été transmise pour examen préalable complémentaire au SDT le 5 juillet 2013. Le dossier ayant pris du retard au Canton, les résultats n'étaient pas connus au 31 décembre 2013.

La suite de la procédure d'approbation et de mise en vigueur, conformément aux art. 57 ss LATC, aura lieu en 2014.

PLAN DE QUARTIER " ROCHES-ROCHETTAZ "

Ce plan de quartier a été transmis pour examen préalable au SDT en décembre 2012. La synthèse du préavis cantonal n'est parvenue à la Municipalité qu'en juillet 2013. Cette synthèse ayant démontré certains risques de blocages fonciers, le Canton a demandé qu'un accord soit trouvé entre les propriétaires concernés avant la mise à l'enquête publique du plan. Les discussions avec les propriétaires ont permis de répondre aux demandes du Canton. Le plan de quartier est désormais en cours de modification pour envoi à l'examen préalable complémentaire début 2014.

PLAN DE QUARTIER " JARDIN DES DÉSERTES "

Ce plan de quartier, situé en amont de l'av. des Désertes, à proximité du Port de Pully et du gymnase de Chamblandes, a été adopté par le Conseil communal le 13 septembre 2012 et approuvé par le département compétent le 31 janvier 2013. Toutefois, ces décisions ont fait l'objet d'un recours à la CDAP du Tribunal cantonal le 13 mars 2013. La CDAP a tenu audience le 25 novembre 2013. L'arrêt est attendu pour début 2014.

PLAN DE QUARTIER " NOS PÉNATES "

Le plan de quartier a été déposé à l'enquête publique du 22 septembre au 22 octobre 2012, conformément à l'art. 3 LATC. Son adoption par le Conseil communal était prévue le 20 mars 2013. Le 15 mars, la Fondation " Nos Pénates " demandait à la Ville le retrait du préavis, en raison de l'absence de soutien financier du Canton dans ce projet. Plusieurs échanges ont eu lieu entre le Canton, le Conseil de la fondation et la DUES. Finalement, la décision a été prise d'abandonner ce projet.

PLAN DE QUARTIER " CLERGÈRE SUD "

Durant le premier trimestre 2012, 2 propriétaires privés ont sollicité des entretiens avec la DUES concernant leurs biens-fonds sis dans le secteur. Dans les 2 cas, les projets des propriétaires consistaient à rénover et à surélever leurs immeubles. L'affectation existante ne permettant pas ces réalisations, l'élaboration d'un plan de quartier était nécessaire. La Ville a mandaté un bureau d'urbanisme pour l'établissement du plan de quartier et organisé une séance d'information avec les propriétaires et les mandataires en novembre 2012. Durant 2013, le plan de quartier a été élaboré en étroite concertation avec les propriétaires. La Municipalité a validé le projet qui a été envoyé au SDT pour examen préalable le 13 décembre 2013.

PLAN DE QUARTIER " CLERGÈRE NORD ", ÉTUDE DE FAISABILITÉ EN AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Municipalité a affirmé, dans son programme de législature, sa volonté de développer le centre-ville et le secteur " Clergère Nord ". Les premières études menées par la DUES ont révélé une incompatibilité entre le découpage parcellaire actuel et les visions urbaines souhaitées. Une étude en amélioration foncière et aménagement du territoire s'est ainsi révélée indispensable, avec pour objectifs de trouver un accord avec l'ensemble des propriétaires du site quant à son futur développement et de poser les principes d'aménagement du futur plan de quartier. Débutée en novembre 2012, elle a nécessité de nombreuses séances avec les propriétaires et est actuellement en cours de finalisation. Son envoi à l'examen préalable au Canton est prévu au printemps 2014.

PLAN DE QUARTIER " CLERGÈRE-GARE "

A l'initiative de la Ville, une séance d'information a été organisée en novembre 2012 avec les propriétaires situés dans un secteur délimité par la pl. Neuve, le ch. du Pré de la Tour, la pl. de la Clergère et les voies CFF.

Les études-test sur le centre-ville ayant révélé des potentiels intéressants de réorganisation de ce secteur, l'objectif de cette séance était de connaître leur position quant à l'élaboration d'un plan de quartier. Elle a donné suite à plusieurs séances de concertation bilatérales avec les propriétaires concernés tout au long de l'année. Une majorité d'entre eux se sont déclarés intéressés par une planification. Lors de sa séance du 13 novembre 2013, la Municipalité a ainsi décidé de lancer le plan de quartier " Clergère-Gare ". Son élaboration est prévue en 2014.

PLAN DE QUARTIER " RAMUZ-JOLIETTE "

Ce plan de quartier a été initié par la Paroisse catholique Saint-Maurice, désireuse de bâtir sur ses terrains situés le long de l'av. C.-F. Ramuz. Cette planification, en attente depuis 2011, a été relancée au mois de juillet 2013 à la suite de la signature d'une convention entre les propriétaires pour le lancement d'un plan de quartier. Le 6 novembre 2013, les services cantonaux ont été consultés et ont donné leur accord préliminaire. Les démarches se poursuivent en collaboration étroite avec les propriétaires et leur mandataire. Une séance de lancement avec les propriétaires sera organisée en février 2014.

PLAN DE QUARTIER " VALLON DE LA PAUDÈZE "

Désireuse de relancer la planification du Vallon de la Paudèze suite à son intégration à la politique du logement, la Municipalité a mandaté des bureaux spécialisés pour réaliser une étude préalable à l'élaboration du futur plan de quartier. Cette étude, étroitement coordonnée avec le projet de renaturation de la Paudèze, a pour but de fixer les grands principes d'urbanisation de ce secteur fortement contraint et de vérifier sa faisabilité, notamment en termes d'accessibilité. Elle s'est terminée en décembre 2013.

Une demande de crédit sera soumise au Conseil communal au premier semestre 2014 pour le lancement du plan de quartier " Vallon de la Paudèze ".

PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL DANS LE DISTRICT LAVAUX-ORON

Dans le cadre de ce mandat, la DUES est chargée de représenter les intérêts de la Ville lors des diverses séances techniques. Pour rappel, en octobre 2012, une version provisoire du diagnostic territorial a été réalisée et a fait l'objet de nombreuses remarques de la part des communes. Après de multiples échanges entre le mandataire et le Canton, une version du diagnostic a été validée en juillet 2013 par l'ensemble des partenaires. Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées avec le groupement de mandataires durant cette première phase d'étude, le Canton et les communes ont décidé de résilier le contrat avec les mandataires. Une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée par le Canton pour terminer l'étude.

CARTOGRAPHIE DES DANGERS NATURELS

Le groupement de bureaux mandataires VD-Nat œuvre depuis 2011, sous l'égide de l'Etat de Vaud, à la réalisation des cartes de dangers naturels dont le rendu final est prévu pour début 2014. En octobre 2013, les premières cartes de dangers naturels ont été transmises à la DUES qui a effectué la vérification des données.

PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES

Les projets d'agglomération de 2^e génération, dont le PALM fait partie, ont été déposés à la Confédération le 30 juin 2012. Le PALM 2^e génération (également appelé PALM 2012) a été jugé très favorablement, les mesures infrastructurelles qu'il propose devraient bénéficier d'un cofinancement de 35 %. Une consultation de l'ensemble des partenaires (cantons, communes, etc.) s'est déroulée en juillet-août 2013.

En parallèle, la Ville de Pully avance dans la mise en œuvre de la première génération du PALM et progresse dans les études du PALM 2012. Plusieurs mesures de mobilité douce ont ainsi vu le jour à Pully (couverts à vélos aux gares de Pully-Centre et Pully-Nord, au collège des Alpes ainsi qu'au collège Principal). Certaines mesures ont obtenu des crédits d'ouvrage auprès du Conseil communal (réaménagement du carrefour Ramuz-Source) et d'autres sont en phase d'avant-projet (axe fort de transport public urbain entre Lutry et Pully-Damataire, axe fort de transport public urbain du bd de la Forêt, renaturation de la Paudèze).

SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EST LAUSANNOIS (CI-APRÈS SDEL)

L'avancement du SDEL en 2013 s'est réalisé au travers de ses 7 chantiers d'étude.

Chantier 1 : transports publics

Des bilatérales ont eu lieu entre les services techniques de la Ville de Pully et les Transports publics de la région lausannoise (ci-après TL) pour définir les besoins futurs de desserte en bus et mettre en œuvre certaines améliorations sur le réseau, telles que le réaménagement de l'arrêt de bus " Ramuz-Source " et du carrefour attenant, le retour de la ligne 48 à la rue de la Poste et l'augmentation des fréquences de la ligne 47.

Chantier 2 : stationnement

La mise en œuvre des principes d'intervention retenus par la Municipalité, en 2012, débute avec le projet de réaménagement de la rue de la Poste.

Pour mémoire, les principes d'intervention sont les suivants :

- la réduction de l'offre en places de stationnement ;
- l'uniformisation des régimes de stationnement ;
- l'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- l'adaptation des conditions d'octroi des macarons ;
- la réduction de l'emprise spatiale du stationnement sur le domaine public.

L'élaboration d'une stratégie qui coordonne les plans de quartier avec les réaménagements routiers reste toutefois à élaborer.

Chantier 3 : mobilité douce

En 2013, la Ville a mis en service 80 places de stationnement pour vélos aux interfaces des transports publics. Pully est la première ville de l'agglomération à solliciter le cofinancement du PALM pour la construction d'abris vélos. Si la convention de cofinancement via le fonds d'infrastructure pour les agglomérations est signée, 2014 verra l'arrivée des premiers cofinancements du PALM.

Chantier 4 : centre-ville de Pully

2 études importantes concernant le centre de Pully ont été achevées courant 2013.

- **Masterplan du centre de Pully**
En été 2011, la Ville a lancé une étude-test pour le développement de l'urbanisation de son centre et du site de la Clergère. La synthèse de cette étude a permis de faire ressortir les principes d'aménagement du centre de Pully. Un mandat a été confié à des bureaux spécialisés dans le but de formaliser ces principes dans un plan guide appelé Masterplan pour le centre-ville de Pully, dont l'objectif est de coordonner l'ensemble des projets sectoriels dans ce site (plan de quartier, projets d'espace public). Il a été finalisé et validé par la Municipalité en décembre 2013, puis a fait l'objet d'une présentation à la Commission permanente d'urbanisme. L'étude a bénéficié d'une participation financière du Canton à hauteur de 33 % et sera envoyée en consultation cantonale en début de l'année 2014.
- **Concept d'aménagement et d'exploitation des voiries structurantes du centre de Pully**
L'organisation du réseau de mobilité de la Ville de Pully doit intégrer les changements initiés par la fermeture de l'av. du Prieuré et la réorganisation du réseau de bus. Durant le dernier trimestre de 2012, un mandat a été octroyé à des bureaux spécialisés en mobilité et en aménagement de l'espace public. L'objectif de cette étude, pilotée par la DTSI, est de concilier l'organisation et l'exploitation du réseau pour les transports individuels motorisés, les transports en commun et la mobilité douce afin d'obtenir une vision cohérente des interventions à prévoir. L'élaboration du concept d'aménagement et d'exploitation des voiries structurantes du centre de Pully s'est déroulée durant l'année 2013. L'étude a été finalisée et validée au mois de décembre, parallèlement au Masterplan du centre-ville.

Ces 2 études feront l'objet d'une communication au Conseil communal en 2014.

Chantier 6 : Corsy / La Conversion

Le bureau mandataire a réalisé le diagnostic stratégique ainsi que le concept et les lignes directrices pour le secteur de Corsy/La Conversion. La Ville de Pully était particulièrement attentive aux projections de mobilité liées à la densification de ce secteur. La gestion du trafic individuel motorisé sera coordonnée avec le projet axe-fort t2. La question de l'avenir de la bretelle autoroutière a été soulevée par la commune de Lutry. Des études préliminaires sont en cours à l'Office fédéral des routes (OFROU) pour y donner suite.

Chantier 7 : renaturation de la Paudèze

L'étude de faisabilité de la renaturation de la Paudèze, réalisée en 2012 par un groupement de mandataires, a été présentée en séance thématique de Municipalité en août 2013 et a reçu un accueil favorable. Le Canton a, par ailleurs, octroyé une importante subvention pour la suite des études. L'avant-projet a été adjugé au même groupement en novembre 2013.

AMÉNAGEMENTS URBAINS

REHAUSSEMENT DES PASSAGES SUPÉRIEURS DU TIRAGE, DU PRIEURÉ ET DU CHÂTEAU-SEC : AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Le rehaussement des 3 ponts (Tirage, Prieuré et Château-Sec) et les travaux de raccordement aux espaces publics adjacents ont été réalisés dans le courant de l'année 2013. Il s'agissait notamment de la création d'une placette à l'angle Sud-Ouest du pont du Tirage, de l'aménagement de la partie Est de l'av. des Collèges et de l'aménagement Sud et Nord du pont du Prieuré.

RUE DE LA POSTE

Dans le cadre de son programme de législature, la Municipalité souhaite mener un vaste projet de requalification de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin. Ce réaménagement est une étape clé de la transformation progressive du centre-ville. Il s'inscrit dans la continuité des aménagements récemment réalisés lors du rehaussement des ponts CFF du Tirage et du Prieuré.

Lors de sa séance du 18 mars 2013, la Municipalité a validé le périmètre, les objectifs et la planification dudit projet. Il a notamment été décidé de procéder à une mise en sens unique provisoire de la rue de la Poste pour avril 2014. La DUES a travaillé sur ce projet en collaboration avec la DTSI.

COLLÈGE DES ALPES

L'aménagement paysager actuel du collège des Alpes montre quelques faiblesses en termes d'usage et de mobilité, n'étant en effet pas adapté pour une structure scolaire. La DUES a élaboré un projet pour les alentours du collège afin d'établir une cohérence d'ensemble durable en termes de qualité spatiale.

Ainsi, le projet prévoit que les espaces très minéralisés et monofonctionnels actuels deviennent de véritables petites places de quartier. La première phase est réalisée et comprend la plantation d'arbres en bosquets. La suite des travaux sera intégrée au préavis d'entretien des aménagements paysagers II qui sera présenté au 2^e semestre 2014.

GRILLON SUD

Dans le cadre du préavis N° 06-2012 " Ch. du Grillon Sud, renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux ", un projet de placette a été développé pour les promeneurs du quartier, permettant de s'arrêter et d'apprécier la vue dégagée.

PROJET D'AMÉNAGEMENT " PARC BELMONT "

Pour encourager les habitants à utiliser ce petit parc actuellement un peu oublié, un bureau d'architectes-paysagistes a été mandaté pour l'avant-projet. Ce dernier sera intégré dans le préavis d'entretien des aménagements paysagers II qui sera présenté au 2^e semestre 2014.

PROJET D'AMÉNAGEMENT " PARC DES OSCHES "

Un bureau d'architectes-paysagistes a été mandaté pour un avant-projet visant à revisiter l'organisation des espaces, à améliorer l'accès au parc et à proposer un nouvel espace de jeux. Ce dernier sera intégré dans le préavis d'entretien des aménagements paysagers II qui sera présenté au 2^e semestre 2014.

AV. DES CERISIERS

Dans le cadre des travaux infrastructurels (DTSI), un projet de réaménagement sur l'ensemble de l'av. des Cerisiers a débuté en mars 2010. Il prévoit une réfection et une requalification de l'infrastructure routière ainsi que la sécurisation des cheminements et des traversées piétonnes et un contresens cyclable. Courant 2013, la suite des travaux s'est concentrée sur la réalisation d'un garde-corps d'une longueur d'environ 400 m, la création d'une placette avec point d'eau ainsi que de la plantation autour du parking des Deux-Ponts.

BD DE LA FORÊT

Un projet d'aménagement a été développé, en collaboration avec la DTSI, pour le bd de la Forêt, qui comprend le rond-point Val-Vert et qui s'étend jusqu'à la limite de Lausanne. Il prévoit la réfection des infrastructures routières, la sécurisation des cheminements, le nouvel aménagement d'un arrêt de bus et la réalisation d'une bande cyclable.

Les propositions d'aménagement se sont concentrées sur l'arborisation, le mobilier, les matériaux d'abribus et sur une réflexion paysagère de l'arrêt de bus " La Rosiaz ".

LIAISON LAUSANNE - PULLY : CH. DE CHANDIEU ET CH. DE PIERRAZ-PORTAY

Un projet d'aménagement a été développé, en collaboration avec les services techniques de la Ville de Lausanne, pour concrétiser un objectif du Schéma directeur de la mobilité douce (en particulier le réseau cyclable). Ce projet a consisté à élargir de 2 m le chemin sur l'ensemble du tronçon, à mettre en place une rampe d'accès à l'extrémité Ouest (côté Lausanne) et à poser une bordure en granit côté Nord. La liaison a été ouverte en septembre 2013.

AV. DE VILLARDIN

Un projet d'aménagement a été développé, en collaboration avec la DTSI. Le réaménagement de l'av. de Villardin comprend l'embouchure des ch. des Osches, de Somais et de Chamblandes et s'étend jusqu'au ch. des Tilleuls. Il prévoit la réfection des infrastructures routières, l'extension d'une zone 30, la sécurisation des cheminements, les traversées piétonnes et la réalisation d'une bande cyclable. Une présentation publique a eu lieu en janvier 2013 pour informer les riverains. Le préavis est prévu pour juin et le début du chantier pour août 2014.

PARC GUILLEMIN

La réfection de la place de jeux est accompagnée de petites interventions paysagères. Celles-ci sont destinées à améliorer les revêtements de sol, à compléter la végétation et à pérenniser des cheminements spontanés sur le talus pour rejoindre l'av. de Lavaux. Le préavis de ces aménagements a été approuvé par le Conseil communal le 24 avril 2013, les travaux ont débuté en automne 2013 et seront achevés au printemps 2014.

MISE EN PLACE DE ZONES DE GESTION DES DÉCHETS

Plusieurs sites de conteneurs enterrés ont été réalisés et mis en fonction en 2013, notamment à :

- l'av. des Cerisiers ;
- l'av. des Alpes ;
- ch. du Château-Sec ;
- ch. de Carvalho.

Les études d'intégration urbaine ont été menées par la DUES, le pilotage général étant assuré par la DTSI (projet " Déchets ").

QUAI MILLIQUET - NOUVEL ESCALIER

Un nouvel escalier, situé dans l'axe de la promenade centrale Est-Ouest, a été réalisé afin de favoriser les continuités piétonnes entre le quai Milliquet et le Port de Pully. Les travaux ont démarré fin mai et ont été achevés en juillet 2013. Cette modeste intervention offre néanmoins une importante plus-value pour les usagers du parc.

ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

A l'instar des années précédentes, le marché immobilier est resté soutenu en 2013.

De nombreux projets ont bénéficié de l'aide et de l'accompagnement de la DUES. Cette aide au projet continue de porter ses fruits et reste très appréciée de la plupart des bureaux d'architectes et des propriétaires.

Toutes catégories confondues, la masse financière représentée par les autorisations de construire délivrées en 2013 s'élève à CHF 90 millions d'investissements (CHF 96 millions en 2012, CHF 77 millions en 2011, CHF 89 millions en 2010).

Prédominant toujours les demandes concernant des immeubles d'habitation de haut standing, en propriété par étages, qui représentent CHF 42 millions, auxquelles s'ajoute la construction d'un complexe administratif à l'av. de Lavaux pour un montant de CHF 14.44 millions.

141 demandes d'autorisation de construire ont été déposées (130 en 2012) et 84 permis de construire ont été délivrés (82 en 2012). Le nombre de projets soumis à une procédure d'enquête s'est élevé à 51 (72 en 2012) et 36 dossiers ont été, dispensés d'enquête publique, ou d'autorisation.

Par ailleurs, 4 demandes de permis de construire ont été refusées et 5 projets ont été abandonnés ou retirés.

PROCÉDURES DE RECOURS

Ce point est traité de manière complète dans le chapitre DAGF, Service de l'administration générale.

INSPECTORAT DES CHANTIERS - PRÉVENTION DES ACCIDENTS

65 chantiers ont fait l'objet de plusieurs visites, dont 52 à Pully et 13 à Paudex. 57 d'entre eux sont liés à des travaux relatifs à la construction ou à la transformation de bâtiments et 8 en rapport avec des travaux routiers ou d'infrastructures techniques. Par ailleurs, l'inspecteur a procédé à l'inspection spécifique de 8 grues ou engins de levage et de 25 installations d'échafaudages fixes ou mobiles.

Ces contrôles portent également sur des aspects tels que les accès et le parcage de véhicules d'entreprises, le nettoyage du domaine public, la diminution des nuisances (bruit, poussière, vibration), le respect des plans d'enquêtes ainsi que la conformité à la législation en vigueur.

TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER SECTEUR GARE, REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET ACCÈS AUX QUAIS

Lors de sa séance du 20 mars 2013, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 4'295'000.00 (préavis N° 02-2013) destiné à la réalisation de ce projet important et nécessaire à l'ensemble des mesures d'urbanisation et de dynamisation du centre de Pully.

L'ingénieur et le spécialiste des marchés publics mandatés pour la procédure d'appel d'offres d'entreprise totale ont établi un descriptif détaillé des travaux incluant les aspects juridiques et administratifs de la Loi vaudoise sur les marchés publics et son règlement d'application.

L'absence de concurrence n'a pas permis de juger si l'unique offre déposée était concurrentielle ou compétitive. La procédure a été interrompue.

Le renouvellement de la procédure d'appel d'offres, cette fois-ci par corps de métier, signifie un report du début des travaux mais en contrepartie une plus grande maîtrise du mode d'exécution et des coûts du projet. Cette procédure avait été écartée en raison du calendrier imposé par la contribution financière des CFF. Sur demande de la Ville, les CFF ont confirmé leur accord pour le report d'une année du versement de leur participation.

RÉNOVATION DU SITE DU PRIEURÉ, ASSAINISSEMENT ET EXTENSION DE LA VILLA ROMAINE

Par son préavis d'intention, présenté en séance du 25 septembre 2013 (préavis N° 13-2013), la Municipalité a informé le Conseil communal de sa stratégie d'optimisation des surfaces administratives et de revalorisation du site du Prieuré, destiné à rassembler les services administratifs et à créer un lieu central d'accueil et d'information des citoyens. Le projet consiste à mettre en place une structure disposant de locaux fonctionnels et d'équipements adéquats nécessaires à la gestion d'une ville en expansion.

Patrimoine pulliéran exceptionnel, la Villa romaine est classée "A" à l'Inventaire des biens culturels d'importance nationale et mérite de ce fait une mise en valeur à la hauteur de son potentiel. Par ailleurs, des travaux d'assainissement doivent être entrepris afin de garantir la bonne conservation des vestiges. Le projet de revalorisation de la Villa romaine entend faire de ce lieu unique le premier espace suisse de découverte de l'archéologie.

Compte tenu des réactions favorables du Conseil communal, la Municipalité a décidé de poursuivre les intentions présentées. En séance du 20 novembre 2013 (communication N° 17-2013), la Municipalité a annoncé au Conseil communal l'ouverture d'un compte de crédit d'études destiné à financer l'étude du programme et la préparation du concours de projets d'architecture.

BÂTIMENT DE LA DAMATAIRE, RÉORGANISATION DES BUREAUX TECHNIQUES : INGÉNIEURS, CHANTIERS ET CADASTRE DE LA DTSI

L'augmentation des effectifs de la DTSI a nécessité une réorganisation partielle de ses bureaux situés au 2^e étage de la Damataire. La redistribution spatiale, la modification du cloisonnement et l'appropriation d'une surface de dégagement ont permis de répondre aux nouveaux besoins en surface.

Les travaux ont été réalisés début 2013, en un court laps de temps, et sans perturber le bon fonctionnement de la DTSI.

COLLÈGE ARNOLD REYMOND, RÉFECTION DE LA RÉCEPTION

Des travaux d'entretien ont été réalisés au collège Arnold Reymond dans le cadre du préavis N° 16-2012 " Entretien du patrimoine construit, étape 2 ".

Cette intervention concerne le rafraîchissement des peintures et le remplacement du revêtement de sol de la réception de la Direction des écoles. Ces travaux ont également permis l'installation d'un contrôle d'accès sur la porte donnant dans le hall d'entrée et l'amélioration de l'éclairage de ce local dépourvu de lumière naturelle directe.

COLLÈGE ANNEXE OUEST, REMPLACEMENT DES VITRAGES DE LA SALLE DE SPORT

Les simples vitrages de la salle de gymnastique du collège Annexe Ouest ont été remplacés par des vitrages isolants. Les cadres existants en bois ont été conservés. Cette opération a été réalisée dans le cadre de la 2^e étape des travaux d'entretien extraordinaire du patrimoine construit (préavis N° 16-2012).

HOME-ECOLE DES MOSSÉS, REMPLACEMENT DE L'ESCALIER DE SECOURS

Le préavis N° 16-2012 " Entretien du patrimoine construit, étape 2 " prévoit le remplacement de l'escalier de secours du Home-école des Mossés.

L'escalier de secours actuel présente plusieurs défauts. Sa stabilité n'est plus garantie, sa largeur est insuffisante et les matériaux qui le composent sont combustibles. Cet escalier n'est plus conforme en matière de prescriptions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA). Un projet de remplacement est à l'étude. Les plans seront déposés à l'enquête publique 2014.

RESTAURANT DU PORT, REQUALIFICATION DU SECTEUR DU JARDIN DU CYGNE

Situé à l'Est du restaurant du Port, le jardin du cygne a été revalorisé. Les aménagements réalisés ont pour but d'en intensifier l'usage, notamment par le restaurant et sa clientèle. Les abords du bassin ont été transformés en terrasse, les accès et les limites du jardin ont été clarifiés et le bassin requalifié.

La structure du bassin était en très mauvais état et son système hydraulique hors d'usage. Sa rénovation (mise aux normes de sécurité, assainissement du béton, réfection de l'étanchéité) et la remise en service des installations techniques (alimentation d'eau, filtration, écoulement) auraient engendré des travaux et des coûts prohibitifs. Le choix s'est, dès lors, porté sur sa transformation en massif planté.

Dans le respect de l'œuvre originale, le massif se compose d'un assortiment de plantes variées dont la floraison d'un camaïeu de bleu suggère un plan d'eau animé.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME

Cette Commission, placée sous la présidence de M. G. Mieli, Conseiller communal, a siégé à 5 reprises :

- le 16 janvier pour une séance d'information sur les études-test de la Clergère et le projet Masterplan ;
- le 25 février pour l'examen du préavis N° 03-2013 relatif au plan de quartier " Nos Pénates " et son règlement ;
- le 5 mars pour l'examen du préavis N° 02-2013 " Secteur Gare - requalification des espaces publics et accès aux quais - phase 1 des travaux - crédit demandé CHF 4'295'000.00 " ;
- le 18 juin pour une séance d'information sur les études et les projets en cours ;
- le 19 décembre pour une séance sur le thème " Mobilité et Urbanisme : Quelle vision ? ", projet Masterplan et son concept de circulation.

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME

Cette Commission, placée sous la présidence de M. M. Lambert, Conseiller municipal, n'a pas siégé en 2013.

COMMISSION DE SALUBRITÉ

Présidée par Mme la Conseillère communale L. Vasserot, la Commission s'est réunie à 21 reprises en 2013 pour examiner 56 demandes d'autorisation de construire et préavis sur la délivrance de 14 permis d'habiter. Elle a visité 26 réalisations nécessitant des interventions complémentaires en vue de l'octroi du permis d'habiter définitif. Elle a été interpellée à 17 reprises par des locataires et des propriétaires confrontés ou divisés par des problèmes de sécurité et d'hygiène qui se sont finalement résolus.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES

PARCS ET PROMENADES

Le personnel de Parcs et Promenades s'élève à 12 personnes et 4 apprentis. Il a pu compter sur l'aide de 8 auxiliaires, civilistes, stagiaires et demandeurs d'emploi, totalisant près de 4'450 heures de travail. Parcs et promenades s'est investi, en partenariat avec les entreprises privées, dans de nombreux travaux paysagers et de tailles d'arbres, principalement dans les secteurs du Village, du Port et du Centre sportif de Rochettaz.

Les déchets verts générés par l'entretien des espaces verts ont été valorisés par la Compostière de la Coulette (210 tonnes).

Les incivilités ont nécessité plusieurs interventions au Quai Milliquet, au collège Arnold Reymond, au Pré de la Tour et au terrain de sport de Chantemerle (réparation des barrières endommagées et ramassage de détritiques). Les déjections canines laissées par les propriétaires de chien restent problématiques, notamment dans le secteur du Port.

Les procédures d'abattage ou d'élagage d'arbres, 69 dossiers pour 172 arbres, sont en diminution par rapport à 2012.

Comme chaque année, Parcs et Promenades a prêté son concours pour égayer, par des arrangements floraux, de nombreuses manifestations officielles (45) qui ponctuent la vie associative, sportive et culturelle de Pully.

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Les projets suivants ont été entrepris pour améliorer l'usage de certains lieux fort fréquentés :

- la mise en conformité de la place de jeux du Parc de l'Emilienne (réalisé par l'apprentie paysagiste dans le cadre de son travail pratique individuel) ;
- la plantation de plantes vivaces dans la plate-bande du ch. des Bains et autour du bassin du cygne ;
- la réhabilitation du site de la Verrière avec la création de places d'entreposage pour les remorques à bateau ;
- le réaménagement et la plantation des bacs de la pl. Neuve ;
- l'abattage de 3 grands peupliers d'Italie sur les rives du lac pour raisons sanitaires, avec compensation ;
- l'arrivée d'un troupeau de moutons nains d'Ouessant au Quatre Vents en collaboration avec Ecoparcelle (entretien différencié).

Le renouvellement du patrimoine arboricole communal s'est poursuivi avec la plantation de 141 nouveaux arbres (cimetière de Chamblandes, av. des Collèges-Tirage, av. du Prieuré Sud, Parc du Liaudoz, collège des Alpes, ch. des Oisillons).

La problématique des plantes envahissantes a été attentivement suivie. Parcs et Promenades est intervenu à la Verrière pour le fauchage des Renouées du Japon. La lutte contre les chenilles processionnaires s'est poursuivie dans différents secteurs du territoire communal, notamment Rochettaz et Mallieu. Sur le front de la lutte contre le feu bactérien, aucun contrôle n'a été demandé par le Canton et aucun cas déclaré n'a été constaté sur le territoire de la Ville. Par contre, une nouvelle problématique sanitaire a mobilisé Parcs et Promenades : la pyrale du buis. Cette chenille, détruisant très rapidement le feuillage de cette espèce d'arbustes, est apparue pour la première fois en 2013 à Pully.

Une aide a également été apportée aux vendanges du vignoble communal, au déneigement des routes et des trottoirs, à la mise en place de sapins de Noël et à des travaux pour les autres directions.

Les collaborateurs ont consacré environ 1'300 heures (1'050 en 2012) à l'exécution de ces prestations.

CIMETIÈRES

Suivant les instructions de la Police Est Lausannois, le personnel a procédé à la désaffectation des tombes, caveaux et concessions venus à échéance au cimetière de Chamblandes (80).

Il a également accompli les tâches d'accompagnement qui ont permis aux familles en deuil de conduire 138 personnes (124 en 2012) à leur dernière demeure.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE DE RENNIER 44

Plantes cultivées

Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations estivales) dont 13'600 jeunes plantes achetées	21'500
Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations automnales et printanières) dont 18'400 jeunes plantes et 27'500 bulbes achetés	47'500
Plantes pour fleurs coupées	5'100
Plantes diverses pour décorations et manifestations dont 620 chrysanthèmes pour les décorations d'automne	2'660
Plantes diverses cultivées pour vente aux communes voisines (Paudex, Belmont, Epalinges et Crissier)	8'380

POLICE EST LAUSANNOIS

C'est à titre informatif que les chiffres suivants sont transmis pour le rapport de gestion de la Ville de Pully, Police Est Lausannois étant amenée à rédiger un document similaire et exhaustif pour les autorités de l'Association de communes. Pour les détails de l'activité de Police Est Lausannois, il y aura dès lors lieu de se référer à cet écrit.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Services d'ordre préventif et de circulation

- 52 marchés ;
- 114 manifestations diverses (sportives, culturelles, concerts, expositions, réceptions, assemblées, etc.).

	Pully	Paudex	Savigny	Belmont	Total des 4 communes
Dénonciations à					
L'autorité communale :					
• Commission de police					1'414
• Loi sur les amendes d'ordre	17'082	6'080	1'452	1'570	26'184
La Préfecture (divers, circulation, police commerce, etc.)	497	129	140	36	802
Ministère public	156	28	30	15	229
Tribunal des mineurs	4	1	1	0	6
Interventions de police-secours					4'563
Interpellations					249
Rapports de renseignements divers					1'139
Enregistrements de plaintes					1'074
Exécutions de mandats et notifications diverses					1'850

Dans le domaine préventif, les mesures suivantes ont été prises :

- 1'023 automobilistes ont fait l'objet d'avertissements pour diverses infractions ;
- 64 lettres d'avertissement ont été adressées pour non-respect de la priorité aux piétons engagés sur un passage de sécurité ainsi que pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et à la pratique dangereuse du patin à roulettes sur la voie publique ;
- 1'341(s/2'013) présences aux entrées et sorties de classes de Pully ;
- 1'991 (s/2'915) contrôles de circulation préventifs sur la commune de Pully ;
- 14'256 (s/22'033) actions préventives planifiées sur le territoire pullièran.

Cartes journalières " Commune " des CFF

4 cartes journalières " Commune " sont disponibles au prix attractif de CHF 40.00/pièce. Ces dernières peuvent être réservées 2 mois à l'avance, puis retirées au poste de police. 1'330 cartes journalières ont été vendues cette année pour un montant total de CHF 53'200.00 (1'159 pour CHF 46'360.00 en 2012).

Circulation

Le Service de police a enregistré 250 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool, soit :

- 104 avec dommages matériels ;
- 25 avec lésions corporelles ;
- 121 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable).

183 personnes ont été contrôlées en état d'ivresse au volant de leur véhicule. Sur ce nombre, 112 avaient un taux supérieur à 0,8 o/oo (taux maximum enregistré : 3,11 o/oo)

Enseignement de la circulation

Les instructeurs spécialisés ont visité 33 classes à Pully, 3 à Paudex, 8 à Belmont et 6 à Savigny. De nombreux contrôles ponctuels ont été assurés aux abords des établissements scolaires, pour, notamment, sensibiliser les parents à la problématique du stationnement à proximité des écoles et du port de la ceinture.

Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants, 114 personnes ont été interpellées en flagrant délit de consommation.

Surveillance automatique du trafic

7 carrefours sont équipés d'installations de contrôle des feux rouges et de la vitesse, soit :

- Carrefour de la Damataire Sud (direction Vevey) ;
- Av. C. F. Ramuz - ch. du Préau (direction Lausanne) ;
- Carrefour de la Clergère (direction Lausanne) ;
- Av. de Lavaux - av. du Tirage (direction Lausanne) ;
- Bd de la Forêt - av. de la Rosiaz (direction Belmont) ;
- Av. des Désertes - rte du Port (direction Vevey) ;
- Av. C. F. Ramuz, hauteur du collège de Chamblandes (direction Vevey).

Les caméras de contrôle ont fonctionné durant 13'076 heures ; 3'503'357 véhicules ont été " contrôlés ", dont 307 ont franchi la signalisation lumineuse rouge, soit 0,0087 %.

CONTRÔLE DE LA VITESSE

Radar mobile (véhicule)

Depuis le 1^{er} juillet 2012, Police Est Lausannois dispose d'un radar mobile. Les contrôles quotidiens effectués sur Pully l'ont été notamment à proximité des écoles et dans les zones 30 km/h.

- 579 heures de contrôle " radar " effectuées sur 44 artères différentes de Pully avec 186'780 véhicules contrôlés. 5'160 contraventions (soit 3 %) relevées, dont 77 conducteurs dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 13 au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées : 88 km/h à l'av. Général Guisan, 83 km/h à l'av. Rochettaz et 71 km/h à l'av. des Alpes (zone 30 km/h).

Radar fixe (contrôle automatique de la vitesse, couplé avec celui des feux rouges)

- 13'076 heures de contrôle avec 3'503'357 véhicules contrôlés. 5'268 infractions constatées (soit 0,15 %), dont 32 conducteurs dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 3 au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesse maximale enregistrée : 91 km/h au carrefour de la Clergère (50 km/h).

Signalisation routière

La signalisation routière (ci-après SR) a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses réfléchissantes et a réalisé du marquage routier sur l'ensemble des 4 communes. Elle a été particulièrement sollicitée dans le cadre des chantiers des ponts CFF.

La SR est intervenue à 40 reprises pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations. 718 interdictions de parquer ont été posées sur l'ensemble de la Ville.

Les employés de la SR ont été appelés à collaborer pour les principales manifestations suivantes : For Noise - 20 kilomètres de Lausanne - Marathon de Lausanne - Fête du Sauvetage - 1^{er} août - Triathlon de Lausanne - Course à travers Pully - Régates du soir - Sunday's Cycling - Course de la société de gym - Marcheurs de Pully - Festival'entre'2 - Marathon - Manifestations diverses à Verte Rive - Nocturnes - Fête cantonale de musique à Savigny - Fête de la Grand'Rue - Schubertiades - Fêtes des Ecoles - Joutes sportives - Tournoi de foot.

En 2013, l'appareil Mini-Speedy et le PIV affichant instantanément et à titre préventif la vitesse des véhicules, essentiellement dans les zones 30 km/h et sur les trajets empruntés par les écoliers, ont été installés à 185 reprises pour le Mini-Speedy et 186 pour l'appareil PIV.

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Le contrôleur officiel a inspecté 39 récoltes, composées de 79 espèces pour un poids total de 21,63 kg. 13 récoltes contenaient au moins un champignon toxique ou mortel.

Il a été appelé à de nombreuses reprises par les services d'urgences de divers centres hospitaliers pour des intoxications fongiques.

COMMISSION DE POLICE

Elle a traité 1'414 cas, prononcé 1'368 amendes, cité 46 contrevenants, délivré 15 ordonnances pénales, 14 ordonnances de classement, 4 prestations au travail, 13 réprimandes.

Le back office, qui gère le suivi des procédures, a envoyé 571 sommations de payer, dont certaines sont restées sans effet. Dès lors, la procédure suit son cours.

Amendes encaissées	Total en CHF
Procédure d'amendes d'ordre	
Règles de circulation	416'730.00
Radar mobile	861'870.00
Radar fixe / Surveillance automatique des feux	334'400.00
Procédure en Commission de police	
Règles de circulation - Radar mobile - Radar fixe et surveillance automatique des feux - Règlements communaux	139'271.85
Infractions sur fonds privés	47'848.15
Revenu brut des amendes encaissées y.c.frais proc.	1'800'120.00
Taxes CPP et frais bancaires	11'580.42
Frais de poursuites et de faillites	27'704.45
Horodateurs - macarons	
Horodateurs	293'906.20*
Cash	1'910.27*
Parking des Alpes - abonnements	10'430.00*
Autorisations de stationnement (macarons)	272'360.00*
Autorisations de stationner pour entreprises	2'160.00*
Taxes et émoluments divers	
Taxes sur spectacles	5'227.80*
Tombolas	2'160.00*
Taxes de séjour	45'086.00*
Permissions (établissements publics)	4'590.00
Cartes journalières CFF	52'975.00*
Permis de pêche	365.00
<i>* montants rétrocédés à la Ville de Pully</i>	

POLICE DES INHUMATIONS

Durant l'année écoulée et dans le cadre des tâches optionnelles demandées par Pully à l'Association Sécurité Est Lausannois, Police Est Lausannois a consacré 255 heures pour la police des inhumations et la gestion des cimetières.

OBJETS TROUVÉS

429 objets ont été enregistrés par le Bureau des objets trouvés. 199 de ces objets ont pu être restitués à leurs propriétaires, 15 autres ont été transmis à d'autres autorités, tels que Bureau des passeports, Service des automobiles, ambassades étrangères, établissements bancaires, etc.

86 récompenses ont été remises à l'attention des déposants, totalisant CHF 2'518.00. 69 d'entre elles ont été acceptées par les trouveurs, et 8 ont été remises à des œuvres caritatives sur leur demande.

Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées atteignent la somme de CHF 11'467.85.

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS ÉTAT-MAJOR (CI-APRÈS EM)

L'Etat-Major est formé de 7 personnes, un responsable de l'instruction, un responsable technique, 2 responsables du matériel, un quartier-maître, un adjudant remplaçant du commandant qui assure également la responsabilité du site de Pully et le commandant qui assure la responsabilité du site de Belmont. Une secrétaire vient compléter l'EM.

11 séances ont été tenues pour assurer la marche du Service, contrôler l'avancement du travail, déléguer ou ordonner, préparer le budget 2014 en collaboration avec le SDIS Porte de Lavaux. 6 séances ont été organisées avec la Commission consultative du Feu ainsi que 2 séances EM élargi avec tous les officiers d'interventions. 1'624 heures (1'270 en 2012) ont été nécessaires pour effectuer les diverses tâches du cahier des charges. Une part importante de ces heures a été consacrée à la mise en place du SDIS Ouest-Lavaux.

EFFECTIFS

Au 1^{er} janvier 2013, 93 (95 en 2012) sapeurs-pompiers constituaient l'effectif du SDIS. 22 recrues engagées sont venues compléter les rangs fin mars, après avoir effectué les 2 jours de formation de base donnée par l'ECA. Dans le courant de l'année, l'arrivée de 6 sapeurs-pompiers formés n'a pas suffi à remplacer le départ de 19 collaborateurs, dont 5 porteurs et 2 chauffeurs. Ces départs sont principalement dus à des changements de domicile ou à un manque de disponibilité pour des raisons professionnelles. 5 absents perpétuels ont été exclus. L'année s'est donc terminée avec 93 (87 en 2012) miliciens.

RECRUTEMENT

La Fédération Vaudoise des sapeurs-pompiers a mis en place le recrutement cantonal. Jeudi 7 novembre 2013, chaque caserne du Canton a accueilli les personnes intéressées à découvrir le monde de milice des sapeurs-pompiers. Grâce au soutien du Secrétariat municipal de la Ville de Pully, 5'500 (4017 en 2012) convocations ont été mises sous pli et envoyées aux 18-35 ans de Pully et de Belmont. Un grand merci aux responsables des services concernés pour ce travail conséquent qui reste un mal nécessaire. Cette année, une soirée de présentation a été identique dans les 3 sites du futur SDIS Ouest-Lavaux. Plus de 63 personnes ont répondu présentes grâce au courrier et 47 d'entre elles sont intéressées à devenir sapeur-pompier. Une séance interne de recrutement a été organisée pour le personnel communal. 6 personnes ont suivi la présentation et la démarche a convaincu 2 employés à s'engager pour le service du Feu. C'est au total 49 nouvelles recrues qui participeront courant mars 2014 à la formation donnée par l'ECA.



REPRÉSENTATIONS ET ACTIVITÉS DU CORPS

Le SDIS de la Paudèze a été représenté par son commandant aux rapports du SDIS Porte de Lavaux, de la Police Est lausannoise, de l'ORPC, de la division défense incendie du SPSL, au rapport administratif des commandants, à l'assemblée générale des JSP de Paudex ainsi qu'à l'assemblée de la Fédération Vaudoise des sapeurs-pompiers qui se déroulait à Genolier dans le cadre du 106^{ème} concours Cantonal.

Une délégation a participé au 106^{ème} Concours Cantonal de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers qui se déroulait sur les terres des SDIS de Trelex-Genolier-Girvins, sous des trombes d'eau. Les sapeurs ont défendu les couleurs du SDIS de la Paudèze pour les disciplines telles que la motopompe, le gymkhana et l'ARI avec de très bons résultats. Ces joutes permettent avant tout aux équipes d'entraîner les automatismes en vue d'améliorer les performances lors d'interventions futures.

14 rameurs, par équipe de 8, ont participé aux concours de rames des sociétés de sauvetage de Pully et de Lutry et sont rentrés à nouveau avec le challenge de la 1^{re} place pour ces 2 manifestations.



Les couleurs du SDIS ont également été défendues aux concours de Cully et de Villette.

Ont été organisés la traditionnelle broche familiale sur le site des Bas-Monts à Belmont et le Noël des enfants au local de Pully.

ALARMES ET INTERVENTIONS

Du 1er janvier au 31 décembre, le SDIS a été alarmé à 130 reprises (157 en 2012).

Lieux	Nbre intervention en 2013	Nbre interventions en 2012
Belmont et Monts-de-Pully	26	21
Pully	96	130
Paudex	1	2
Lutry	6	3
Interventions		
Feux	26 (dont 6 en renfort au SDIS Porte de Lavaux)	39 (dont 3 en renfort du SDIS Porte de Lavaux)
Inondations	41	46
Interventions éléments naturels	4	3
Sauvetages de personnes	20	15
Alarmes automatiques	40	36
Interventions POLO (défense contre hydrocarbures)	10 (dont 1 fois sur demande de la CTA sur la commune de Lausanne)	9

Ces interventions se sont déroulées 45 fois (49 en 2012) pendant le service de piquet du week-end du vendredi 18h00 au lundi 06h00, 57 (74) fois la semaine en journée, de 06h00 à 18h00, dont 5 (6) entre 12 et 13 heures et à 28 (34) reprises en semaine de nuit, de 18h00-06h00.

Le tout représente un total de 988 heures d'interventions, soit 338 heures et 27 alarmes de moins qu'en 2012.



SERVICE DE PERMANENCE

Afin d'assurer la conduite des interventions, l'ECA requiert et subventionne un certain nombre d'intervenants en fonction de la catégorie du site.

Un seul officier chef d'intervention couvre l'entier du territoire. Il répond pour toutes les alarmes et se déplace avec le véhicule de fonction Carlo 9.

La mise en place, en 2012, des 4 groupes de piquet de 8 à 10 personnes de permanence pour le site de Pully n'a pas répondu à toutes les attentes. Certes, une meilleure flexibilité, une cohésion de groupe et l'implication des cadres par l'octroi de nouvelles responsabilités, ont été positives. Mais les différents départs en cours d'année amaigrissent fortement l'une ou l'autre des sections, ce qui a pour désavantage d'augmenter le tournus de piquet des hommes.

Les services de jour, de nuit et de week-end, jours fériés compris ont été organisés pour un total de 33'408 heures de permanence (-3'576 par rapport à 2012).

SERVICE DE GARDES

Le SDIS a participé à la sécurité des manifestations telles que la Course à travers Pully, le 1^{er} Août sur les 2 communes, le Marathon de Lausanne et différentes missions de parcage. Main-forte a été prêtée aux collègues de Lausanne pour la Fête du Bois, le tout pour un total de plus de 316 heures de garde.

Les exercices de présentation et d'essai des divers engins des sapeurs-pompiers, dans le cadre du Passeport Vacances, ont toujours autant de succès.

EXERCICES ET FORMATION

Les exercices se sont déroulés selon le programme général accepté par les Municipalités. Le thème général d'instruction décidé par l'ECA pour l'année était " Bio fort C, lances, tuyaux et nouveau règlement ".

Le cours FB01, donné par l'ECA aux nouvelles recrues, a été organisé sur le territoire du SDIS les 8 et 9 mars. Plus de 45 nouvelles recrues, provenant du district de Lavaux-Oron, ont pu suivre pendant 2 jours les bases de la formation nécessaire pour être intégrées dans les casernes. L'encadrement pour ces journées a été organisé par le SDIS, tant du point de vue du matériel, des engins et des places d'exercices que de la subsistance.

L'organisation des thèmes pour l'année préparés par le Lt. Schlienger, a permis de mettre en place les exercices en collaboration avec les responsables des détachements. Le nouveau matériel, tel que les stops fumées, le ventilateur électrique et l'amélioration de la remorque ARI, mise à disposition par l'ECA en cours d'année, a nécessité quelques adaptations du programme.

65 exercices ont été organisés et suivis pour un total de 3'123 heures. 760 heures pour les ARI, 485 heures pour le DAP, 1'011 heures pour le DPS, 322 heures pour les Cadres et 464 heures pour les Recrues. L'arrivée du nouveau Carlo 9 en début d'année et une demi-journée de formation au centre du CFR à Savigny ont permis aux chauffeurs de maintenir et de perfectionner leurs acquis, 81 heures hors roulage quotidien ont été faites.

La collaboration intercommunale avec le SDIS Porte de Lavaux s'est faite pour les exercices de formation des recrues, le DPS et les cours de cadres.

Ces divers exercices ont pu être effectués sur le territoire des 4 communes et chez quelques particuliers. Les remerciements du SDIS vont aux communes, à l'ECA et à tous les propriétaires qui ont généreusement mis leurs locaux à disposition.

COURS CANTONAUX ECAFORM

Les 22 nouvelles recrues inscrites en 2012 ont participé aux 2 jours de formation (FB01) obligatoire dispensée par l'ECA et 30 (25 en 2012) pompiers se sont inscrits à des cours de formation spécifique, ce qui représente 107 jours de formation pour un total de 849 (852 en 2012) heures. 8 nouveaux porteurs ARI et 4 nouveaux chauffeurs ont réussi leur permis C1.

DOSSIERS TECHNIQUES

L'officier technique a répondu à plusieurs demandes émanant de privés ou d'architectes concernant la pose de cylindres à clés ou la mise en conformité d'installations techniques.

Par ailleurs, 54 dossiers de mise à l'enquête, tant pour la Commune de Belmont que pour celle de Pully, ont été soumis au SDIS pour remarques et observations, portant principalement sur les accès aux bâtiments pour les véhicules de secours, l'accès aux machineries d'ascenseurs et sur le positionnement des points d'eau ou des citernes à gaz.

MATÉRIEL ET LOCAUX

Les responsables matériel des 2 sites ont suivi et dirigé l'entretien du matériel, des véhicules et des locaux. Ils ont effectué de petites réparations et remplacé le matériel défectueux. Ils ont également équipé les 22 nouvelles recrues et les 6 arrivées en cours d'année et déséquipé les partants.

Le nouveau Carlo 9 équipé par la maison Feumotech est arrivé courant janvier 2013, à l'entière satisfaction des Officiers d'interventions quant au choix du véhicule et à son aménagement.



PROMOTIONS ET JUBILAIRES

Les promotions effectives au 1^{er} janvier 2013 :

- Sapeur S. Arnold au grade d'Appointé
- Sapeur F. Ney au grade d'Appointé
- Sapeur N. Lindt au grade d'Appointé
- Appointé L. Suter au grade de Caporal
- Appointé F. Merminod au grade de Caporal
- Appointé M. Dumas au grade de Caporal
- Caporal X. Reamy au grade de Sergent
- Caporal E. Barmes au grade de Sergent
- Caporal O. Compte au grade de Sergent
- Sergent-major D. Ganière au grade de Lieutenant
- Adjudant Y. Delessert au grade de Lieutenant
- Lieutenant O. Abetel au grade de Premier-Lieutenant
- Lieutenant D. Gerber au grade de Premier-Lieutenant
- Lieutenant A. Terry au grade de Premier-Lieutenant
- Premier-Lieutenant S. Baehle au grade de Capitaine
- Premier-Lieutenant S. Cornuz au grade de Capitaine
- Le Lieutenant Y. Schlienger au grade de Capitaine

Les jubilaires :

- L'App. Ch. Chaverri pour 5 ans de service
- L'App. G. Alba pour 10 ans
- Le Lt. A. Terry pour 15 ans
- Le Premier-Lt S. Baehler pour 15 ans
- Le Premier-Lt S. Cornuz pour 15 ans
- Le Lt D. Gerber pour 20 ans
- Le Premier-Lt. C-A. Jaccot pour 25 ans

Une démission qui mérite quelques mots, le Premier-Lieutenant Christian Métrailler a décidé de mettre un terme à son engagement de Sapeur-Pompier. Christian, personnage emblématique que l'on peut qualifier d'innovant, créatif, motivé et motivant, impliqué, convaincu et convaincant ! Il a marqué de son empreinte les pompiers de Pully et de Belmont, certains du Canton et même au niveau fédéral. Quelques décennies d'activité comme instructeur, membre EM, responsable de l'instruction, commandant de cours et chef de classe pour les cours Ecaform, membre de la Commission cantonale de formation, délégué instructeur à la FVSP, etc. Plus de 500 jours de cours dispensés au niveau cantonal et fédéral. Magnifique parcours, un grand merci à Christian pour toutes ces heures données au service de la collectivité et bonne retraite pompier.

Toutes ces personnes ont été nommées et remerciées lors du rapport administratif du SDIS en présence des familles. Un grand merci à tous pour la motivation et l'implication qu'ils fournissent déjà et fourniront dans leurs nouvelles responsabilités.

CONCLUSION DU COMMANDANT Y. TORNARE

Ces 3 ans ont été une formidable expérience de vie ! Plus de 450 interventions, des milliers d'heures de formation données, des échanges d'expériences qui ont souvent permis de relativiser les interventions lourdes, le tout sans casse majeure.

Des nouveaux sapeurs-pompiers motivés, mais aussi des départs. D'excellents contacts avec les différents départements de l'Administration des 2 communes. Le travail en commun sur certaines missions avec les partenaires sécuritaires, le soutien des Municipalités.

Cette fusion entre le SDIS de Pully et celui de Belmont semblait évidente, la mettre en pratique n'a pas été sans souci et grincements de dents ! L'avantage du monde des Sapeurs-Pompiers se trouve dans cet esprit de partage et d'entraide que chacun entretient au fond de lui-même et qui permet de faire de belles choses ! Le respect de tous a permis ce rapprochement. L'engagement et la motivation de chacun dans son rôle, sa responsabilité ont permis cet équilibre nécessaire au bon fonctionnement du SDIS.

Je remercie sincèrement mon Etat-Major, les cadres et tous les pompiers qui se sont investis dans leurs missions. Ensemble, nous avons pu assumer notre mission et transmettre la flamme à de nouveaux miliciens, garant de la relève de demain.

Je ne finirai pas mon rapport sans remercier nos partenaires sécuritaires que sont la Police intercommunale de l'Est Lausannois, l'ORPC, le SDIS Porte de Lavaux et nos collègues de la division défense incendie du SPSL. Avec tous, nous entretenons d'excellentes relations, tant au niveau interventions que dans le cadre de manifestations.

Merci à notre partenaire direct, l'ECA pour la collaboration Ecadis, Ecamat et Ecaform et le soutien de nos inspecteurs.

Mes remerciements aux différents services de l'Administration des Communes de Pully et de Belmont avec lesquels nous partageons des problèmes communs. Chacun prend conscience que le service du Feu est un service à part entière, avec un mode de fonctionnement certes différent des autres services, ce qui demande parfois quelques arrangements.

Merci également aux Municipalités de Belmont et de Pully ainsi qu'aux membres de la Conférence des commissions du feu qui m'ont accordé leur confiance et leur soutien pour le mandat qu'elles m'ont confié.



ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE

INTRODUCTION

Au cours de sa 16^e année d'activité, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ci-après ORPC) de Lausanne-Est (Pully - Paudex - Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Le Comité Directeur, présidé par M. M. Lambert, Conseiller municipal à Pully et composé de MM. D. Delaplace, Conseiller municipal à Belmont-sur-Lausanne et G. Fontannaz, Conseiller municipal à Paudex, s'est réuni pour vérifier les comptes 2012, fixer les priorités du budget 2014, en tenant compte des règlements et du plan comptable usuel.

La Commission régionale, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune) a tenu 2 séances d'études pour les présentations du budget et des comptes. En date du 24 janvier, la Commission accueille M. M. Godart, représentant la Ville de Pully, remplaçant M. St. Coendoz.

L'ORPC EN INTERVENTION

Les engagements peuvent être en situation d'urgence ou au profit des partenaires dans des missions telles que la retenue de circulation et la sécurité de la population, ou encore lors de manifestations comme la Course à travers Pully, le Festival For Noise, le Marathon, les journées réservées aux dons du sang.

La Formation d'Intervention Régionale (ci-après FIR) regroupe, dans le canton de Vaud, 1'500 personnes atteignables par pager, opérationnelles dans l'heure voire dans l'immédiat pour certains éléments de conduite. Cette formation est le 1^{er} échelon d'intervention de la protection civile. La FIR est un outil de collaboration, mis en place dans le cadre de la Loi sur la protection de la population XXI, entre les partenaires qui sont : la police, le service du feu, le service de la santé publique et les services techniques. Les ressources humaines, compétences, moyens techniques et matériel sont à leur service en cas de catastrophe ou d'autres situations d'urgence. 41 personnes pour la région de Lausanne-Est sont volontaires en plus de leurs engagements respectifs dans leur domaine d'incorporation. Le cpl S. Durnat s'est porté volontaire dans cette formation. Une cellule de piquet, composée de 6 officiers, gouverne le fonctionnement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

La difficulté d'arriver au contingent nécessaire en situation d'urgence est constante au vu des contraintes professionnelles. Ainsi, les régions doivent préparer les engagements en rassemblant leurs moyens d'intervention, plusieurs exercices ont lieu pour la formation de conduite en collaboration avec Lausanne-Ville et Ouest-Lausanne. L'établissement d'une doctrine d'exploitation valable en tout temps, permet d'établir un climat de confiance et de garantir la montée en puissance.

L'engagement pour la 27^{ème} Fête Cantonale des Musiques Vaudoises, à Savigny, a été important tant sur la durée, 9 semaines, que sur les moyens en raison des conditions météorologiques peu favorables à la préparation des infrastructures. Les objectifs souhaités par le Comité d'organisation ont tous été atteints et la contribution de la protection civile reconnue pour les organisations régionales de protection civile de Lavaux, Lausanne-Est, Oron et Moudon.

ACTUALITÉS

Pour marquer les 50 ans de la protection civile suisse, l'Office fédéral de la protection de la population a prévu 2 actes symboliques conjointement avec les cantons : planter des arbres et bâtir des ponts dans les cantons. Lors de la cérémonie officielle du 21 juin 2013, M. J.-M. Chevallaz a représenté la protection civile vaudoise au nom de l'Association Cantonale vaudoise de la sécurité et de la protection civile (ACVSPC), Association présidée par M. M. Lambert.

Instructions

Outre les divers engagements, l'ORPC a géré 35 exercices dans tous les domaines, pour un total de 829 jours de service, 457 personnes convoquées, 24 dossiers de défaillance et 146 dispenses accordées.

Les cours d'instruction au Centre de compétence vaudois et auprès de l'Office Fédéral de la Protection de la Population (OFPP) ont accueilli 28 personnes en formation, perfectionnement ou spécialisation.

Promotions

Formation au grade d'appointé

- Soldat A. Freymond spécialiste de la protection des biens culturels

Formations au grade de caporal

- Soldat A. Dhanani chef de groupe assistance
- Appointé D.-B. Kraege chef de groupe de la protection des biens culturels
- Appointé A. Mamin spécialiste radioprotection

Formation au grade de capitaine

- Sergent-major L. Chatelain officier coordinateur logistique

Nommés au grade d'appointé

- sdt V. Droz-Georget
- sdt L. Laissue
- sdt S. Buache

Nommés au grade de sergent

- cpl R. Pomey
- cpl G. Geron

Nommé au grade d'adjutant

- four J.-M. Delacretaz

Nommé au grade de premier lieutenant

- plt V. Balegno

Plusieurs formations dans divers domaines ont eu lieu, soit :

- formation sur SagaCrisis, système informatisé permettant de gérer l'évènement de fait ponctuel ou permanent entre différentes entités ;
- cours de perfectionnement de cadres appui, télématique, suivi de situation, logistique ;
- formation module ORCA ;
- rapport cantonal pour commandant, logisticien, chef d'office, officier de la protection des biens culturels.

Organisation

Un commandant, une remplaçante du commandant et un coordinateur logistique exécutent l'ensemble des tâches de la protection civile des 3 communes.

Technique

L'évacuation du matériel " obsolète " ne répondant plus aux normes de sécurité a été effectuée, ainsi que l'inventaire du matériel dit " fédéral ", concernant notamment les assortiments sanitaires. Un recensement de toutes les remorques et chariots de transport a été effectué permettant de mettre à jour les données des cartes grises au nom du Service de la sécurité civile et militaire. Quatre remorques sont utilisées par le SDIS de la Paudèze et le resteront, dont l'ECA assumera les taxes et l'entretien de ces remorques.

La planification des futurs trains d'intervention et assortiments de matériel de la FIR et de la future compagnie d'état-major du district de Lavaux-Oron s'effectue en collaboration avec les régions de Lavaux et d'Oron. L'inventaire des constructions du district a été réalisé et permet de définir l'emplacement du matériel et les surfaces nécessaires de stockage.

350 personnes appartenant à divers sociétés culturelles et sportives ont dormi à la Clergère, Mallieu ou même le STPA Rochettaz géré par la Commune de Pully. Cela représente 7'935 nuitées pour l'année 2013. La construction de la Damataire est toujours utilisée par l'EVAM. Les constructions ont connus quelques problèmes techniques mais sans grande gravité.

22 miliciens ont contrôlé 155 abris sur la Commune de Paudex du 30 octobre au 4 novembre 2013.

Planification

Les Municipalités confient à l'ORPC de Lausanne-Est la planification du plan canicule, l'organisation d'une cellule de coordination en période de crise ainsi que la gestion de la mise en place du dispositif. La gestion de l'exploitation du courrier et du recensement prospectif est effectuée par les secrétariats municipaux respectifs. Les seniors bénévoles, assurant un partenariat avec la milice pour les visites lors du déclenchement de l'opération, suivent une séance d'information et ont été remerciés personnellement pour leur engagement et leur disponibilité.

EFFECTIFS

L'effectif, composé des Formations d'Intervention Régionale (FIR) et d'Appui Régional (FAR), représente le personnel actif, soit 246 personnes. 280 dossiers représentent du personnel de réserve formé ou non formé.

ASSOCIATIONS - INSTITUTIONS

Les Présidents des Comités Directeurs des 19 régions vaudoises se réunissent plusieurs fois par année en séance consultative ou plénière. M. M. Lambert préside cette Assemblée, dont les objectifs initiaux sont la réforme vaudoise avec la régionalisation (AGILE) qui est en cours (de 21 à 19), les conditions cadres, la structure et les consultations de la nouvelle loi, se présentant comme suit :

- Rendre l'ORPCi crédible et apte à répondre efficacement aux défis proposés par les 31 risques et dangers identifiés;
- Définir à nouveau les missions propres qui reviennent à l'ORPCi et son positionnement par rapport à ses partenaires ;
- Améliorer son image et sa crédibilité (il faut pour cela casser l'image d'une ORPCi obsolète et faire connaître au grand public les raisons d'être et les tâches de l'ORPCi) ;
- Calquer les coûts sur le budget 2007 (indexé) et en conséquence rester stable ;
- Réorganiser l'ORPCi vaudoise en passant des 21 régions actuelles à 10 dans le futur.

Le Conseil d'Etat a créé un département de la sécurité où police et service pénitentiaire sont regroupés. Cette réorganisation voit le Service de la sécurité civile et militaire changer de département. Une première présentation du dossier AGILE a été faite auprès de Mme B. Métraux, Conseillère d'Etat et Cheffe du département des institutions et de la sécurité (DIS).

CONCLUSIONS

Sécurité, obligation de servir, évaluation des besoins essentiels, coordination, chaîne de sécurité, partenariat, engagement, solidarité, modernité, sont les mots courants utilisés par les officiers et professionnels pour communiquer leur meilleure motivation et faire face aux divers engagements. Appelés à fonctionner selon leur fonction, ils ont conscience que l'obligation de servir est un principe fortement ancré au sein des institutions politiques helvétiques. Le système politique suisse repose sur l'idée que les droits sont également liés à des devoirs.

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires de la protection de la population et d'autres institutions.



MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

" Toujours plus de personnes dépendront de l'aide sociale et il est presque impossible d'influer sur cette tendance. "
(Résultat d'une enquête nationale en 2012)

Cogestion de destins personnels

La DJAS a une mission et des tâches dont la nature est particulièrement homogène, car essentiellement sociale. Cela lui donne un état d'esprit unificateur. Cela participe même d'une histoire aujourd'hui en pleine mouvance : qu'il s'agisse du sort réservé aux " Mamans de jour ", de lieux de vacances et d'études " au vert ", d'activités pré et parascolaires - en particulier de l'organisation de la " journée continue " de nos élèves -, ou encore d'une Fondation pratiquement, sinon juridiquement, très proche de notre dicastère, sur l'organisation et les tâches de laquelle il veille avec autant de respect que de sympathie attentive. De quoi donc nous inspirer une culture d'entreprise toute naturelle, applicable à ses missions, ses activités, son organisation et la conduite des affaires. De quoi assurer aussi la cohérence de son action quotidienne et de sa gouvernance, mais aussi son ouverture à toutes possibilités d'adaptations, voire d'innovations ponctuelles. Avec, pour effet, l'opportunité d'une dynamique de véritable laboratoire, en veille permanente ou en activité, prêt à réagir aux exigences externes et internes.

Le " cap horizon " est devenu, plus que jamais, le repère du dicastère pour l'ensemble de ses activités, ou il devrait l'être. La feuille de route de ses collaborateurs doit ainsi répondre systématiquement aux exigences suivantes : proximité humaine, transversalité, anticipation, souplesse, coopération interne et externe, créativité, communication, visibilité, autocritique voire simple bon sens et, bien évidemment, volonté municipale.

Ce rapport de gestion témoigne aussi de la diversité croissante de nos missions et domaines d'activités, comme de la densité de nos engagements. De volontaires ou simplement accommodantes qu'elles étaient, certaines missions sont en outre devenues obligatoires, suivant la courbe ascendante de la quantité de tâches sociales et parascolaires que le Canton confie aujourd'hui aux communes, ainsi qu'à la nouvelle Commission de " Lausanne Région " vouée à l'emploi et la formation des jeunes.

Cette tendance se confirme d'année en année, contrainte qui conduit les communes avoisinantes à se regrouper afin d'œuvrer d'intelligence et réunir leurs forces. D'où la création de groupes de travail intercommunaux quasi permanents qui se vouent à une collaboration, qu'on la nomme coordination ou seulement harmonisation. De nouvelles ententes en font et feront foi, dont l'établissement et l'application ne font déjà qu'ajouter aux engagements strictement communaux. Plus que nécessaire, mais pas spectaculaire pour autant, la concertation intercommunale a son prix ! On devait le relever ici, dans la mesure où ce rapport de gestion ne le laisse que deviner. Il y va d'une saine cogestion de multiples destins personnels. Cela n'est pas peu dire.

LES PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS

La DJAS fournit à la population pulliérannoise des prestations qui impliquent une compétence de proximité et relèvent du domaine de l'intégration au sens large du terme. Elle déploie ses activités autour des pôles des aides individuelles, de l'accueil de la petite enfance ainsi que des activités scolaires et parascolaires liées à la jeunesse. L'ensemble de ces prestations est assurée par :

- 11 collaborateurs au sein du Service de la jeunesse et des affaires sociales, dont 3 stagiaires qui suivent également les cours de la Haute École de gestion, 1 stagiaire en pré-emploi et 1 apprenti.
- 4 collaborateurs au Home-école des Mosses.
- 23 accueillantes en milieu familial.
- 7 dames de réfectoires ainsi que divers auxiliaires (moniteurs de camps, colonies et surveillants pour les études surveillées).

LES GRANDS PROJETS

BESOINS EN MATIÈRE DE LOCAUX SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

A la lumière des projets urbanistiques, principalement ceux des Boverattes, du Vallon de la Paudèze et de la Clergères, la DJAS a mené une importante étude sur les besoins en locaux scolaires et parascolaires qui découleront de ces nouvelles constructions.

Locaux scolaires

Force est de constater que les bâtiments scolaires actuels ne permettront pas, à terme, de garantir aux nouvelles familles l'accueil de leurs enfants. Avec un total cumulé d'environ 800 logements, ce sont près de 900 nouveaux enfants qui devront être pris en charge. Sur la base des potentiels d'agrandissement des collèges actuels établis par la DUES, la DJAS a pu en déterminer les impacts à l'horizon 2020, pour autant que tous les projets urbanistiques se concrétisent. Il en ressort les besoins supplémentaires suivants :

- **Établissement primaire** : sites des collèges de Chantemerle, Chamblandes et de l'av. des Collèges
17-23 salles de classe, 1 salle ACT, 3 salles de rythmique et 1 salle de gymnastique. Les besoins en salles de classe dépendront de l'avenir, toujours incertain, du collège de Chamblandes (démolition avec ou sans reconstruction). Coût : CHF 19'000'000.00.
- **Établissement secondaire** : site du collège Arnold Reymond
7 salles de classe, 1 salle ACT/TM et 1 salle de sciences. Coût : CHF 5'100'000.00.

Locaux parascolaires

Suite à l'analyse des résultats du questionnaire relatif aux besoins en matière d'accueil de jour des enfants, un groupe de travail (ci-après GT), regroupant des collaborateurs de la DJAS et de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (ci-après la Fondation), a été créé. Ce GT a planché sur les besoins en places d'accueil des élèves en âge de scolarité. A la rentrée scolaire 2013-2014, ses réflexions ont conduit à :

- la transformation du réfectoire de Jules Loth en un Accueil pour enfant en milieu scolaire (ci-après APEMS) permettant l'accueil de 80 enfants avant les cours du matin, à midi et à l'issue des cours de l'après-midi ;
- la fermeture du réfectoire de Fontanettaz en faveur de l'Unité d'accueil pour écoliers (ci-après UAPE) de Fontanettaz, qui partageait déjà les locaux, permettant l'accueil de 48 enfants contre 24 précédemment ;
- l'ouverture d'une salle pique-nique au collège de Chantemerle permettant l'accueil à midi de 25 élèves.

Les efforts de la Ville de Pully, en faveur des familles, ont été conséquents en 2013, mais demeurent insuffisants. Les listes d'attente ne cessent d'augmenter et la situation, dans la partie Nord, devient plus que préoccupante. Le GT s'en occupera activement en 2014. En intégrant les listes d'attente aux besoins engendrés par les projets urbanistiques susmentionnés, il y aura lieu de prévoir la création de plus de 400 places d'accueil à l'horizon 2020.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS SALARIALES DES ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL

Un groupe de travail, regroupant des collaborateurs de la DJAS et du Service du personnel, a œuvré sur :

- des propositions d'améliorations des conditions salariales des Accueillantes en milieu familial (ci-après AMF) ;
- une harmonisation de la politique tarifaire entre l'accueil collectif et familial ;
- une mise en conformité du rabais fratrie (25 % au sein du Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (ci-après Réseau PPBL), conformément aux exigences légales.

Ces améliorations et modifications ont été acceptées par les Conseils communaux du Réseau PPBL. Dès le 01.04.2014, le salaire horaire brut des AMF sera augmenté à CHF 7.15 par enfant accueilli. Ces améliorations répondent à la pétition que des AMF ont adressée, fin 2011, au Conseil communal.

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR - NOUVEAUX DOCUMENTS CONTRACTUELS

En raison de l'amélioration des conditions des AMF et de la modification de la grille tarifaire s'appliquant aux parents (fourchette entre CHF 1.80 et CHF 8.50, contre CHF 4.50 et CHF 6.50 jusque-là), les documents contractuels, liant les parents et l'AMF, ont dû être revus. Il en est ressorti la création d'un nouveau contrat de prestations et d'annexes définissant les modalités d'accueil, le cahier des charges de l'AMF, les horaires d'accueil et le tarif horaire. A l'instar des améliorations salariales des AMF, ces nouveaux documents entreront en force le 01.04.2014.

LOGICIEL DE GESTION DE L'ENFANCE

La société Dikotter Consulting a été mandatée pour rechercher un logiciel de gestion de l'enfance (liste d'attente, placements des enfants, absences et facturation), répondant aux besoins des communes du Réseau PPBL pour 2014. Le GT créé à cet effet en juillet 2013 choisira le logiciel approprié pour introduction au 2^e semestre 2014.

RÉORGANISATION SCOLAIRE - MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE LOI SCOLAIRE ET DU CONCORDAT D'HARMONISATION SCOLAIRE (HARMOS)

Les travaux des groupes et sous-groupes politiques, poursuivis en 2013, ont débouché sur la rédaction de l'Entente intercommunale pour les établissements primaire et secondaire (1^{re} à 11^e année de la scolarité obligatoire) de Pully, Paudex et Belmont. L'Entente répondra aux exigences de la Loi sur les communes et des nouvelles lois et directives scolaires en fixant les prestations scolaires communales générales ou propres à chaque commune-partenaire, le calcul des coûts de l'élève ainsi que les modalités d'échange d'élèves et leur facturation au sein des 3 communes. L'Entente remplacera, dès 2015-16, les 2 conventions actuelles primaire et secondaire. Ce projet, finalisé en décembre 2013, fera l'objet d'un préavis commun aux Conseils communaux des 3 communes au 1^{er} semestre 2014, puis sera soumis au Conseil d'Etat pour validation.

En parallèle, la DJAS a procédé à l'étude du calendrier de retour des élèves des communes de Lutry, Bourg-en-Lavaux, Puidoux, Chexbres, Rivaz et St-Saphorin scolarisés à Pully (principalement de VSB). Pour accueillir tous leurs élèves, les communes devront construire des bâtiments scolaires. L'établissement secondaire n'a donc pas pu pleinement appliquer la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (ci-après LEO). Une dérogation obtenue du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture prévoit le retour progressif de ces élèves jusqu'à l'été 2017. Dès la rentrée scolaire 2017-2018, l'établissement secondaire accueillera donc uniquement les élèves du périmètre des 3 communes de l'Entente.

POLITIQUE SOCIALE EN FAVEUR DES SENIORS

En 2013, la DJAS et Pro Senectute ont réalisé un " Diagnostic communautaire ". Son but était d'établir, selon une démarche communautaire, un état des lieux de la qualité de vie des habitants de plus de 55 ans (35 % de la population), domiciliés dans le quartier de Pully-Nord. Le travail accompli par les partenaires impliqués a permis :

- La création de conditions cadre pour identifier, vivifier et créer des liens sociaux entre les seniors et les acteurs sociaux de Pully-Nord.
- La mise en évidence de problématiques et besoins autour de 4 thèmes : 1. Environnement / identité de quartier, 2. Sécurité / information / santé, 3. Liens sociaux / activités, 4. Mobilité / services.

Afin d'assurer la mise en œuvre des mesures identifiées lors du " Diagnostic communautaire " et de garantir le développement continu des forces engagées, le projet " Quartier solidaire " a été lancé. La 1^{re} phase, dite de " construction ", a débuté le 01.06.2013 par l'organisation d'un Forum. Les priorités suivantes ont alors été fixées :

1. **Environnement et identité de quartier** : bourse d'échanges de logements, espace de jeu sécurisé pour les enfants et jeunes à Fontanettaz, parcours fléchés pour balades et groupe de réflexion sur l'identité de quartier.
2. **Sécurité, information, santé** : information, appartements protégés et sécurité.
3. **Liens sociaux et activités** : local " seniors ", informations, liens intergénérationnels et diverses activités.
4. **Mobilité et services** : lieu de rencontre, commerces, parcours et horaires des bus TL 47-48, desserte et hauteur des quais CFF.

RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA DJAS ET DE LA FONDATION

La société Habilis Conseils a été mandatée pour assister la DJAS et la Fondation dans leurs réflexions sur les diverses options d'organisation et de gestion de l'enfance. Un GT a été créé afin d'étudier les possibilités proposées par le mandataire, tenant comptes des impacts financiers et humains. Les travaux de ce GT se poursuivront et déboucheront sur une prise de position politique dans le courant de l'été 2014.

REVENU DÉTERMINANT UNIFIÉ (RDU) ET POLITIQUE TARIFAIRE

Le nouveau système informatique " SI-RDU ", permettant un mode de calcul unifié du revenu déterminant au sein des Réseaux d'accueil de jour des enfants vaudois, devait être introduit à l'été 2014. En étroite collaboration avec les communes du Réseau PPBL, la DJAS a procédé aux études nécessaires en vue de l'introduction d'une nouvelle politique tarifaire, prenant en compte les impacts liés à ce nouveau mode de calcul. Les communes du Réseau PPBL s'étaient mises d'accord sur cette nouvelle politique tarifaire. Le 27.06.2013, lors d'une rencontre des Réseaux d'accueil, un moratoire a été voté jusqu'en 2015, interrompant ce projet, qui devrait probablement être repris au second semestre 2014.

RÉORGANISATION : BIBLIOTHÈQUES ET CENTRE DE DOCUMENTATION

Durant l'été 2012, une première phase de ce projet a conduit à la réorganisation des bibliothèques communales et scolaires. La bibliothèque communale est devenue une entité réunissant une section adulte et une section jeunesse alors qu'une bibliothèque scolaire primaire et une bibliothèque secondaire (centre de documentation) ont été créées pour y accueillir les élèves et les enseignants. Pour rappel, ces mesures sont intervenues dans la perspective de la mise en conformité de ces bibliothèques scolaires selon les exigences de la nouvelle LEO et du nouveau Plan d'étude romand (PER).

Durant les vacances d'été et d'automne 2013, la DJAS a participé à la deuxième phase du projet visant à rénover et à moderniser les espaces nouvellement créés avec des éléments de mobilier et d'équipement pratiques, fonctionnels et adaptés aux services proposés. De plus, des travaux de rafraîchissement des sols, murs et plafonds ont également été menés, les locaux n'ayant pas bénéficié de rénovation depuis la construction du bâtiment en 1978.

SERVICE SOCIAL COMMUNAL

AIDE SOCIALE DIRECTE

La DJAS intervient, par des aides ponctuelles, en faveur des Pulliérans en situation financière précaire. En 2013, 6 dossiers ont été traités pour un montant total de CHF 8'530.40 (CHF 2'425.40.00 en 2012). Ces aides sont octroyées sous forme de secours financiers, de bons Migros ou de paiements de factures.

AIDE COMPLÉMENTAIRE COMMUNALE (AIDE AU LOGEMENT)

97 personnes (99 en 2012), au bénéfice des prestations complémentaires AVS/AI, ont obtenu un soutien financier mensuel de CHF 80.00 ou CHF 110.00 à titre d'aide au logement. Un montant total de CHF 98'038.00 (CHF 100'300.00 en 2012) a ainsi été alloué.

EXPULSIONS

Le rôle de la DJAS est d'informer la personne expulsée de son logement de ses droits et du déroulement de la procédure. À cela s'ajoute un soutien psychologique et une assistance dans la recherche d'un nouveau logement. En 2013, la DJAS s'est chargée de 5 cas d'expulsion concernant 1 famille, 2 personnes vivant seules, 1 garages/places de parc et 1 établissement commercial. La pénurie de logements ne permet souvent pas aux personnes expulsées de poursuivre leur vie sur le territoire pullieran.

APPARTEMENTS ADAPTÉS PL. NEUVE 4

La Ville de Pully possède 5 appartements adaptés de 1½ pièce et 9 de 2½ pièces destinés aux personnes à mobilité réduite et à faibles revenus. En 2013, les locataires ont changé pour 1 appartement de 1½ pièce et 1 de 2½ pièces. La pénurie de ce type de logement est récurrente alors que les demandes sont en constante augmentation. 48 personnes seules et 16 couples sont en liste d'attente. Un contrôle des conditions d'octroi a été effectué auprès de chaque personne y figurant, ceci explique la nette diminution par rapport à 2012 (88 personnes seules et 26 couples). La situation de plusieurs personnes ne correspondait en effet pas au barème et d'autres ne souhaitaient plus figurer sur la liste d'attente.

AIDES DENTAIRES ET ORTHODONTIQUES

CHF 4'912.40 d'aides ont été octroyées à 8 familles dont les enfants, en âge de scolarité obligatoire, nécessitaient un traitement dentaire ou orthodontique. 13 demandes ont été refusées conformément au Règlement et au barème des revenus en vigueur.

AIDE AU TRANSPORT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Par le biais de cette subvention, la Ville de Pully assure une égalité de traitement entre personnes valides et invalides, permettant à ces dernières d'effectuer des courses de loisirs pour le prix d'un billet de transports publics. Les personnes à mobilité réduite, attestée par le Centre médico-social (CMS), peuvent obtenir 96 bons de transports par an. La participation de la Ville de Pully se monte à CHF 52'085.20 (CHF 4'583.90 de moins qu'en 2012, soit -8 %). Les courses sont organisées et gérées par " Transport à mobilité réduite Lausanne " (TMRL) et " Transport Handicap Vaud " (THV).

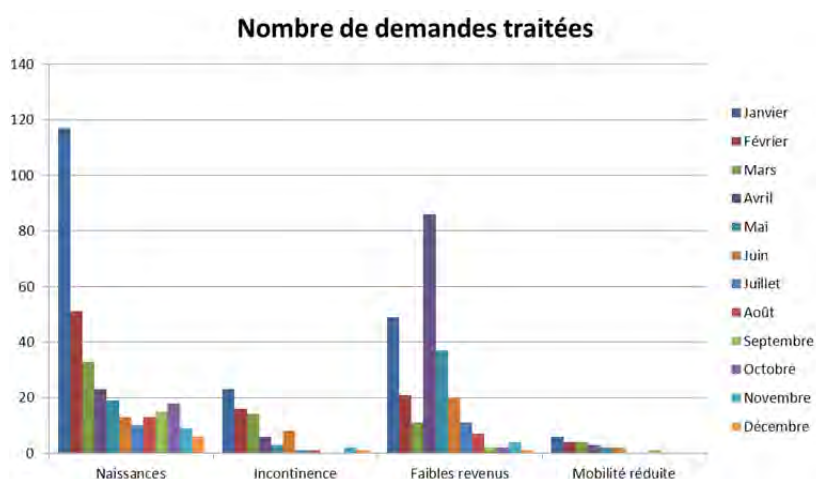
	TMRL 2013	TMRL 2012	THV 2013	THV 2012
Nombre de bénéficiaires	79	89	41	38
Nombre d'utilisateurs	51	66	10	13
Nombre de courses	2'548	2'698	370	386

TAXE AU SAC - MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT

Au 01.01.2013, des mesures sociales d'accompagnement ont été introduites en même temps que la taxe au sac pour soutenir les personnes particulièrement touchées par cette taxe, soit les familles et les personnes à faible revenu, à mobilité réduite ou souffrant d'incontinence.

678 demandes sont parvenues à la DJAS :

- 327 pour les naissances et enfants en bas âge : 291 octrois et 36 refus (principalement en raison d'enfants trop âgés) ;
- 75 pour les personnes souffrant d'incontinence : 73 octrois et 2 refus ;
- 251 pour les ménages à faible revenu : 236 octrois et 15 refus ;
- 25 pour les personnes à mobilité réduite et à faibles revenus : 11 octrois et 14 refus (double critère de mobilité réduite et de faible revenu pas rempli).



Un montant total de CHF 80'791.25 a été alloué (79.21 % du budget annuel) selon la répartition suivante :

- 38.27 % naissances et enfants en bas âge ;
- 20.55 % faibles revenus ;
- 13.74 % incontinence ;
- 4.71 % communication (pages dans le Régional, envois de lettres, etc.) ;
- 0.06 % mobilité réduite et faibles revenus ;
- 22.67 % stock au 31.12.13 en prévision des demandes de janvier 2014.

STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

SITUATION DES ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL

Au 31.12.2013, la Structure de l'accueil familial de jour (ci-après Structure AFJ) comptait 23 accueillantes en milieu familial (ci-après AMF), dont 1 en congé maternité. Malgré ce nombre faiblissant, le nombre d'heures d'accueil poursuit sa progression, avec des taux plus conséquents et des horaires complets, offrant peu de places pour les " demandes de dépannage ".

*L'accueil familial, ce sont 250 enfants accueillis en 2013, y compris les accueils terminés en cours d'année et les dépannages dus aux vacances...
Au 31.12.13, 132 enfants sont accueillis.*

	2013	2012	2011	2010
Nombre d'AMF agréées	23	27	34	32
Nombre d'enfants au 31.12.	132	135	129	125
Nombre d'heures d'accueil	93'838	92'349	87'393	80'497

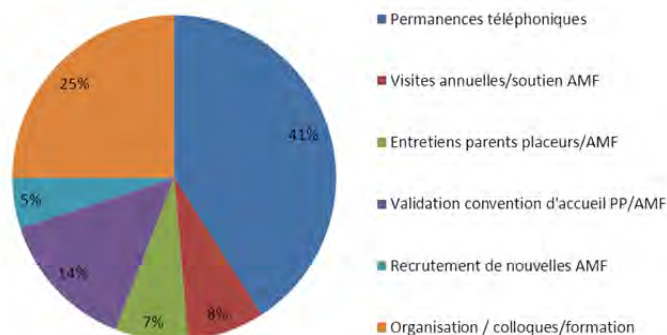
La coordinatrice a rencontré 11 personnes intéressées par l'activité d'AMF. Une candidate a été agréée. 5 AMF ont donné leur congé pour reprendre une activité professionnelle à l'extérieur de leur domicile. La coordinatrice a enregistré 173 demandes de parents pour 188 enfants. La liste d'attente s'élève à 51 demandes, dont 17 bébés à naître.

Heures d'accueil des enfants en 2013		AMF agréées en 2013	
Lieu d'accueil	Nbre d'heures	Lieu de domicile	Nbre d'AMF
Pully	55'729	Pully	16
Paudex	2'915	Paudex	1
Lutry, La Croix	19'496	Lutry, La Croix	4
Belmont	15'698	Belmont	2
Total	93'838	Total	23

Répartition des activités de la coordinatrice

La coordinatrice assure 2 permanences téléphoniques hebdomadaires, permettant de renseigner les parents à la recherche d'une solution d'accueil et d'organiser les placements. Elle a aussi un rôle d'écoute et d'orientation pour les parents rencontrant des difficultés.

Outre le travail principal de surveillance, la coordinatrice gère les placements, répond aux questions des AMF et trouve des solutions à leurs difficultés. Elle soutient, notamment, les AMF devant gérer le départ d'enfants et l'arrivée de nouveaux, les émotions, voire les conflits. Son activité de " terrain " est consacrée aux entretiens avec les parents, aux visites annuelles des AMF, à la validation des modalités d'accueil et aux bilans concernant les enfants.



Le manque de places d'accueil en général est un problème récurrent. La liste d'attente est constante et laisse, malheureusement, des parents sans solution. Bien qu'ils déposent souvent leur demande 6 à 8 mois avant le début du placement, ils n'ont pas de garantie de place d'accueil, se trouvant alors obligés de choisir des solutions au sein de la famille, du voisinage, voire auprès de personnes non agréées.

LA VIE DE LA STRUCTURE AFJ



La Structure AFJ est composée d'une collaboratrice administrative à 40 % et d'une coordinatrice à 50 %, responsable du contrôle et de la surveillance des AMF. Elle leur apporte un soutien éducatif et développe la formation continue.

La coordinatrice participe aussi à la promotion de la Structure AFJ avec le film réalisé en 2012 sous son impulsion, qui met en scène l'activité des AMF. Ce film, en ligne sur le site Internet communal, est utilisé comme support de discussion lors des séances avec les candidates.

ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE

GESTION DES EFFECTIFS ET COORDONNÉES DES ÉLÈVES

Le suivi des effectifs scolaires et des domiciles, nécessaire aux tâches liées à la scolarité (visites dentaires, gestion des études surveillées, assurances et transports), demande la tenue à jour de fichiers informatiques des 1'035 élèves du primaire (1 à 6P), 354 élèves du cycle transitoire (7-8P) et 1'221 du secondaire (9-11 secondaire).

CONTRÔLE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

En 2013, 1'854 enfants en âge de scolarité (4-15 ans) étaient inscrits à l'Office de la population :

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant un établissement scolaire de Pully (primaire ou secondaire)	1'370	73.9 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	15	0.8 %
Enfants scolarisés dans une école privée	464	25 %
Enfant suivant une scolarité à domicile	5	0.3 %

Avec l'introduction de la LEO, le contrôle de la scolarité n'incombera dorénavant plus aux communes mais aux directions d'écoles.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLÈVES

En 2013, 58 déclarations d'accidents ont été établies et traitées (18 en primaire, 40 en secondaire), contre 69 en 2012 et 64 en 2011. Elles concernaient des accidents survenus durant les horaires scolaires (gymnastique/piscine : 31, intérieurs des bâtiments : 11, préaux : 6, plein air et courses : 3, camps et Mosses : 6, colonies : 1. La baisse significative de ces dernières années résulte du fait que les accidents ne sont pas tous annoncés depuis que les franchises ne sont plus prises en charge (nouvelle LAMAL).

LOCAUX, MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

La DJAS tient le relevé de l'état général du mobilier scolaire dans les 180 salles de classes et locaux des 11 collèges pour en planifier le renouvellement à long terme. En 2013, le mobilier de 3 salles a été remplacé. L'entretien courant et la collaboration des concierges et collaborateurs de la DDGS permettent de maintenir l'ensemble du parc mobilier et immobilier scolaire en état et d'en maîtriser les coûts.

Établissement primaire : CHF 43'000.00 ont été investis pour le remplacement du mobilier d'une classe au collège des Alpes (transformation en une classe primaire), d'armoires à l'Annexe Ouest, de nouvelles ceintures de sécurité pour le bus scolaire et de matériel de gymnastique. Un budget était prévu pour l'achat de tableaux interactifs, qui n'a pu intervenir, faute d'une décision sur le choix.

Établissement secondaire : CHF 75'000.00 ont été consacrés au renouvellement du mobilier : 1 classe au collège Arnold Reymond ainsi que 2 nouvelles séries de casiers-vestiaires. En outre, l'installation de projecteurs informatiques dans les classes s'est poursuivie, avec 2 tableaux interactifs en prototype, pour un montant total de CHF 25'000.00. Ce budget a également permis à la DJAS de participer aux réaménagements du hall du collège et de la Bibliothèque secondaire - Centre de documentation, en complément des coûts assumés par d'autres Services et fonds communaux.



Les dégâts dus au vandalisme demeurent un problème persistant, malgré la prévention assurée par l'ensemble du personnel des collèges et des réfectoires. Avec leur collaboration, ces coûts sont reportés, autant que possible, à la charge des assurances ou des responsables lorsqu'ils ont pu être identifiés.

Réfectoires primaires : CHF 30'000.00 ont été investis dans du mobilier et de l'équipement pour la nouvelle salle de pique-nique de Chantemerle, ainsi que pour le du réfectoire de Jules-Loth, transformé en APEMS.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le bus scolaire de la Ville de Pully a assuré pour les élèves du primaire :



- le transport quotidien, matin, midi et soir, de 7 à 9 élèves des Monts-de-Pully vers et depuis les collèges de Chantemerle et Fontanettaz. S'y sont ajoutés quelques élèves du quartier de Fontanettaz et de l'UAPE enclassés au collège de Chantemerle ;
- les transports entre collèges pour les leçons de couture, gymnastique et de natation pour Chamblandes, Chantemerle et Fontanettaz ;
- les déplacements des 7^e et 8^e années à l'école à la montagne aux Mosses, les lundis et vendredis durant 17 semaines d'été ;
- les transports vers les Mosses durant l'hiver ont été assurés par un transporteur externe.

Pour les 6 élèves du secondaire des Monts-de-Pully c'est encore le service " TL " de taxibus qui a été offert.

Selon la réglementation cantonale, les frais de transports et de repas des élèves déplacés dans des établissements d'autres communes, pour y effectuer une 12^e année de raccordement ou un cursus Sports/Musique-et-Etudes, sont à la charge de la Ville. Une vingtaine d'enfants en a bénéficié pour des montants de près de CHF 16'000.00 (abonnement de transports) et CHF 3'500.00 (indemnités de repas).

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ABONNEMENTS DE BUS POUR JEUNES EN FORMATION

Pour la seconde année, les jeunes pullliérans ont pu bénéficier:

- d'un abaissement de la limite fédérale de 2.5 km à 1 km pour la distance entre domiciles et collèges des écoliers de la 5^e à la 11^e année, donnant droit au remboursement de l'abonnement de bus ;
- d'une prise en charge des frais d'abonnement, à hauteur de 50 %, pour les enfants ou jeunes, scolarisés dans une école privée ou en formation, âgés de 11 à 20 ans et habitant à plus de 1 km de leur lieu de formation. Le revenu annuel brut doit cependant être inférieur à CHF 95'000.00.

Le prix de l'abonnement " junior " des TL est passé de CHF 405.00 à CHF 410.00, peu avant la rentrée des classes, et a donc justifié une demande de crédit supplémentaire. 395 élèves ont reçu un abonnement gratuit (391 en 2013) pour un coût total net de CHF 165'000.00.

En revanche, sur les 320 jeunes de 11 à 20 ans en formation prévus, seules 27 demandes de réduction répondaient aux critères et ont pu être satisfaites. Une économie de CHF 65'000.00 couvrira ainsi le dépassement des abonnements des élèves scolarisés.

SERVICE MÉDICAL

Dans le cadre du Règlement cantonal sur la santé scolaire, les médecins scolaires supervisent l'activité des infirmières scolaires et sont membres des équipes de santé des établissements. Ils participent aux actions de prévention et de promotion de la santé en accord avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (ci-après Unité PSPS). Ils peuvent être appelés à examiner des élèves. Ils sont rémunérés à l'heure par la Commune selon un barème établi par le Département de la santé. Les rapports annuels détaillés, établis par les infirmières scolaires, sont remis à la DJAS en fin d'année scolaire. La Commune n'intervient que pour l'engagement des médecins, le règlement de leurs honoraires et l'équipement adéquat des locaux.

SERVICE PSYCHOPÉDAGOGIQUE ET LOGOPÉDISTE

Ce service dépend de l'Office de psychologie scolaire. Il est rattaché au centre régional de Grandvaux, avec une participation financière des communes régionales liées à cette infrastructure. Ainsi, seuls les coûts des locaux et du mobilier sont à la charge de la Commune pour la douzaine de bureaux à disposition de l'équipe de Pully.

VISITES DE DÉPISTAGE DENTAIRE ET PROPHYLAXIE

Les dépistages obligatoires, réalisés par les 4 dentistes scolaires de Pully, se sont déroulés en novembre 2013. La totalité des élèves du secondaire et des classes enfantines et primaires de Pully uniquement, a bénéficié de ces contrôles, soit 1'952 enfants et 93 classes. Sur l'ensemble des enfants dépistés, 59.97 % ne présentaient ni carie, ni obturation (58.25 % en 2012 et 60.44 % en 2011). De plus, les 728 enfants des classes enfantines et primaires de Pully ont bénéficié d'une à 3 interventions prophylactiques (57 visites au total) d'une enseignante en hygiène dentaire, prestations à la charge de la Commune.

ANIMATION ET PRÉVENTION SANTÉ

La Ville de Pully participe, à concurrence de CHF 25'000.00 par année, aux programmes des établissements scolaires et de l'Unité PSPS. En 2013, les enfants ont à nouveau été sensibilisés à des problématiques telles que la protection de l'enfant, l'alimentation, la prévention de la violence, les dépendances ou le Sida, pour un montant effectif de CHF 10'400.00. Dans le même domaine, la Ville de Pully rembourse l'intégralité du salaire de l'employée à 80 %, détachée par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse auprès des écoles pour une animation théâtrale éducative et préventive.

SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

FÊTES DES ÉCOLES ET PROMOTIONS

Ces 2 manifestations sont organisées par les établissements scolaires et financées par la Commune à hauteur de CHF 5'600.00 en 2013 (CHF 8'954.00 en 2012), avec une participation du Canton réduite de 50 % à 35 %. Les prix décernés chaque année par les établissements scolaires à des élèves méritants sont financés par le fonds communal dit " Rentier des Ecoles " et par des dons privés ou associatifs.



COURSES D'ÉCOLE ET DÉPLACEMENTS SPÉCIAUX

Environ 50 classes du primaire (988 élèves) ont fait appel aux subsides communaux pour leur course d'école (subvention moyenne de CHF 7.34/élève). Des tickets collectifs de bus TL ont été délivrés par la DJAS à 2'046 enfants et 196 accompagnants pour les déplacements " spéciaux " (spectacles, visites de musée, piscine, etc.), qui sont couverts par le budget des courses d'école.

VOYAGES HORS-CADRE

Des subsides communaux sont octroyés chaque année pour les voyages hors-cadre des élèves du secondaire:

- 14 classes de 9^e (263 élèves) sont parties en camps de ski, subvention de CHF 70.00 par élève (environ ¼ par la Commune et ¾ par les parents). Les subsides Jeunesse et Sports viennent en déduction des frais globaux.
- 3 classes de 10^e VSO (43 élèves).
- 11 classes (16 en 2012) de 11^e année (234 élèves) sont parties en voyage de fin d'études ; subvention de CHF 110.00 par élève (¼ par la Commune et ¾ par les parents).
- 4 classes ont effectué un échange linguistique avec l'Allemagne ou la Suisse allemande.

SPECTACLES ET CULTURE

Depuis 2006, les spectacles présentés à toutes les classes du primaire sont subventionnés à 100 % par la Commune jusqu'à concurrence de CHF 11'000.00. En 2013 : 13 représentations de 3 spectacles (1'680 élèves). Une quarantaine de classes du secondaire ont assisté à des représentations de cinéma, de théâtre et d'opéra ; les subsides communaux s'élevant à 50 % du prix des places, le solde est financé par les participants. Toutes les classes de 8^e année ont participé à une animation d'une journée au Petit Théâtre de Lausanne (financée à 50 % par la Commune).

CARREFOUR-CHANSONS

Les 28, 29 et 30 mai 2013, le traditionnel et annuel Carrefour-Chansons a eu lieu à L'Octogone. Ce spectacle musical intitulé " La poupée de Malika " a été interprété par 10 classes (environ 180 élèves) des collèges de Chamblandes, de l'Annexe Ouest et de Chantemerle ; scénario et mise en scène sous la direction de M. M. Giaque, animateur théâtral. Direction musicale : M. F. Di Donato et les musiciens : J. Bevilacqua, J. Tassilo et B. Klaus. Ce spectacle annuel est financé par la Commune. Les établissements scolaires mettent à contribution enseignants et enfants. Les 3 représentations, offertes gratuitement aux parents et à la population, ont rencontré le succès habituel, tant sur la scène que dans la salle.

ÉCOLE À LA MONTAGNE ET SEMAINES DE SKI AUX MOSSES

Le Home-école des Mosses a accueilli des classes durant 26 semaines, soit 1'835 nuitées pour l'année civile 2013, à savoir :

- hiver : 10 classes de 8^e année (189 élèves) en semaine de ski ;
- printemps : 7 classes de 6^e et 7^e année (127 élèves) à l'école à la montagne ;
- rentrée scolaire : 9 semaines d'école à la montagne pour 4 classes de 7^e et 5 classes de 6^e (147 élèves).



La mise à disposition des locaux et du personnel des Mosses, subventionnée par la Ville de Pully, permet de maintenir la participation financière des parents à CHF 130.00 par semaine. Ces 26 semaines représentent la majeure partie de l'activité du Home-école durant l'année. Ces activités " recommandées " par le Canton sont planifiées par les établissements scolaires, avec le soutien logistique de la DJAS. Le personnel des Mosses suit régulièrement les formations Jeunesse et Sports, permettant de bénéficier de subsides cantonaux annuels Jeunesse et Sports entre CHF 13'000.00 et 15'000.00.

PRESTATIONS PARASCOLAIRES

COLONIES ET CAMPS DE VACANCES

La DJAS a organisé et veillé au bon déroulement des camps de vacances et des colonies d'été.

Lieu	Dates	Durée	Nbre enfants	Âges
Mosses (camp)	18.2. - 22.2.2013	5 jours	36	9 à 13 ans
Monts-de-Pully (colonie)	8.7. - 20.7.2013	13 jours	25, dont 1 invité d'Obernai	5 à 10 ans
	29.7. - 3.8.2013	6 jours	20	5 à 10 ans
Mosses (colonie)	8.7. - 20.7.2013	13 jours	35, dont 2 invités d'Obernai	10 à 16 ans
	29.7. - 10.8.2013	13 jours	35	6 à 16 ans
Mosses (camp)	21.10. - 25.10.13	5 jours	17	6 à 16 ans



168 enfants (183 en 2012) de Pully ont bénéficié, durant 55 jours de leurs vacances, de ces prestations communales. Ces camps sont toujours largement subventionnés, malgré l'augmentation des prix en 2007. Afin de maintenir leur caractère social, des aides individuelles et réductions familiales ciblées sont accordées (CHF 6'653.00 en 2013, CHF 8'073.00 en 2012 et CHF 4'762.00 en 2011).

L'équipe et les colons des Monts-de-Pully 2013

RÉFECTOIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Les 3 réfectoires primaires surveillés qui desservait les collèges primaires de Pully de janvier à juillet 2013 ont accueilli 153 enfants entre 11h00 et 14h00, 4 jours par semaine. 7'915 repas et 1'274 pique-niques ont été consommés. Les diététiciennes, mandatées par les organismes et Ligue vaudoise de la santé dans le cadre du label " Fourchette verte ", ont visité ces 3 structures. Le réfectoire de Fontanettaz, adapté en août 2011 et complété par la création d'une UAPE, a poursuivi ses activités, durant ce 1^{er} semestre 2013, en parallèle, pour les enfants accueillis seulement pour le repas de midi.



Noël 2013 des dames des réfectoires primaires (Alpes et Chantemerle)

Dès la rentrée d'août 2013, la Fondation de l'enfance et de la jeunesse a repris la gestion :

- du réfectoire de Fontanettaz qui a été intégré à l'UAPE de Fontanettaz ;
- du réfectoire de Jules-Loth qui a été transformé en APEMS.



Salle pique-nique de Chantemerle

Depuis la rentrée 2013, la DJAS s'occupe uniquement du réfectoire primaire du collège des Alpes où 2'077 repas ont été servis à une quarantaine d'enfants d'août à décembre 2013. En outre, une salle de pique-nique surveillée (1'032 pique-niques d'août à décembre 2013) a dû être rapidement ouverte à la rentrée scolaire dans une ancienne classe enfantine du collège de Chantemerle. Cela a permis de libérer des places au réfectoire des Alpes pour les enfants avec la formule " repas ". Hebdomadairement, ce sont 41 enfants supplémentaires qui ont pu être accueillis.

Le réfectoire secondaire, pour les élèves de Pully et de l'arrondissement, est ouvert toute la journée, servant également de lieu d'accueil et de " cafétéria ". 800 à 900 élèves peuvent y manger les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Chaque jour, un menu livré par un traiteur " Fourchette verte " est proposé au prix de CHF 8.00 et de CHF 8.50 dès août 2013. Toutefois, les jeunes préfèrent toujours les autres mets proposés (94,7 % du chiffre d'affaires 2013, contre 96 % en 2012 et 95 % en 2011), tels que buffet de salades quotidien (10 sortes), sandwiches, frites, steaks ou spaghetti et boissons diverses. En dehors des heures d'école et certains week-ends, le réfectoire secondaire et son " équipe " sont mis à disposition du public ou de sociétés contre rémunération. Ces recettes font partie du chiffre d'affaires total ci-dessous :

	2013	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires CHF	143'025.75	153'566.20	158'452.00	168'897.00
Menus vendus	801	890	791	967

Les efforts du personnel du réfectoire pour inciter les élèves à une alimentation plus équilibrée se poursuivent sans l'aide de diététiciennes suite au retrait du label officiel des menus " Fourchette verte " en 2012. Ce label avait été retiré, faute de ventes suffisantes.

ÉTUDES SURVEILLÉES

4 classes sont réparties dans les collèges de Mallieu, de Chantemerle et de l'Annexe Ouest, dont une classe mixte (primaire et 6 à 8 enfants du secondaire). Le nombre d'enfants du primaire oscille entre 50 et 65 selon les jours (lundis, mardis et/ou jeudis de 15h15 à 16h45). La facturation, basée sur des forfaits trimestriels pour 1, 2 ou 3 jours par semaine, rapporte annuellement environ CHF 12'000.00, couvrant une partie des frais du personnel surveillant.

PÉDIBUS

Seules 2 lignes du Pédibus Pully sont actives cette année, en raison de la nette baisse de motivation des parents pour favoriser l'accompagnement à pied de leurs enfants. De plus, la DJAS a dû à regret annuler, faute d'un nombre suffisant de participants, la traditionnelle fête du Pédibus organisée pour la " Journée Internationale à pied à l'école ".

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE PULLY-PAUDEX-BELMONT

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, dirigé par M. Ph. Jacot, compte 1'374 élèves, soit 72 classes réparties dans les collèges des 3 communes. Dès la rentrée 2013, les classes de 5^e et 6^e année (ancienne appellation - cycle de transition) ont été rattachées à l'établissement primaire. Le nombre d'enseignants est passé de 98 à 166.

1-2P Harmos	17 classes
3-4P Harmos	18 classes
5-6P	17 classes
7-8P	18 classes
DEP (développement primaire)	1 classe
COES (enseignement spécialisé)	1 classe

Classe d'orientation et d'enseignement spécialisé

Comme ces dernières années, l'organisation des transports et de sa gestion financière a été confiée à l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont et au Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (ci-après SESAF). La Commune assure la mise à disposition des locaux avec facturation d'un loyer au SESAF.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE PULLY-LAVAU

Suite à l'entrée en vigueur de la LEO en août, l'établissement a été réorganisé, l'ensemble des élèves de 7^e et 8^e faisant désormais partie de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont. L'établissement secondaire de Pully, dirigé par M. S. Fague, accueille de ce fait 805 élèves répartis en 41 classes :

9 ^e degré	13 classes	(6 VG, 7 VP)	279 élèves
10 ^e degré	13 classes	(8 VSB, 3 VSG, 2 VSO)	249 élèves
11 ^e degré	14 classes	(8 VSB, 3 VSG, 3 VSO)	268 élèves
Classe " Ressources "	1 classe		9 élèves

La répartition structurelle des 805 élèves est de 14 % en voie générale (VG), 21 % en voie prégymnasiale (VP), 1 % en classe " Ressource ", 9 % en voie secondaire à options (VSO), 14 % en voie secondaire générale (VSG) et 41 % en voie secondaire baccalauréat (VSB).

Provenance des 805 élèves

Pully	429	Lutry	136	Belmont	120	Bourg-en-Lavaux	73
Paudex	36	Puidoux	5	Lausanne	2	Chexbres	2
Montreux	1	Rivaz	1				

Fait marquant pour l'année scolaire 2012-2013, la participation de 7 classes au projet " Une chanson pour l'éducation " dont la production a été présentée lors du Festival'entre'2.

COURS FACULTATIFS ET SPORT SCOLAIRE FACULTATIF

Atelier-chanson assuré par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua (70 participants), cours facultatif entièrement financé par l'Etat de Vaud. La Ville de Pully prend à sa charge quelques frais liés aux représentations publiques de l'Atelier-chanson et à l'achat de matériel. 4 concerts ont été donnés au Théâtre de L'Octogone (3 pour les élèves, 1 pour les parents et amis) devant une salle comble. L'Atelier-chanson se produit également chaque année durant les cérémonies des promotions à fin juin/début juillet.

Atelier Terre assuré par M. S. Kroug (élèves de 7^e à 11^e - 15 participants maximum), initiation à la céramique décorative et utilitaire. Ce cours permet à 12 élèves, pour l'année 2013-2014, d'explorer différentes techniques de façonnage de la glaise et de cuisson (traditionnelle, au feu de bois et raku), l'émaillage et le travail d'artistes ou d'artisans contemporains et locaux. L'Atelier Terre bénéficie du four à céramique installé dans les sous-sols du collège Principal, utilisé également par les écoles primaires et secondaires de la Ville de Pully.

Atelier Théâtre assuré par Mmes A. Moret et S. Gugler (12 participants), cours facultatif entièrement financé par l'Etat de Vaud. 2 représentations publiques ont eu lieu au Théâtre de la Voirie, mis gratuitement à disposition des parents et connaissances des élèves. Les élèves, de 13-14 ans, jouent des extraits de pièces existantes et des saynètes de leur production, les décors et costumes étant également des créations " maison ".

Cours facultatif de robotique assuré par Mme S. Tumbiolo et M. F. Voutaz (élèves de 9^e à 11^e, 20 participants), proposant d'approcher le monde de la programmation et de la robotique de manière ludique. Le collège Arnold Reymond possède 4 robots NXT et le matériel Lego nécessaire à leur construction. Ce cours a permis à 16 élèves en 2012-2013 (7 en 2011-2012) de participer au concours de la " First Lego League " organisé à l'EPFL. A cette occasion, l'équipe de l'Arnold Reymond s'est classée 2^e.

Programmation Internet assurée par M. G. Guerra (élèves de 9^e à 11^e), dont le but est d'apporter aux élèves des compétences de programmation, dans différents langages informatiques (html, css et php), suffisantes pour assurer la maintenance du site Internet du collège Arnold Reymond.

Sport scolaire facultatif, assuré par Mme N. Bersier (328 participants), rencontrant toujours plus de succès auprès des élèves. Toutefois, le recrutement des enseignants est difficile en raison des salaires proposés, qui sont payés par la Commune, mais remboursés à 80 % par le Canton.

Cours organisés et nombre de participants :

Natation synchronisée (4 ^e à 6 ^e)	20	Athlétisme	18
Natation synchronisée (5 ^e à 9 ^e)	17	Unihockey (7 ^e à 9 ^e)	22
Natation (4 ^e à 6 ^e)	15	Unihockey (5 ^e à 6 ^e)	20
Natation (7 ^e à 8 ^e)	17	Badminton	28
Basketball mixte (7 ^e à 9 ^e)	15	Judo	14
Basketball mixte (5 ^e à 6 ^e)	16	Jeux divers (5 ^e)	18
Volleyball	24	Skate board	20
Futsal (8 ^e à 9 ^e)	28	Course à pied	12
Football féminin	12	Self défense	12

FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

La Fondation gère :

Lieu d'accueil	Enfants accueillis en 2013
Nursery de la Tourterelle	40 enfants
Nursery des Alpes	49 enfants
Garderie du Relais maternel	86 enfants
Garderie du Coteau	51 enfants
Garderie des " Petits Pas " de Paudex	19 enfants (de Pully)
UAPE " Les Copains d'abord "	141 enfants
UAPE des Alpes	113 enfants
UAPE de Fontanettaz	70 enfants
UAPE de l'Escale de Paudex	44 enfants (de Pully)
APEMS de Loth	100 enfants
Espace Jeunes (lieu d'animation pour les 12-18 ans)	152 jeunes

Les missions confiées à la Fondation sont effectuées par 109 collaborateurs fixes (soit 73.37 EPT). 11 apprenties, 9 stagiaires et 5 étudiants bénéficiant d'une formation appropriée dans les structures.

Au 31.12.2013, 147 enfants de Pully attendaient une place en nursery, 35 une place en garderie et 32 une place en UAPE.

Cette année, un groupe de travail, composé de collaborateurs de la DJAS et de la Fondation, a poursuivi sa réflexion et son action sur l'avenir du développement des places d'accueil, notamment dans le secteur parascolaire. Ce travail s'est concrétisé par la création d'un APEMS. Sa gestion en a été confiée à la Fondation. Cette structure accueille jusqu'à 80 enfants en dehors des heures d'écoles du lundi au vendredi pendant les semaines scolaires. Elle fait partie du Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry et est au bénéfice d'une autorisation de l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants).

En 2013, la gestion de la liste d'attente de la Fondation a été centralisée. Ainsi, une permanence téléphonique est ouverte 2 fois par semaine au bureau de la Fondation. Elle permet aux parents d'inscrire leurs enfants en liste d'attente, qu'il s'agisse de demandes préscolaires ou parascolaires. Une éducatrice de l'enfance est responsable de ce secteur et établit le relais avec toutes les structures concernées.

Un animateur, collaborateur de la Fondation, intervient à 50 % auprès des classes primaires dans un but préventif de socialisation et anime des ateliers (30 %) dans les classes VSO de l'établissement secondaire. Ces interventions sont un outil important pour une sensibilisation des élèves aux relations sociales et à l'estime de soi. La Commune de Pully subventionne cette activité.

" Espace Jeunes " est un lieu de rencontre, de dialogue et de prévention ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans domiciliés ou scolarisés à Pully. Ils sont accueillis par des professionnels dans un climat de confiance favorisant les échanges. Cette structure met l'accent sur le respect et la tolérance. L'accueil a lieu pendant le temps libre des jeunes, hors des structures familiale et scolaire. L'équipe d'animateurs les aide à gérer cette liberté de manière saine et constructive.

En application de l'article 110 du Règlement communal et fondées sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le rapport de gestion 2013,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,

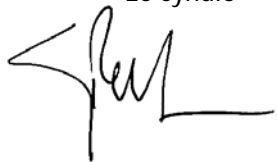
décide

- d'approuver la gestion de l'exercice 2013,
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 9 avril 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Abréviations	Explications
AFJ	Accueil familial de jour
AIEJ	Association Intercommunale des Eaux du Jorat
AMF	Accueillantes en milieu familial
APEMS	Accueil pour enfant en milieu scolaire
ASEL	Association de communes de Sécurité Est lausannois (Police intercommunale)
Av.	Avenue
Bd	Boulevard
BT	Bureau technique
CDAP	Cour de droit administratif et public
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
Ch.	Chemin
CHF	Francs suisse
COES	Classe d'enseignement spécialisé
DAGF	Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
DDGS	Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique
DEP	Classe de développement primaire
DJAS	Direction de la jeunesse et des affaires sociales
DTSI	Direction des travaux et des services industriels
DUES	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EH	Equivalents-habitants
EM	Etat-Major
FIR	Formation d'Intervention Régionale
GT	Groupe de travail
LAAL	Loi sur l'aliénation d'appartements loués
LapEI	Loi sur l'approvisionnement en électricité
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LInfo	Loi sur l'information
MAP	Musée d'art de Pully
OapEI	Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité
ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile Lausanne-Est
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PC	Personal computer (ordinateur)
PDCen	Plan directeur de l'énergie
PDEP	Plan directeur de l'éclairage public
PEL	Police Est Lausannois
PI	Plan des investissements
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPA	Plan partiel d'affectation
PPBL	Pully, Paudex, Belmont et Lutry
PPPB	Association " Promotion Pully Paudex Belmont "
ORPCi	Organisation régionale de protection civile
QES	Qualité, environnement et sécurité
RGD	Règlement sur la gestion des déchets

RPPA	Règlement du PPA
RRSC	Réseau romand Science et Cité
SCI	Système de contrôle interne
SDEL	Schéma directeur de l'Est lausannois
SDIS	Service de défense incendie et de secours de la Paudèze
SDT	Service du développement territorial
SESAF	Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SI	Services industriels
SIGIP	Système d'information géographique intercommunal de Pully
SR	Signalisation routière
STEP	Station d'épuration de Pully
TL	Transports lausannois
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil de la petite enfance
Unité PSPS	Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
VSB	Voie secondaire baccalauréat (7 ^e , 8 ^e et 9 ^e années)
VSG	Voie secondaire générale (7 ^e , 8 ^e et 9 ^e années)
VSO	Voie secondaire à options (7 ^e , 8 ^e et 9 ^e années)